

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10/09/20 s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020, à L'Escale, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet, **Adjoint**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Madame Aude Luquet, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Mourad Salah (point n° 1)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

Madame Monville : Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Est-ce qu'il est possible, en guise de préliminaire, de vous poser deux questions, rapides ? La première concerne une information qui a été diffusée par Le Parisien, fin août, à propos des silos de la société Valfrance qui sont situés à la sortie de Melun, et précisément sur la commune de Vaux le Pénil. Ces silos, je ne sais pas si vous le savez – pour ma part, je l'ai découvert – contiennent du nitrate d'ammonium. Exactement 2 849 tonnes de nitrate d'ammonium. A Beyrouth, il y avait 2 750 tonnes. Donc là, on est quand même face à une installation particulièrement dangereuse et la question que je vous pose en tant que Maire de Melun, puisque Melun serait impactée, mais aussi également en tant que Président de la Communauté d'Agglomération, c'est qu'est-ce que vous en savez ? Qu'est-ce qu'on en sait ? Quelles sont les mesures de sécurité qui sont prises ? Les silos ne stockent pas seulement du nitrate d'ammonium, ils stockent aussi des céréales, des déchets parmi lesquels des déchets dangereux. Si vous allez sur le site georisque.gouv.fr, vous avez là toutes les informations. Moi, j'ai été particulièrement surprise, j'ai fait un certain nombre de recherches, aidée par des gens qui s'y connaissent en la matière, et je dois dire que ça a quand même été une découverte assez interrogante. Donc, avant de vous faire un courrier – on vous fera un courrier, on fera un courrier au Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine tout à fait officiel pour que vous puissiez répondre – mais on aimerait savoir d'emblée déjà si vous en savez quelque chose. Voilà. Je poserai la deuxième question peut-être après.

Monsieur Vogel : Non, non, allez-y, parce qu'il n'est pas d'usage de poser les questions comme ça.

Madame Monville : Oui, mais enfin il me semble que pour le coup...

Monsieur Vogel : Non, mais cette question demande une réponse argumentée.

Madame Monville : Voilà.

Monsieur Vogel : Donc je ne dispose pas d'éléments suffisamment vérifiés pour pouvoir vous répondre, donc je vous répondrai sous quinze jours.

Madame Monville : D'accord. Très bien.

Monsieur Vogel : C'est la loi.

Madame Monville : Et la deuxième chose, c'est à propos des écoles. Donc là aussi, plusieurs écoles à Melun sont concernées par des fermetures de classe. J'ai bien vu que vous aviez écrit. J'ai aussi vu la réponse des parents d'élèves à votre lettre. Enfin, de certains parents d'élèves.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous avez vu la réponse que j'ai faite aux parents d'élèves, après ?

Madame Monville : Non, ben justement, c'est l'occasion, maintenant, de nous dire ça. Juste pour dire que pour ma part aussi, j'ai écrit à la fois à l'I.A., et que nous avons écrit comme groupe à l'inspectrice de circonscription. Pour l'instant, la seule réponse que nous avons eue de la part de l'inspectrice de circonscription, c'est que, elle, elle ne pouvait strictement rien

faire par rapport aux effectifs. Et j'attends maintenant la réponse de l'inspectrice d'académie à qui j'ai écrit comme Conseillère Régionale hier. Voilà, mais vous avez eu la lettre.

Monsieur Vogel : J'entreprends des démarches parallèles aux vôtres, qui vont dans le même sens. Je mentionnais les exemples de choses à ne pas faire – fermer des classes en REP et en REP plus. J'aurais oublié certaines écoles du sud de Melun. Pas du tout, puisque le premier paragraphe vise les fermetures de classes de façon générale ; je suis aussi préoccupé par les fermetures de classes dans les quartiers sud. Donc j'ai écrit, comme vous, et nous sommes en train de faire des démarches pour essayer de comprendre le pourquoi des choses, première chose, parce que ça ne nous semble pas justifié, et d'essayer de voir s'il y a des moyens de revenir en arrière. Voilà. Alors, puisque j'en suis aux différentes questions, Madame Asdrubal, vous avez adressé, tout à fait dans les règles, une question écrite concernant le T Zen 2, notamment en ce qui concerne mon positionnement sur la reprise du projet. Ce que je peux vous dire, c'est que des discussions sont en cours entre l'Etat, le Département, la Région, la Communauté d'Agglomération et la Ville, bien sûr, puisque vous vous souvenez, le Président du Département avait adressé une lettre disant qu'il fallait qu'un certain nombre de prérequis soit remplis, notamment en ce qui concerne les aménagements autour de Melun. Il y a des études qui ont été lancées. On attend incessamment sous peu le résultat de ces études. Pour l'instant, la seule date connue, c'est celle que le Département avait fixée puisque vous savez que les travaux ont commencé du côté de Sénart ; le Département avait fixé la date de 2023 comme date de reprise du projet à Melun. Je vous tiendrai au courant au fur et à mesure de l'évolution. Pour l'instant, c'est une opportunité, mais qui est soumise à un certain nombre de prérequis. Par ailleurs, vous avez souhaité – ça concerne la délibération 43 de notre séance du 15 juillet – connaître le barème, les critères d'attribution et aussi la répartition de la prime Covid en fonction des services concernés de la Ville et le retour du Comité Technique à ce sujet. J'ai donc demandé au service des Ressources Humaines de réunir les différents éléments que vous avez demandés. Ils vous seront transmis par écrit. Le service est en train de monter le dossier. Monsieur Martin, vous m'avez transmis deux propositions de vœux, que nous aurons l'occasion d'examiner lors des délibérations 26 et 27. Enfin, pour faire suite à vos demandes de documents et anticiper une question que suscite la délibération 31 de la séance du 15 juillet concernant l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association JS Festival, je vous informe que le service Finances de la Ville va émettre un titre de recettes à hauteur d'environ 25 000 euros pour le remboursement d'une partie de la subvention qui avait été octroyée, suite à l'annulation du festival pour 2020. Quant au reliquat, il a déjà été utilisé pour l'achat d'un certain nombre de décors, graphismes, et visuels qui seront utilisés lors de la tenue du prochain festival, qui a été reporté. Concernant les autres questions écrites que vous m'avez adressées, et que j'ai bien reçues, je vous le confirme, j'y répondrai sous quinze jours parce qu'elles demandent des recherches approfondies, ou bien lors de notre prochain Conseil Municipal.

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, par rapport à ces questions justement.

Monsieur Vogel : Oui, oui.

Monsieur Martin : Vous pouvez les citer les questions ? Parce que vous nous ferez une réponse dans quinze jours, mais est-ce qu'on peut les évoquer quand même ?

Monsieur Vogel : Oui, citez-les. Ca nous permettra de vérifier qu'on est bien bon. Allez-y.

Monsieur Martin : Oui, parce qu'il y avait une question qui concernait l'opération de restauration immobilière, l'ORI. Je voulais savoir où on en était un petit peu parce qu'on sait qu'il y a douze immeubles qui ont été cités. Ils ont été cités en 2016, ça commence à dater un petit peu, et il n'y a, à ce jour, que deux immeubles qui ont été vraiment rénovés. On se demande un peu l'état d'avancement, où on en est et quel horizon on peut avoir là-dessus. Ca, c'est la première question que je vous avais adressée. La deuxième question que je vous avais adressée, c'était l'avenir du Couvent des Récollets, qui est situé rue Fréteau de Pény. Il marche le micro ?

Monsieur Vogel : Oui, oui, on vous entend bien.

Monsieur Martin : Il y a un retour.

Monsieur Vogel : Ah, il y a un retour ?

Monsieur Martin : Oui, il y a un retour qui est assez désagréable. LE Couvent des Récollets est classé monument historique. Il date du XVII^{ème}. Aujourd'hui, il est en train de tomber en ruine, on ne sait pas trop ce qu'il va devenir. J'ai cru comprendre qu'il y avait un programme immobilier en loi Malraux dessus mais quand on va sur les sites de vente de ces promoteurs immobiliers, on a l'impression que le programme est clos. Je rappelle que c'est un monument classé monument historique qui fait partie du patrimoine architectural de la Ville. La troisième question, c'était avoir, si possible, un bilan par rapport au permis de louer que vous avez mis en place à juste titre d'ailleurs. Je crois que c'est un dispositif de la loi Alur pour lutter contre les marchands de sommeil. C'est un dispositif qui est intéressant. Je crois que vous l'avez mis en œuvre à partir de janvier de cette année, donc c'est très bien. Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan là-dessus, connaître le nombre de contrôles qui ont été exécutés, et surtout quels moyens vous avez pour contrôler les gens qui ne viennent pas faire de déclaration ? Parce qu'on imagine mal qu'un marchand de sommeil vienne lui-même dire à la mairie que c'est un marchand de sommeil. Donc l'idée c'est de savoir, pour tous ceux qui ne viennent pas faire de déclaration, qu'est-ce que vous avez comme moyen de contrôle pour ces gens-là ? Ca, c'est les trois questions que j'avais adressées en plus.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Saint-Martin : Puis-je rajouter une question, en glisser une, puisqu'on n'a pas vraiment commencé ? Je n'ai pas eu le temps de la transmettre. Donc, puisqu'on en est aux questions purement formelles d'intendance de la démocratie locale, je me permets de soulever un problème que nous avons rencontré et que nous ne parvenons pas à démêler. Cela concerne la communication entre le secrétariat de la mairie et nous, par la voie électronique, avant qu'on ait les emails de la Ville de Melun. J'ai repris durant la campagne et après – plein mois d'août – nous avons découvert dans nos boîtes email d'étonnantes proximités. A l'occasion d'échanges avec le mail secretariatmairie@ville-melun.fr, un message d'erreur intrigant nous est parvenu, de type Mailer Daemon, qui indique en principe un dysfonctionnement au niveau des serveurs de messagerie. L'email de l'une d'entre nous, qui est à côté de moi, via Gmail qui est notre serveur, a été notifié d'un refus de réception par un hébergeur SFR business team.fr dont l'adresse générique, qui n'était pas dans les mails de départ, est invariablement club@clubiena.fr. Club d'Iéna, bizarre, bizarre, de quoi s'agit-il ? Y a-t-il un lien avec le secrétariat de la mairie ou avec le cabinet du Maire dont on sait l'influence souterraine par ici. Le Club d'Iéna, pour ceux qui ne le savent pas, c'est un think tank, un cercle d'influences, dont le fondateur est Monsieur Vogel. Rien d'illégitime, les think tank sont à la mode. Il y en

a des dizaines dans Paris intramuros. Mais celui-ci n'a rien à voir, a priori, avec nos affaires melunaises. Ce Club d'Iéna organise ses conférences devant un public choisi dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, pas à Melun, parce qu'on imagine que c'est plus difficile d'y faire venir, parmi les VIP que compte le club – Nicolas Hulot, Michel Barnier, Jean-François Copé, Eric Brunet, Agnès Verdier-Molinié, Frédéric Lefevre. Ce Club d'Iéna aussi est un instrument de mise en visibilité et de mise en valeur d'une carrière politique, celle de son fondateur ès-qualités – il suffit d'aller voir le compte twitter pour voir que c'est vraiment ça, c'est promotionnel. Je ne vois rien qui puisse choquer, cela fait partie des stratégies de carrières dans le champ politique, et c'est de bon ton d'en faire usage. En revanche, on s'interroge, je m'interroge, suspendu au message d'erreur de la boîte club Iéna. Disons-le directement, et sans le début d'une accusation car nous n'avons pas enquêté plus que cela, de deux choses l'une : ou le secrétariat de la mairie œuvre en coulisse pour le Club d'Iéna – et cela relève d'un usage non prévu, irrégulier même, me semble-t-il des ressources humaines et matérielles de notre collectivité publique – ou encore les serveurs et abonnements sont les mêmes – et cela relève d'un usage abusif à des fins personnelles directes. J'ai bien conscience que ces qualificatifs sont graves en puissance, mais animé par le désir de comprendre, je me permets d'évoquer ce problème d'administration des communications officielles, et j'attends donc des réponses plus tard sur ces messages d'erreur qui font apparaître une entité extra melunaise, qui n'était pas dans la boucle au départ. Réponse que mes amis qui sont dans les systèmes d'information n'ont pas su m'apporter.

Monsieur Vogel : Bon, écoutez, si votre question est une question technique, il faut la poser clairement, et on vous répondra, techniquement.

Monsieur Saint-Martin : Ah bah il me semble que c'est clair.

Monsieur Vogel : Quant au Club d'Iéna, ça existe et c'est bien que ça existe.

Monsieur Saint-Martin : Oui c'est bien que ça existe. Mais j'ai là une copie du message d'erreur qui nous parvient sur une boîte privée.

Monsieur Vogel : Non, mais il paraît que le problème est réglé. Vous pouvez poser la question sur le plan technique et on vous répondra sur le plan technique.

Monsieur Saint-Martin : J'espère que la prochaine fois j'aurai une réponse technique.

Monsieur Vogel : Les clubs de pensée ont le droit d'exister aussi en démocratie. Vous pouvez monter le vôtre si vous voulez.

Monsieur Saint-Martin : Ah, mais ce n'est pas ça du tout que je dis.

Monsieur Vogel : Chacun a le droit de s'exprimer.

Monsieur Saint-Martin : C'est sans doute éventuellement opéré depuis un levier de la mairie.

Monsieur Vogel : Ne vous énervez pas. Chacun a le droit de s'exprimer. Chacun a le droit d'inviter qui il veut dans son club de pensée. Posez-moi la question technique précise, mais je crois que le problème est réglé, d'après ce que l'on vient de me dire.

Monsieur Saint-Martin : Il me semble que c'était précis.

Monsieur Vogel : Non, mais ce que vous avez dit. Pour qu'on puisse vous répondre, techniquement.

Monsieur Guion : Excusez-moi. Pour le coup, j'ai un vrai problème technique. Il y a des retours qui sont très désagréables quand on parle.

Monsieur Vogel : Ah ?

Monsieur Guion : Si on peut le régler.

Monsieur Vogel : On est en train de le régler. Voilà.

Madame Asdrubal : Excusez-moi, j'avais une question concernant le T Zen tout à l'heure, vous n'avez pas répondu entièrement à ma question. Je voulais savoir ce qu'il en était concernant le tracé et le referendum. Est-ce que le tracé va être modifié ? Est-ce qu'il y aura un referendum ? Est-ce que tous les acteurs seront... ?

Monsieur Vogel : Tout ça fera l'objet des rencontres que nous aurons avec la Région, le Département et l'Etat. Je vous tiendrai au courant quand il y aura du neuf.

Madame Asdrubal : D'accord.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Alors, délibération 1, c'est la désignation du secrétaire de séance. C'est le tour de Henri. Est-ce qu'il est d'accord ? Oui.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de Séance.

2 - MOTION RELATIVE A L'INQUIETUDE DE LA VILLE DE MELUN QUANT AUX MENACES PROFEREES A L'ENCONTRE DU DOCTEUR DENIS MUKWEGE

Madame Tixier : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une motion très particulière et d'actualité en fait, j'allais dire brûlante. Mais d'actualité en effet. D'un de nos citoyens d'honneur d'exception, puisque je veux parler du Docteur Denis Mukwege. Denis Mukwege, c'est l'homme qui répare les femmes, qui est citoyen d'honneur de la Ville depuis 2016. Je vais me permettre, moi qui n'ai pas l'habitude de lire les délibérations, je vais me permettre de la lire parce que je pense qu'elle est très complète, et je pense qu'on doit bien ça au Prix Nobel de la Paix. Pour information, nous souhaitons rappeler que depuis le 4 septembre 2017, la Ville de Melun est signataire d'une convention de partenariat et d'actions liant l'Hôpital de Panzi, le GHSIDF de Melun, et la Ville. Cette convention, dont plusieurs des actions mentionnées ont été un succès : échanges de personnel médical entre les 2 Centres Hospitaliers – je salue ici la présence d'un des médecins Congolais qui est actuellement en poste au service des urgences de la Ville de Melun, qui y fait un travail remarquable, et également la médecin qui est partie de Melun et qui était restée un an aussi en provenance de

l'hôpital de Panzi et qui a fait un travail extraordinaire sur Panzi toute cette période estivale au cours de laquelle le Covid a sévi. Le Covid a sévi aussi fortement à Panzi, et grâce à la fois aux respirateurs qui ont été envoyés dans le container qui est parti de Melun l'année dernière, de 10 tonnes de matériels médical, paramédical et divers, et bien Denis Mukwege lui-même nous a remercié encore au mois de juillet en nous disant que cette médecin avait fait un travail formidable au mois de juillet grâce aux respirateurs qui étaient dans le container. Récemment, le Docteur Denis Mukwege, « l'homme qui répare les femmes », citoyen d'honneur de la Ville de Melun en 2016, et Prix Nobel de la Paix en 2018, a fait l'objet de menaces de mort qui ont été transmises par nos informations personnelles en provenances de Panzi en RDC, mais aussi par divers médias. Ces menaces font suite à la condamnation de la poursuite de meurtres de membres de la population civile dans de très nombreux villages dans l'est de la RDC, et à ses appels renouvelés pour que les responsables des violations des droits de l'homme et divers abus soient tenus de rendre des comptes... Il n'y a pas de paix durable sans justice. Le Docteur Mukwege avait déjà reçu des menaces de mort dans le passé et a survécu à une tentative d'assassinat le 25 octobre 2012 au cours de laquelle un de ses très proches collaborateurs, Joseph BIZIMANA, dit JEFF, avait été tué sous ses yeux. Le Docteur Mukwege, qui a fondé et dirige l'hôpital de Panzi à Bukavu, a obtenu une reconnaissance internationale, notamment le Prix Nobel de la Paix en 2018, pour l'ensemble de son travail au service de milliers de femmes victimes de violences sexuelles dans l'est de la RDC (République Démocratique du Congo). Il a été un ardent défenseur contre l'utilisation du viol comme arme de guerre et pour une protection accrue des femmes. De plus, il a toujours mis en avant, le « rapport Mapping » rédigé en 2010 à l'initiative du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce rapport a documenté 617 crimes les plus graves des droits de l'homme et abus, qui se sont produits dans cette région de la RDC entre 1994 et 2003, identifiant, dans de nombreux cas les groupes et entités considérés comme responsables de ces crimes, qui pourraient être apparentés à un véritable génocide. En 2016, la Ville de Melun a attribué au Docteur Denis Mukwege le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de MELUN pour son action depuis tant d'années qui a permis de restaurer la dignité de milliers de femmes « martyres » grâce des soins médicaux et un soutien social incroyables.

Depuis quelques jours, la protection personnelle du Docteur, de sa famille et de l'ensemble des patients et du personnel de l'hôpital de Panzi est de nouveau assuré par la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo devenu la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo le 1er juillet 2010). Néanmoins, les demandes récurrentes que le Docteur ne cesse de formuler, s'agissant de la création d'une prise en compte officielle des violences sexuelles faites aux femmes dans son pays, et la création d'un tribunal international pour juger de ces crimes qui perdurent depuis plus de 20 ans, lors de toutes ses interventions, ne sont toujours pas satisfaites. Il vous est donc proposé de faire part de la volonté de notre Conseil Municipal d'aider à ce que soient entendues ces demandes déjà très anciennes, que le Docteur reformule inlassablement, auprès de tous les organismes et structures nationales et internationales en charge de ce douloureux dossier, et d'exprimer notre total soutien à notre citoyen d'honneur d'exception. Nous vous proposons d'adopter ainsi la motion ci-après. Je ne vais pas vous la relire, en fait elle est suffisamment précise et elle reprend les termes de ce que nous venons de dire. Et donc, simplement, l'article 1 : la Ville de Melun fait part de sa profonde inquiétude quant aux menaces proférées à l'encontre du Docteur Denis Mukwege, et exprime son soutien total au combat qu'il mène pour la justice et le respect des Droits de l'Homme en RDC. La Ville de Melun s'engage à rejoindre les rangs des structures, organisations et organismes, nationaux et internationaux en capacité d'influer sur les

décideurs de telles mesures urgentes et efficaces dans ce domaine afin : qu'une enquête soit menée par l'ONU, sur les menaces dont le lauréat du Citoyen d'Honneur de Melun, Prix Nobel de la Paix 2018, fait l'objet, pour que les auteurs soient traduits en justice ; que la protection rapprochée du Docteur Mukwege soit réelle, efficace et illimitée dans le temps, par les forces Onusiennes en RDC (MONUSCO) et enfin que le rapport « MAPPING » soit reconsidéré ainsi que son annexe – alors, je précise ce rapport « MAPPING » est fait de deux parties. La première est en effet une partie publique, qui est accessible, vous pouvez aller le voir sur internet. La deuxième partie est ce qu'on appelle cachée, et en fait elle reprend les précisions des génocides, des meurtres, des crimes, des viols, qui ont été commis, avec probablement pour beaucoup, les noms des auteurs présumés. Et c'est pour ça, la difficulté, et je ne rentrerai pas, je n'ai ni cette prétention, ni cette ambition, de rentrer dans les problèmes géopolitiques ici au Conseil Municipal de Melun, mais juste attirer votre attention sur le fait que si nous essayons, nous tous ensemble, et quand je dis « nous tous ensemble », c'est ici bien sûr mais pas que, au niveau national de faire des choses, peut-être qu'enfin les grands hommes se mettront autour d'une table, et peut-être essaieront que la justice soit enfin rendue dans ce pays. Je dis toujours, en reprenant les propos de Denis Mukwege, que la RDC est une bijouterie à ciel ouvert. C'est un des pays les plus riches par son sous-sol de l'ensemble du territoire international, et la population de la RDC est parmi la plus pauvre du monde. C'est juste une motion que nous souhaitons porter également auprès de nos sénateurs et députés, merci Colette Melot, merci Aude Luquet, qui le présenteront au sein de nos chambres parlementaires. Et pour compléter, je souhaite... Oui ?

Madame Monville : Alors, évidemment, on s'associe pleinement à cette motion et au souci que vous avez de la protection du Docteur. J'ai vu, il y a deux jours, que les Casques Bleus de l'ONU étaient revenus dans son cercle de protection. Evidemment, c'est très bien. Je voudrais dire quand même, vous l'avez dit à la fin, et c'est important de le dire, que la situation au Congo et en particulier dans la région du Nord-Kivu est absolument catastrophique depuis des années. Pourquoi ? Parce que, vous l'avez dit, c'est un pays dont le sous-sol est extrêmement riche en matières premières, et entre autres en terres rares, et que quand on développe des projets numériques, et bien il faut avoir en tête ce que ça peut vouloir dire pour ces populations-là que de développer le numérique et l'ensemble de ses instruments. Juste pour donner une idée, aujourd'hui, le PIB du Congo, c'est 50 milliards d'euros. C'est l'équivalent de ce que Bayer a mis sur la table pour acheter Monsanto. On est devant une situation géopolitique, là, en l'occurrence, face à laquelle on est tout petit, mais tous ces gestes-là comptent, et pour le coup moi j'y souscris totalement. Et donc, il faut toujours garder en tête le lien entre les politiques qu'on met en place ici, et ce qu'il se passe là-bas. Je vous remercie de l'avoir dit, parce que c'est assez peu souvent dit. Et puis, quand même, ça souligne aussi une chose : c'est que le bien-être dépend des conditions de vie dans lesquelles on est mis, conditions de vie qui parfois nous échappent totalement. Et ici, à Melun, il y a une bonne partie de la population qui, socialement, souffre, et qui va considérablement souffrir dans les mois à venir étant donné la crise sociale qui va suivre à la crise sanitaire. Donc là, cette espèce de truc un peu New Age autour du bien-être, moi, ça me fait doucement rigoler. C'est un dévoiement de ce qu'on appelle l'indicateur du bonheur qu'est un indicateur que les économistes non orthodoxes voudraient pouvoir prendre en compte pour dire si oui ou non on vit bien dans une société. A Melun, vous avez un taux de pauvreté qui suffit à répondre. Et on s'attendrait, de la part d'une Municipalité soucieuse du bien-être de ses concitoyens, qu'elle travaille surtout à essayer de compenser les inégalités sociales criantes qui dévorent notre ville.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on passe au vote sur la motion qui a été présentée par

Brigitte. Qui est-ce...

Madame Gillier : Excusez-moi. Je n'étais pas du tout sur le même sujet que Madame Monville. Enfin, je suis sur cette motion-là.

Monsieur Vogel : Je n'entends rien.

Madame Gillier : Moi je voulais amener un petit supplément. Bien évidemment, très bonne idée. Mais sur la question de restaurer la dignité, j'ai mon conjoint, moi, qui travaille sur les... Vous ne m'entendez pas ? Très bien, je le rapproche. Vous m'entendez mieux ? C'est une très bonne motion. On parle de restaurer la dignité des femmes. Ce que fait le Docteur, très bien. Moi, j'alerte aussi que beaucoup de jeunes, et moins jeunes d'ailleurs, arrivent de la République Démocratique du Congo dans les hot spots européens – je veux dire, ce n'est pas que ce qu'il se passe sur place, ils sont à nos frontières, j'ai mon conjoint, moi, qui travaille là-dessus, il est en Sicile. A un moment donné, c'est bien de pouvoir demander de respecter la dignité des femmes, d'encourager ceux qui agissent, mais il faut aller au bout de la politique, c'est-à-dire qu'il faut aussi accueillir ces réfugiés de République Démocratique du Congo à Melun. Poussons la réflexion au-delà des motions de soutien, il y a aussi des politiques volontaristes de la ville pour pouvoir accueillir ces populations-là qui sont en grande souffrance dans leur pays.

Madame Tixier : Il y en a déjà beaucoup.

Monsieur Vogel : Quand vous parlez, parlez près du micro et levez le doigt pour que je puisse bien vous donner la parole. Voilà. Donc, je propose qu'on vote sur la motion. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Est-ce que vous avez encore du retour, ou est-ce que c'est réglé ?

Madame Tixier : Monsieur le Maire, je vais juste demander à ce que soit lancé un message qui prend 1mn30 sur l'écran, si vous le voulez bien, s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Tixier : Je vous remercie beaucoup.

Diffusion d'un message du Docteur Denis Mukwege.

Monsieur Vogel : Bien, merci Brigitte. Alors, on passe aux délibérations suivantes.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Article 1 : La Ville de Melun fait part de sa profonde inquiétude quant aux menaces proférées à l'encontre du Docteur Denis MUKWEGE, et exprime son soutien total au combat qu'il mène pour la justice et le respect des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.

La Ville de Melun s'engage à rejoindre les rangs des structures, organisations et organismes, nationaux et internationaux en capacité d'influer sur les décideurs de telles mesures urgentes

et efficaces dans ce domaine afin :

- Qu'une enquête soit menée par l'ONU, sur les menaces dont le lauréat du Citoyen d'honneur de MELUN, PRIX NOBEL de la PAIX 2018, fait l'objet, pour que les auteurs soient traduits en justice,
- Que la protection rapprochée du Docteur MUKWEGE soit réelle, efficace et illimitée dans le temps, par les forces Onusiennes en RDC (MONUSCO).
- Que le rapport « MAPPING » soit reconsidéré, ainsi que son annexe qui comporte des éléments très précis sur les auteurs présumés de ces faits de violence, afin que soit décidé la création d'un Tribunal International pour encadrer les actions en justice réclamées.

Article 2 : La présente motion sera adressée à

Mesdames MELOT, et LUQUET, respectivement Sénatrice et Députée de Seine et Marne,
Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
Monsieur le 1er Ministre du gouvernement français
Monsieur l'ambassadeur de la RDC en France.

3 - PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE À UNE DÉMISSION

Monsieur Vogel : Délibération 3, c'est le procès-verbal d'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale. Vous savez que Chrystelle, qui était élu sur la liste Melun pour Vous, qui était professeur de lycée, a été mutée en Bretagne. Par courrier du 1er septembre 2020, j'ai reçu sa démission de son mandat de Conseillère Municipale. Et donc, conformément au Code électoral, c'est, dans l'ordre de la liste, Angélique DEHIMI qui est appelée à la remplacer. En conséquence donc, nous allons installer Angélique dans ses fonctions de Conseillère Municipale. Où est-ce qu'elle est ? Qu'on puisse l'applaudir. Bien, ensuite, nous avons une motion sur table. Brigitte.

Madame Asdrubal : Alors, attendez. Je peux quand même réagir sur cette... ? En tout cas, bienvenue à Angélique Dehimi. Je peux poser une question à ce sujet ? Je voulais savoir ce qu'il en était de la délégation de Madame Marosz – Madame Collet – en charge des jumelages, des relations internationales. Qui récupère cette délégation et quelle sera la délégation de Madame Dehimi ?

Monsieur Vogel : C'est Brigitte Tixier qui récupère la délégation.

Madame Asdrubal : D'accord.

Monsieur Vogel : Parce que Chrystelle travaillait sous la délégation de Brigitte, donc il n'y a pas de vacance.

Madame Asdrubal : D'accord. Et la délégation de Madame Dehimi ? Vous ne l'avez pas spécifiée.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas encore pris l'arrêté de délégation.

Madame Asdrubal : D'accord. Je suppose que peut-être ce sera au sport, vu que la Jeunesse a été prise.

Monsieur Vogel : Oh, il ne faut jamais rien supposer.

Madame Asdrubal : Il ne faut jamais rien supposer ? Les paris sont ouverts.

Monsieur Vogel : Il faut que je discute avec elle sur ce qu'elle a envie de faire.

Madame Asdrubal : Très bien, merci.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Martin : C'est par rapport aux délégations, ça va être assez rapide. J'ai l'habitude de lire la bonne presse, donc je lis Melun Mag. Entre nous, c'est devenu quand même un bel outil de propagande à la gloire du Duce. Vous êtes en photo sur toutes les pages, mais vous ne l'êtes pas sur une double page où l'on a tous les conseillers municipaux. Et alors, a priori, tout est limpide, sauf pour la délégation de Madame Bordeaux qui, quand même, interroge beaucoup de Melunais et moi-même. Madame Bordeaux est déléguée au..., est en charge du bien-être. On ne sait pas trop ce que ça veut dire le bien-être. Est-ce que Madame Bordeaux peut nous expliquer en quoi ça consiste exactement, sur quoi elle travaille comme action concrète ? Parce que vraiment, ça interroge. On a l'impression que c'est là parce qu'il fallait trouver quelque chose mais ça n'a pas beaucoup de sens.

Monsieur Vogel : Bon, ça c'est la dernière question parce qu'on ne va pas faire un Conseil Municipal avant le Conseil Municipal. C'est Marie-Hélène qui va répondre puisque Sylvie travaille sous la responsabilité de Marie-Hélène. Elles se sont réparties le travail, et Sylvie est chargée d'une mission très précise.

Madame Grange : Il est vrai que cette nouvelle délégation, c'est quelque chose d'un petit peu nouveau que je suis ravie de voir dans ma délégation en tout cas, c'est quelque chose qui me tient, à titre personnel, particulièrement à cœur. Et en plus, je pense que c'est quelque chose qui relève de la transition écologique. Ça va dans le bon sens, ça va dans le même sens : c'est former, sensibiliser les gens, changer les pratiques en ce qui concerne l'alimentation, le sport, l'entretien de sa personne. Je travaillais auprès de tous les publics, auprès des Melunais aussi, de l'intérêt de prendre ça en charge dans leur façon de vivre.

Monsieur Martin : Oui, mais concrètement ?

Madame Grange : Pardon ?

Monsieur Martin : Concrètement, ça se matérialise comment ? Vous allez faire des mails aux Melunais en leur expliquant qu'il faut faire du sport ?

Madame Grange : Auprès du personnel aussi. On va essayer une sensibilisation aussi, peut-être avec un salon, peut-être une maison du bien-être si on nous en donne... si c'est

possible. Et le travail auprès des centres de loisirs et des différentes structures de la Ville.

Monsieur Vogel : Et la première action, pour être très, très, concret, on va labelliser la mairie par rapport à la qualité de vie du personnel de la mairie, et c'est Sylvie qui va s'en occuper. Le bien-être au travail, c'est très précis et très concret.

Monsieur Martin : Et dans ce périmètre, j'ai vu qu'il y avait un salon ici-même.

Monsieur Vogel : Non, là maintenant, on a terminé. Le Conseil Municipal n'est pas une série de questions – réponses.

Monsieur Martin : Dommage.

Monsieur Vogel : Si vous voulez, ça fait une demi-heure que je réponds parce que, bon. Si vous avez des questions à me poser, vous me les poser par écrit, et j'y répondrai sous quinze jours. Voilà.

Monsieur Martin : Je la poserai plus tard.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Angélique Dehimi dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2020

Monsieur Vogel : Délibérations 4 et 5, c'est l'approbation des comptes-rendus analytiques des séances des 4 et 15 juillet 2020. Est-ce qu'il y a des observations sur ces deux séances ?

Monsieur Martin : Oui, s'il vous plaît Monsieur Vogel, j'ai une observation par rapport à la...

Monsieur Vogel : Parlez bien près du micro.

Monsieur Martin : Ben oui, mais ce n'est franchement pas terrible. J'ai une observation par rapport au compte-rendu analytique de la séance du 15 juillet, je voulais revenir un petit peu dessus. J'étais intervenu sur la délibération 31 concernant la subvention de 30 000 euros accordée à JS Festival. La séquence est parfaitement retranscrite dans le compte-rendu analytique. Mais justement, vous aviez conclu la séance en me promettant des documents qui étaient exigés par l'association. Je les ai reçus effectivement, mais hier. Donc je les avais demandés, vous me les avez promis il y a deux mois, et je les ai reçus hier. C'est un peu juste par rapport au Conseil Municipal d'aujourd'hui. On se demande si ce n'est pas fait exprès. En plus, j'ai reçu des documents, ce ne sont pas vraiment des documents, c'est plutôt des torchons. Ils sont truffés d'incohérences. Ce ne sont pas du tout les documents exigés dans le cadre de la convention d'objectifs. Ils ne sont pas datés, ils ne sont pas signés. Ca ressemble plutôt à des documents qui ont été faits la semaine dernière en urgence – j'espère que ça n'a pas demandé trop de temps à Monsieur Vergne. Je vais prendre le temps d'aller plus loin dans l'étude des documents que vous m'avez envoyés quand même, et je vous adresserai par écrit des questions concernant ces documents, parce que franchement ça laisse à désirer. Et j'ai bien entendu, vous avez pris la parole là-dessus tout à l'heure, que 25 000 euros seront demandés en guise de remboursement puisque malheureusement le festival est annulé pour les

raisons sanitaires qu'on connaît, et que 5 000 restent dans « les poches » de JS Festival parce que soi-disant ils auraient eu des dépenses de décors qui seront utilisés l'année prochaine.

Monsieur Vogel : D'accord. Mathieu, vas-y.

Monsieur Duchesne : Bonsoir. Alors, « soi-disant des décors auraient été fabriqués », je peux vous dire que ces décors existent réellement. On peut être fier des bénévoles qui ont réalisé, qui ont aidé à réaliser ces décors fabriqués par un prestataire. On vous enverra les photos. Ils sont réutilisables d'une année sur l'autre, si vous me permettez. Ils ne sont pas datés. En terme de fléchage par exemple, il y a 400 ou 500 flèches qui ont été faites. Il y a des grands panneaux, très, très grands qui ont été réalisés et qui contribueront à créer une atmosphère conviviale lors des prochaines éditions.

Monsieur Martin : Ca coûte 5 000 euros des grandes flèches ?

Monsieur Duchesne : Il n'y a pas que des flèches. Je vous ai dit qu'il y avait des panneaux propres à la décoration. Il y a tout un travail qui a été fait, et c'est vraiment très créatif.

Monsieur Martin : On pourra voir la facture ?

Monsieur Duchesne : On vous donnera par écrit tout ce qu'il faut, photos comprises.

Monsieur Martin : Comme ce que j'ai reçu hier ?

Monsieur Duchesne : On a respecté les règles je pense.

Monsieur Martin : Oui bien sûr, les règles sont respectées. Mais c'est des méthodes un peu mesquines si vous voulez. Vous envoyez des documents 24 heures avant le Conseil Municipal, sincèrement.

Monsieur Duchesne : Je ne vous ai pas entendu dire un mot sur les bénévoles. Je voudrais quand même ici aussi, autour de la table, qu'on pense à eux, parce que...

Monsieur Martin : Tout à fait.

Monsieur Duchesne : ... depuis un an, ils se démènent.

Monsieur Martin : Tout à fait.

Monsieur Duchesne : C'est un travail de titan qui a été fait, pas seulement sur la déco mais en terme d'organisation.

Monsieur Martin : On entend assez régulièrement que vous êtes assez désireux d'avoir une Opposition constructive, ce qui serait bien c'est qu'il y ait une Majorité constructive aussi. Ce genre de méthode qui consiste à ne pas envoyer les documents quand ils sont réclamés, ou à les envoyer 24 heures avant un Conseil Municipal, c'est un peu ridicule.

Monsieur Duchesne : On travaille dans le temps long, et vous avez eu les documents, c'est le plus important.

Monsieur Martin : J'ai eu des torchons, Monsieur.

Monsieur Vogel : Bien, le Conseil prend acte. Je passe à la délibération 6.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 4 juillet 2020.

5 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 15 juillet 2020.

6 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ces décisions ? Oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Moi, j'ai juste une petite question sur le marché 200115 par rapport au spectacle vivant. Est-ce qu'il aura lieu, ou pas, puisqu'il faisait partie des Affolantes ?

Monsieur Duchesne : Tout a été annulé, si c'est dans le cadre des Affolantes.

Monsieur Vogel : Bien. D'autres questions ?

Madame Durand : Juste, du coup, le marché on fait quoi ? La somme, on la récupère ? Ils reviennent plus tard ?

Monsieur Martin : C'est pour des grandes flèches ? Je vous embête.

Monsieur Vogel : Tous les contrats, dans le cadre de la pandémie que nous traversons, l'ensemble des contrats que l'on conclut prévoit une clause d'annulation et / ou de remboursement -- donc annulation, ça n'a pas lieu ; et si ces dépenses ont déjà été exécutées, un remboursement – du fait des restrictions sanitaires qui pourraient être imposées notamment par les autorités de l'Etat. Oui, Monsieur Saint-Martin. Parlez bien dans le micro, on a beaucoup de mal : avec le retour, c'est compliqué. Allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Moi, ça concerne la ligne 200078 MAPA SDEL IDF CITEOS, modernisation de l'éclairage public de la Ville de Melun à 55 955 euros Hors Taxes. Un chantier de dix semaines. Il s'agit de moderniser certaines zones de la Ville par la grâce de nouveaux éclairages sensés apporter une lumière plus raccord avec les exigences environnementales. Avant de recevoir les documents liés à ce marché hier aussi, j'ai cru que cette ligne avait pour seul but de gaver un cabinet payé pour déjecter une énième étude de faisabilité, mais c'est de l'ordre de l'opérationnel ici. Ça change la donne de mon commentaire. Donc, SDEL CITEOS, filiale de Vinci. Vinci encore, Vinci toujours. Il est parvenu à emporter la mise devant une dizaine d'autres entreprises pour moderniser une fraction de l'équipement situé boulevard Chamblain, quai du Maréchal Foch, quai du Maréchal Joffre, quai Hippolyte Rossignol, et chemin des Trois Noyers. Je le dis, parce que tout le monde n'est pas forcément au courant, c'était dans les documents que j'ai demandés. Plusieurs observations. Je m'étonne du prix offert par cette marque du Groupe Vinci qui me paraît cassée pour emporter ce marché, au départ estimé à 87 500 euros HT, 105 000 TTC.

Les autres concurrents étaient sensiblement plus chers, certains plus du double. Et certains proposaient des solutions manifestement plus pertinentes du point de vue environnemental. Mais je n'ai pas plus de détails pour en juger, hélas. Quand bien même on peut se réjouir d'une telle économie, on se demande si, en définitive, il s'agit d'une solution technique low cost. Comment expliquer de tels écarts ? Je constate ensuite qu'il s'agit de leds. Moderniser en matière d'éclairage public, ça rime aujourd'hui avec l'installation de leds, qui portent bien leur nom. Les avantages sont mis en avant par les fabricants qui en vivent, notamment l'optimisation des coûts de fonctionnement dûs à la faible consommation de ces technologies et leur durée de vie – le fait qu'on peut les moduler, etc. Mais la généralisation de cette technologie pose question, en particulier en ce qui concerne les coûts cachés, sanitaires et environnementaux. Des études, par exemple, de l'ANSES ont mis en évidence la toxicité et le caractère nocif de la lumière bleue des leds sur la rétine. Déjà exposé aux écrans – ici-même d'ailleurs – on en reprend une dose en nous aventurant dans les espaces publics melunais. De plus, nombre de scientifiques, d'experts, d'associations de protection de l'environnement ont souligné que les leds constituent un fléau pour la faune, la flore, la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes. Dernier point. C'était des remarques, pour éclairer si je puis dire, ce choix. L'idée même d'une modernisation soulève des questions qui ne sont pas que d'ordre sémantique. Voilà encore, la ville intelligente – Smart City – avec ses lumières persantes, ses écrans connectés, sa virtualité gadget. Le cahier des clauses de l'appel d'offre fait bien mention d'un abaissement de 30 % de l'éclairage entre 23h00 et 6h00, mais globalement, ces leds sont tellement lumineuses que la variation apparaîtra minime avec l'ancien équipement. Les études montrent même que la pollution lumineuse a augmenté depuis leur banalisation dans les villes en France. En plus, il y a un effet rebond pervers, diagnostiqué par les mêmes études que je pourrais transmettre, qui montre que l'usage de cette technologie tend à augmenter dans certaines villes, parce que ça ne coûte pas cher. Il en résulte une augmentation de la pollution lumineuse par les villes qui aiment à se moderniser par les leds, à l'intérêt esthétique par endroit très douteux – je pense notamment à celles qui sont installées sur les marches de l'Escale. Bref. C'est pour toutes ces raisons qu'il faudrait engager une réflexion plus globale sur l'éclairage public dont on voit ici seulement une portion qui est rénovée. Il y aurait intérêt à étudier de plus près ce que font de très nombreuses municipalités en France, aiguillés par des associations comme l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne d'un ciel étoilé, et qui ne cesse d'alerter sur le fait que, je cite : « l'éclairage artificiel nocturne non adapté aux besoins a notamment des conséquences fortes sur les dépenses publiques, sur les consommations énergétiques, sur le sommeil et la santé humaine, sur l'environnement comme sur l'observation du ciel étoilé pour tous » – ici, pas d'étoiles, tant pis. Ces villes ont enfin compris que la modernisation peut emprunter d'autres voies, à commencer par l'extinction pure et simple de l'éclairage public. C'est un rêve, mais j'y crois très fort. 12 000 communes ont mis en œuvre une stratégie d'extinction totale ou partielle de leur éclairage durant la nuit. Les sondages de satisfaction montrent que 79 % des Français se disent favorables à la réduction de la durée d'éclairage des rues la nuit. Certaines villes comme celle de Niort, où je suis passé cet été, c'était magnifique, et tant d'autres, ont fait de ces mesures l'occasion de concertation et d'expérimentation très suivie autour de la nécessaire sobriété technologique, et d'un phasage plus harmonieux entre les humains et leur milieu de vie. A croire que le modèle des Amish de Pennsylvanie et de la lampe à huile utilisée chez soi est en train de se généraliser au dam des modernisateurs jupitériens. A Melun aussi, une telle réflexion devrait être engagée – c'est presque un vœu – et l'on en perçoit l'urgence depuis le confinement. De nombreux débats se sont en effet animés autour de la révision plus ou moins radicale de notre mode de vie rongé par le consumérisme, les besoins artificiels, la destruction des ressources naturelles singulièrement dans les villes où la nature peine à se ressourcer, et j'y inclus naturellement les humains et

l'humaine nature. Nous estimons donc, dans notre groupe, qu'il est dommage que cette question de l'éclairage public ne donne pas lieu à davantage de concertation, qu'elle soit envisagée comme une question purement technique, à résoudre par les services techniques, avec le concours de prestataires qui n'ont d'autre intérêt technique que de tirer parti de cette aubaine de la « modernisation ». C'est d'autant plus dommage, et, disons même contre-intuitif, que vous aviez lourdement verdi vos ambitions pour la Ville les années qui viennent.

Monsieur Vogel : Bien. Vous avez terminé votre intervention, Monsieur Saint-Martin ? Jérôme. Le responsable des services techniques va vous répondre.

Monsieur Olzier : Bonsoir. Ecoutez, par rapport à toutes ces études qui, effectivement, comme dans tout domaine de changement, peuvent être controversées, aujourd'hui en tout cas, cette technologie led qui est utilisée pour l'éclairage public est aussi utilisée dans l'industrie automobile, aéronautique et ferroviaire. C'est aujourd'hui, en tout cas au niveau des normes, quelque chose qui n'est pas proscrit, à ma connaissance. Ces cabinets d'étude qui peuvent alerter sur certaines problématiques, effectivement en tout cas, dans le métier de l'éclairage, aujourd'hui je n'ai pas entendu ni lu d'interdiction ni de proscription par rapport à cet usage, par rapport à des lampes au sodium qui consomment – et qui sont très polluantes dans le recyclage – là j'ai les chiffres, 69,37 %. Voilà. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur Melun, nous avons un parc d'éclairage de source lumineuse qui est assez important – plus de 4 000 points lumineux. Si on n'évolue pas aujourd'hui sur des technologies qui commencent à faire leur preuve telles que la led, à un moment donné même si on repasse à la bougie, je pense que ça va être des sources aussi polluantes et problématiques. Je regarderai avec mes équipes les études que vous avez trouvées qui, un peu, controversent ces équipements, mais bon.

Monsieur Saint-Martin : C'est l'ANSES.

Monsieur Olzier : Mais aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui est interdit d'être mis en place.

Monsieur Saint-Martin : Il y a vraiment une littérature scientifique très volumineuse sur ces questions. Ce n'est pas juste deux – trois scientifiques égarés qui portent une alerte. J'aimerais en discuter en avec vous.

Monsieur Vogel : Les services vont regarder pour voir, parce que visiblement ils ne sont pas au courant de l'ensemble des études que vous avez citées.

Madame Monville : Monsieur le Maire, il y avait quand même une question qui s'adressait à vous, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Ah bon.

Madame Monville : Il y avait quand même une question qui s'adressait à vous, c'est-à-dire, avez-vous l'intention de faire de l'éclairage public une question qu'on va poser à l'ensemble des Melunaises et des Melunais, et en tout cas à laquelle on va les associer dans le choix qui sera fait ? Aujourd'hui, c'est le choix de la ville de Niort – Arnaud, en préparant ce Conseil Municipal, nous a cité l'exemple de Niort, et nous a montré un peu ce qui avait été fait là-bas. C'est le choix de nombreuses villes en France pour des questions qui sont à la fois liées, comme il l'a rappelé : des questions de santé publique, des questions d'économie d'énergie, et

aussi des questions de la biodiversité. Pour ces trois raisons-là, on a intérêt à repenser l'éclairage public et je ne pense pas que ce soit un truc qui doit être fait – bon, moi, j'apprécie la réponse de Cabinet, enfin des services techniques pardon, mais c'est quand même une réponse politique qu'on attend. Qu'est-ce que vous entendez faire de la question de l'éclairage public, qui pose bien d'autres questions qui sont enchâssées et rattachées à celle-là, et que vient de vous poser Arnaud ? Enfin, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Vogel : Je pense que c'est une question effectivement très importante aujourd'hui. Dans notre programme, toutes les questions qu'on peut soumettre à la population, on les soumettra, mais ça commence déjà avec une étude technique. Vous l'avez bien vu, Monsieur Saint-Martin, vous avez fait allusion à des études – bon, et bien nous, on va déjà commencer dans les services par voir comment la question se pose véritablement et quelles sont les économies de bon sens qu'on peut faire. Voilà. Quelqu'un veut dire quelque chose ?

Madame Grange : Moi.

Monsieur Vogel : Oui, Marie-Hélène, vas-y.

Madame Grange : Juste dire que dans ma délégation existent les différentes trames, donc je m'intéresserai à la trame noire, c'est sûr. Donc après, on va essayer d'être le plus vertueux possible. Voilà.

Monsieur Tortillon : Monsieur le Maire. Moi, j'ai constaté qu'il y avait une société qui s'appelle Hemera qui avait été choisie pour nettoyer les vitres. Et vu qu'on parlait du bien-être au travail, je trouve ça assez dommage comme choix. Hemera, il faut savoir que c'est une entreprise qui sous-traite dans beaucoup de lieux et dont les salariés se sont énormément plaint de leurs conditions de travail, et ont fait 83 jours de grève il n'y a pas très longtemps. Donc, pourquoi on ne recrute pas directement du personnel communal pour faire ce genre de choses, dont on sait qu'il pourrait bénéficier de conditions de travail décentes, plutôt que de faire de la sous-traitance ? Et au passage, il n'y a pas de minimum, ni de maximum. N'est-on pas capable de chiffrer ce poste de dépenses ?

Monsieur Mebarek : Je suis désolé, c'est vrai qu'on n'entend pas très bien.

Monsieur Vogel : On a beaucoup de mal à entendre.

Monsieur Mebarek : Et c'est vrai que le masque n'arrange pas les choses. Il y a deux sujets dans votre question. Il y a le bien-être du personnel de cette entreprise – on fixe un certain nombre de règles dans les cahiers des charges.

Madame Monville : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Non mais, je crois que le terme qui a été employé, c'était le bien-être. Dans les cahiers des charges, il y a un certain nombre de critères qui s'imposent aux candidats sur les marchés, et le respect des normes sociales en fait partie. Donc, si cette entreprise, il était avéré qu'elle ne respectait pas les dispositions sociales qui s'imposent à elle, on pourrait intervenir. Mais là, on ne peut pas évoquer cela sur de simples suppositions sans avoir des éléments avérés, en tout cas en ce qui nous concerne. Par ailleurs, la question du fait de confier ces missions à un prestataire, pourquoi ne pas le faire en interne ? On ne le fait pas en interne parce que ces marchés sont assez conséquents en termes de travaux. Nettoyer

l'ensemble des vitrages de la Ville de Melun est un travail assez conséquent, et les personnels qui sont affectés aujourd'hui à l'entretien des locaux sont en nombre très insuffisant pour assumer cette tâche. Si on devait leur confier cette mission, ça impliquerait un renforcement des équipes sur ce sujet en particulier. On gère nos dépenses de personnel de la manière la plus équilibrée possible, et on évite autant que faire se peut, de faire peser les crédits sur certains services quand on a d'autres solutions plus économiques et plus efficaces – aussi efficaces, pardon, en termes de résultat. Le pilotage de la masse salariale, vous savez, est un élément essentiel dans une collectivité, et a fortiori à Melun ; vous connaissez bien ce chiffre : 65 % des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux dépenses de personnel, ce qui fait de Melun une des plus consommatrice en la matière. Voilà. On ne peut pas tout intégrer, la prestation est parfois nécessaire.

Madame Monville : Ce n'est pas que vous ne pouvez pas tout intégrer, c'est que vous avez désintégré. Là maintenant, vous venez de mettre le doigt exactement sur ce qu'on vous a dit pendant six ans, c'est-à-dire que vous avez, pour faire baisser la masse salariale, pour pouvoir engager, comme vous l'avez fait, des policiers municipaux pour la sécurité des Melunais mais par contre vous n'êtes pas au courant qu'il y a 2 500 tonnes de nitrate d'ammonium à nos portes – donc la sécurité, on se demande vraiment quelle sécurité vous intéresse – donc, pour pouvoir engager ces policiers municipaux dans le but de mener une politique populiste qui vise à dire on va vous protéger parce qu'on va faire passer la police municipale de 11 à 60, vous avez fait baisser par ailleurs les emplois qui étaient consacrés, avant, à la Ville de Melun, entre autres au ménage des écoles, c'est une des premières choses que vous avez externalisées, et maintenant le nettoyage des vitres. Et ce que vous faites, en faisant ça, c'est que vous dégradez les conditions de travail des gens. Parce qu'entre être un agent attaché à une collectivité locale et avoir des droits sociaux assurés, et travailler pour ce genre de multinationale du ménage qui, on le sait, moi j'ai été défendre des sans-papiers, qu'elles embauchent et qu'elles ne rémunèrent pas comme dans leurs hôtels etc. Enfin, dans les hôtels où elles sont parce que les hôtels sous-traitent le ménage à ces entreprises comme vous êtes en train de le faire. Vous dégradez les conditions de travail des gens, et tout ça pour alimenter un discours sur la sécurité qui est un discours totalement faux. Par ailleurs, les principaux risques auxquels on est confronté – entre autres, là, le nitrate d'ammonium, mais le réchauffement climatique évidemment – et ben ceux-là, ça ne vous intéresse pas.

Monsieur Mebarek : J'adore vos grands...

Madame Monville : Ca s'appelle des tours de passe-passe. Non mais, laissez-moi finir, Monsieur Mebarek. Cette espèce de tour de passe-passe qui consiste à dire on est un bon gestionnaire parce qu'on fait baisser la masse salariale, ou on maintient la masse salariale tout en embauchant des policiers municipaux de la collectivité à laquelle on appartient, et bien moi, je n'achète pas du tout parce que par contre vous dégradez considérablement les conditions de travail, et en particulier de travailleurs dont l'épidémie qu'on vit nous montre à quel point ils sont indispensables : ceux qui nettoient, ceux qui font le ménage, ceux qu'on devrait considérer bien autrement que vous les considérez, qu'on devrait rémunérer bien autrement que ces entreprises les rémunèrent, et leur garantir des droits, y compris sur la pénibilité du travail au service de la collectivité, ce que vous ne faites pas.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Sur le sujet des personnels, vous avez votre position. C'est des positions que je considère aussi dogmatiques, ou qui relèvent de la pensée politique. On n'a pas,

Madame Monville, on n'a pas les mêmes idées politiques aussi. On a une société qui fonctionne avec du service public, et on a aussi une société qui fonctionne avec un secteur privé qui génère de l'emploi et de l'activité pour le pays. La France est ainsi faite. Le temps de l'URSS, il est révolu. L'intégralité des activités ne peuvent être portées par la personne publique, et aujourd'hui c'est le cas en France et à Melun en tout cas. Maintenant, vous avez vraiment un génie pour toujours ramener des sujets divers et variés au réchauffement climatique et au nitrate d'ammonium. Alors, je ne vois pas le rapport, mais je vais chercher ce soir en me couchant le rapport entre le nettoyage des vitres de Melun et le réchauffement climatique ou le nitrate d'ammonium. Maintenant, je reviens sur les vitres. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure dans mon propos, Madame Monville, je ne l'ai pas dit tout à l'heure dans mon propos : il ne s'agit pas de nettoyer des vitres à hauteur d'homme qu'un personnel d'entretien pourrait faire. On est aussi sur des marchés qui sont extrêmement techniques. Quand on dit nettoyage des vitres, nettoyer les vitres d'une école qui représentent une hauteur importante, nettoyer les vitres de la médiathèque qui est une spécialité avec un système de cordistes, je ne pense pas qu'en interne nous ayons les effectifs pour faire ça. Et quand bien même nous le souhaitions, je ne pense pas que ces personnels qui sont ultra spécialisés seraient en activité toute l'année pour pouvoir être employés à longueur d'année à la Ville. Donc, il y a des choix qui sont parfois des choix de cohérence et de logique, et qui ne peuvent pas être contestés par vos positions qui sont, une fois encore, des positions complètement idéologiques.

Monsieur Vogel : Bien. Je propose donc que le Conseil prenne...

Madame Asdrubal : Excusez-moi, je peux juste ? Je vais détendre l'atmosphère.

Monsieur Vogel : Oui, d'accord.

Madame Asdrubal : Juste une petite demande. J'ai vu dans les marchés, alors c'est une petite remarque, ce n'est pas grand-chose. J'ai vu qu'il y avait la création au parc romain d'une nouvelle aire de jeux pour les 4 – 12 ans. Alors j'ai juste une petite demande simple : c'est, si dans l'avenir, bon c'est appréciable de voir des structures pour les enfants, néanmoins il serait judicieux de penser aux plus jeunes – je pense aux 2 – 4 ans, j'ai un petit peu fait le tour sur tous les parcs, il y a beaucoup de structures... Je pense à Monsieur Adjouadi et Monsieur Mellier, je m'adresse à eux particulièrement : si dans l'avenir on pouvait avoir des structures pour les tout-petits, ça manque cruellement et c'est une demande qui avait été faite pendant la campagne de parents qui vont au parc et qui n'ont pas forcément les structures adaptées, la hauteur étant source de problème et de sécurité. Voilà, c'était juste une petite demande sympathique.

Monsieur Vogel : D'accord. Ségolène Durand.

Madame Durand : Moi, je vais compléter cette demande en m'adressant à Madame Gomes, pour savoir s'il y avait une aire de jeux inclusive justement dans ce parc, pour les personnes en situation de handicap. Pour les enfants.

Madame Gomes : Alors, vous entendez ?

Madame Durand : Oui.

Madame Gomes : Toute l'accessibilité est en train d'être revue et fait partie de réflexions qui sont en cours. Bien évidemment, les accès aux aires de jeux qui ne sont pas toujours

praticables, ni pour des poussettes, ni pour des personnes à mobilité réduite, tout cela va être en réflexion et nous allons nous y atteler. Evidemment.

Madame Durand : D'accord. Mais dans le marché où on n'est pas loin des 100 000 euros, ça n'en fait pas partie pour l'instant ?

Madame Gomes : Pas pour l'instant.

Monsieur Vogel : Oui, Henri.

Monsieur Mellier : Pour répondre à Madame Asdrubal. Je pense que la ligne est en deux fois, donc c'est : aires de jeux 4 – 12 ans, et implantation de modules dans les groupes scolaires. Donc je vais vous le dire, parce que ça correspond à ce que vous voulez. C'est uniquement dans les écoles maternelles Les Capucins, Dolto, Beauregard et Jean Bonis. On a implanté des jeux dans les maternelles pour les tout-petits. Ils n'ont pas 2 ans effectivement, ils ont 3 ans, mais ça fait partie de ces outils pédagogiques très importants. C'est vrai qu'on avait enlevé un certain nombre d'aires de jeux dans les années précédentes pour des raisons de sécurité, parce que les normes dans ce pays changent tout le temps. Donc on les a enlevées, on ne les avait pas remplacées, et donc là on a pris un marché. On va remplacer la totalité des jeux dans les maternelles d'ici les trois ans qui viennent. On a commencé par celles où il n'y en avait plus. Pour le reste, les aires de jeux pour les tout-petits, ça fait partie – c'était dans votre programme, c'était aussi dans Melun pour Vous, donc je pense qu'il faut un petit peu attendre. Ça ne fait que trois mois, on n'a pas anticipé à ce niveau-là, mais on le fera je pense.

Madame Asdrubal : D'accord. Merci.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Moi, j'ai trois remarques sur ces marchés. Déjà, sur le désamiantage de l'Espace Saint Jean. Savoir si les consignes de sécurité pour les personnels qui ont travaillé là ont bien été respectées, et aussi pour les populations alentour. Je voudrais savoir, c'est une vraie curiosité, ce que pense les personnels de l'Espace Saint Jean de l'agrandissement de l'Office de Tourisme qui prend maintenant beaucoup de place à l'intérieur de cet espace. Donc voilà, ça c'est la première question. Je vous les fais toutes, comme ça on ira plus vite. La deuxième, c'est dans le cadre de l'aménagement du quartier des Mézereaux, là il y a un marché de 309 000 euros, enfin 257 000 euros, pardon, je ne sais pas à quoi ça correspond et j'aimerais bien savoir. Et puis, ensuite, sur la mutualisation des locaux entre la DMSI – donc j'imagine que c'est la Direction Mutualisée des Service de l'Informatique, ou de l'Information, je ne sais pas comment vous les désignez – qui vont donc s'installer dans le commissariat municipal, enfin dans les locaux de la police municipale. Alors d'une part, pareil, ce qu'ils en pensent. Au passage, je souligne que la mutualisation commence à nous coûter très cher. Et puis, d'autre part, une inquiétude, parce qu'avec le recours croissant à la technologie de surveillance de masse, ces technologies auxquelles vous avez recours massivement maintenant, donc ces caméras de vidéosurveillance que vous installées partout dans la ville, moi j'ai peur que les services informatiques passent beaucoup de temps à travailler finalement à aider la police municipale dans le fonctionnement de l'ensemble de ces instruments-là et soient moins au service de la collectivité dans son ensemble. Voilà.

Monsieur Vogel : Mathieu, la première question.

Monsieur Duchesne : Alors, à propos de l'Espace Saint Jean. C'est un bâtiment qui, depuis une trentaine d'années, n'avait pas été rénové et qui aujourd'hui a la chance, c'était une volonté de Monsieur le Maire, d'héberger l'Office de Tourisme qui, petit à petit, trouve toute sa place. Elle prend effectivement de la place, cette équipe. Alors déjà, c'est une bonne nouvelle que cet Office de Tourisme qui est en cœur de ville, sur la place Saint Jean, puisse être visible des touristes plus nombreux demain, on l'espère ; qu'ils puissent facilement le trouver, c'est une bonne nouvelle. On est à proximité du Mail Gaillardon, du marché, de la place Saint Jean qui est quand même la plus grande place de la ville. C'est une belle vitrine pour la ville. Donc ces aménagements, j'y reviens, qui ont été réalisés à l'initiative de Monsieur le Maire, vont dans le bon sens. Il y a un travail qui a été réalisé avec un cabinet d'architectes et avec la SPL qui est très qualitatif. Si votre question c'est : les équipes doivent-elles avoir peur de manquer de place ?

Madame Monville : Eux, comment ils le prennent ?

Monsieur Duchesne : Qui ? Les agents ?

Madame Monville : Les agents qui travaillent à l'Espace Saint Jean. Qu'est-ce qu'ils en pensent ?

Monsieur Duchesne : Ah bah écoutez, ce n'est jamais, a priori, dans un premier temps, agréable d'avoir des gens qui viennent occuper une partie de l'espace que quotidiennement vous vivez. Mais petit à petit, il y a les projets qui se mettent en place, des projets communs. On est constructif, on va dans le bon sens. Je leur ai demandé, avec Monsieur le Maire, de travailler à des projets pour animer le centre-ville ensemble, et mettre en valeur la place Saint Jean, donc ça va se mettre en place tout doucement. Voilà. La question des espaces se règle petit à petit. Les travaux prennent un petit peu de retard, donc il y a des tensions, mais ça va rentrer dans l'ordre doucement. Il n'y a pas de drame pour l'instant. On est positif, et on reste positif au sein de l'Espace Saint Jean.

Monsieur Vogel : Merci Mathieu. Pour la deuxième question, Brigitte.

Madame Tixier : Oui. S'agissant du PRU et du quartier des Mézereaux, et bien il s'agit en fait de la totalité du marché qui va être consacré à l'ensemble des voiries puisque vous savez que, enfin, l'entrée des Mézereaux va être définitivement revue. Vous avez vu que l'aménagement des pieds d'immeuble, donc des différentes boutiques est en train de commencer. Le pharmacien ne va pas tarder à poser définitivement ses médicaments au sein de cette pharmacie, et le reste va suivre aussi. En toute logique, la barre qui restait et n'abritait plus que la pharmacie va être démolie. Je pense que vous allez voir au mois d'octobre ou novembre que, dès que le pharmacien est parti, les engagements de travaux sont prêts. Et donc forcément, toute l'entrée des Mézereaux va se trouver modifiée, et la voirie définitivement restructurée. Troisième question, le DGS.

Monsieur Olivier : Oui. Alors, il s'agit de travaux à l'Hôtel de Ville pour transformer les anciens locaux de la Direction des Services de l'Informatique qui a été transférée à la CAMVS pour faire les vestiaires de la police municipale, tout simplement.

Madame Monville : Non mais attendez. Là, il y a quand même un, deux, trois, quatre... il y a quatre lignes et il y a 53 000 euros, 10 000 euros, 18 000 euros, 17 000 euros, 24 000 euros.

Monsieur Olivier : Il s'agit effectivement de travaux. C'est bien que vous vous intéressiez à ça. Il y a beaucoup de lots dans les travaux.

Madame Monville : Non mais, je ne vous demande pas ce qui est bien ou mal dans ce que je fais, Monsieur le DGS.

Monsieur Olivier : Et bien oui mais écoutez, j'ai répondu, maintenant on va passer à l'ordre du jour.

Madame Monville : C'est extraordinaire, quoi. Non, vous n'avez pas répondu. Donc là, on a 10 000 euros – on a 100 000 euros, pardon. 100 000 euros pour des vestiaires, moi, je trouve ça beaucoup. Comme les travaux ne sont pas désignés, je voudrais savoir de quoi on parle. Menuiserie... mais de quoi on parle ? Et puis, je vous prierai de ne plus me dire ce qui est bien ou mal dans ce que je fais, d'accord ?

Monsieur Mebarek : Il ne s'agit pas simplement d'installer des rideaux derrière lesquels la Police Municipale se changera. On est sur un bâtiment dont l'intérieur est quasiment mis à nu parce que c'était le siège de l'ancienne DMSI avec des serveurs, avec tout un tas d'ordinateurs, etc. Donc l'intégralité du site, l'intérieur est mis à nu. L'ensemble des réseaux sont faits, l'implantation de douches, voilà. L'ensemble des équipements de manière à accueillir de manière confortable les vestiaires de l'Office – enfin, de l'Office, n'importe quoi : de la Police Municipale. Donc, c'est un chantier qui est conséquent vu ce que c'était auparavant. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Justement, c'est par rapport à la mutualisation des locaux entre la DMSI et la Police Municipale. Mais j'imagine qu'il y a quand même, pour 120 000 euros, un embellissement des locaux, notamment la DMSI. Je voulais savoir comment vous articulez les coûts entre l'Agglomération et la Ville de Melun par rapport à la DMSI ? Est-ce que c'est une location qui va changer ? Comment c'est articulé ? Deuxième question après, que je peux poser.

Monsieur Olivier : Ce serait bien que les questions justement respectent le protocole et qu'elles soient posées par écrit dans les délais, comme ça on pourrait y répondre et suivre l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Madame Monville : Non, attendez. Monsieur le DGS, ça, ce n'est pas votre responsabilité. Celui qui est en charge ici de la police du Conseil c'est le Maire et ce n'est pas vous, déjà. On va commencer comme ça.

Monsieur Olivier : Je vais répondre à Monsieur Guion puisque je vous ai déjà répondu, Madame.

Madame Monville : Là, on est en train de parler des marchés du Maire. Donc, ce n'est pas des questions, comme ça, qu'on pose.

Monsieur Olivier : Je vous ai déjà répondu.

Madame Monville : Ce sont les marchés du Maire. Non mais. Il ne faut quand même pas

exagérer. Restez un peu à la place qui devrait être la vôtre.

Monsieur Olivier : Chacun à sa place, effectivement.

Monsieur Vogel : Madame Monville, soyez plus calme. Vous pouvez dire la même chose... Là, vous êtes en train de vous énerver. Vous posez vos questions, on y répond calmement. Là, c'était une question technique, c'est logique que le DGS y réponde pour savoir comment les travaux sont organisés. Mais on était passé sur Monsieur Guion. Alors on va redonner la parole à Monsieur Guion.

Monsieur Olivier : Donc, pour répondre à Monsieur Guion, il n'y a pas à partager, en l'occurrence les frais avec l'Agglomération puisqu'il s'agit de bâtiments municipaux pour des équipements uniquement municipaux. Ce sont les vestiaires, je répète, des agents de la Police Municipale, dans le plus grand respect du bien-être au travail.

Monsieur Vogel : Donc pas de participation de la CAMVS sur ces travaux-là.

Monsieur Guion : Je note que c'est pour le bien-être. Alors, la question suivante c'est : est-ce que ces travaux sont terminés ? Est-ce qu'il n'y a plus de soucis de baie informatique dans cet endroit-là ?

Monsieur Olivier : Ils sont encore en cours, jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Vogel : Ok.

Madame Monville : Du coup, ce n'est pas une mutualisation, on est d'accord ? Ce n'est pas une mutualisation de locaux en réalité. C'est la mise à disposition de locaux qui, avant, étaient ceux de la DMSI à, aujourd'hui, la Police Municipale.

Monsieur Vogel : Vous avez raison. Oui, tout à fait. Vous avez tout à fait raison. Bon. Est-ce que c'est bon ? Est-ce que tout est clair ? On a essayé de répondre du mieux possible. Donc, le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

7 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Monsieur Vogel : Alors maintenant, nous avons toute une série de désignations à faire dans toute une série d'organismes du fait du renouvellement du Conseil Municipal. On a reçu les noms de l'Opposition, donc je les donnerai le moment venu. Donc, la délibération 7, c'est la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du groupement d'intérêt public Maximilien. Alors, qu'est-ce que c'est ? Ce groupement d'intérêt public regroupe tous les acheteurs publics de la Région Ile de France autour d'un portail commun pour les marchés publics qui rassemble toutes les annonces de marchés, qui a pour objet de mettre en réseau les acheteurs publics et de mettre en place un système de télétransmission des actes au Contrôle de Légalité. Donc ça facilite très largement les opérations pour nous.

Donc je vous propose de désigner, conformément à leurs délégations : Kadir Mebarek et Gilles Ravaudet. Si vous en êtes d'accord, on peut voter à main levée, comme ça on peut avancer vite dans l'ensemble des désignations. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Sinon, donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est bon. Pardon ? Vous ne prenez pas part au vote. Chaque fois, on... Oui, oui, d'accord.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE Monsieur Kadir Mebarek, Adjoint au Maire, joignable à l'adresse mail suivante kmebarek@ville-melun.fr comme représentant(e)s titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien,

DÉSIGNE Monsieur Gilles Ravaudet, Conseiller Municipal, joignable à l'adresse mail suivante gravaudet@ville-melun.fr comme représentant(e) suppléant(e), auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN.

AUTORISE ses deux représentants à signer tous les actes nécessaires au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN.

8 - INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ELECTION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DE MEMBRES REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur Vogel : Ensuite, la délibération 8, c'est la CCSPL. En ce qui concerne le groupe de la Majorité, je propose Henri Mellier, Kadir Mebarek, Catherine Stentelaire, Gilles Ravaudet. Et pour ce qui est de l'Opposition, on nous a communiqué le nom de Céline Gillier. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« Melun Pour Vous »

- M. Mellier
- M. Mebarek
- Mme Stentelaire
- M. Humblot

« Bien Vivre à Melun – Espoir Melun » et « Réinventons Melun – Notre Ville »

- Mme Gillier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- | | |
|-------------------------|----|
| - Nombre de suffrages : | 42 |
| - Bulletins blancs : | 0 |
| - Bulletins nuls : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 42 |
| - Majorité absolue : | 22 |

Ont obtenu

- M. Mellier 42 voix
- M. Mebarek 42 voix
- Mme Stentelaire 42 voix
- M. Humbot 42 voix
- Mme Gillier 42 voix

Sont élus pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- M. Mellier
- M. Mebarek
- Mme Stentelaire
- M. Humblot
- Mme Gillier

Sont désignés pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux en tant que membres d'associations locales :

- 1 membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 1 membre de l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles
- 1 membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (FCPE)
- 1 membre de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)

9 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Monsieur Vogel : Alors là, vous trouvez dans le projet de délibération une liste de contribuables qui pourraient être désignés par le service des impôts pour siéger au sein de cette commission communale des impôts directs. Nous ne les désignons pas, nous ne faisons que proposer des noms. Les services fiscaux désigneront 8 titulaires – 4 hommes, 4 femmes – et 8 suppléants – 4 hommes, 4 femmes. L'objet est de délibérer sur les questions relatives aux quatre taxes principales directes locales et taxes assimilées. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

ETABLIT la liste suivante des contribuables pouvant être désignés par le Directeur des services fiscaux en tant que membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

- M. Gérard Millet
- Mme Nadia Belfadel
- M. Guillaume Dezert
- Mme Brigitte Tixier
- M. Michel Oravec
- Mme Françoise Philippe Peter
- M. Louis Saby

- Mme Jeanine Mesnard
- M. Philippe Dupuy
- Mme Renée Wojeik
- M. Henri Mellier
- Mme Montaine Chatriot
- M. Michel Robert
- Mme Catherine Stentelaire
- M. Pierre-Alain Le Gal
- Mme Angélique Dehimi
- M. Claude Bourquard
- Mme Marie-Hélène Grange
- M. Jean Menot
- Mme Liliane Blond
- M. Cyril Parussolo Bolufer
- Mme Colette Mingot
- M. Charles Humblot
- Mme Odile Razé
- M. Philippe Sauvage
- Mme Claire Hautefaye
- M. Olivier Pelletier
- Mme Alyette Muller Laurent
- M. Noël Boursin
- Mme Andrianasolo Rakotomanana
- M. Mathieu Duchesne
- Mme Antoinette Varlet

**COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE -
DESIGNATION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DE 5
REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS ET DE 5 PERSONNALITES QUALIFIEES**

Monsieur Vogel : La délibération est reportée au prochain Conseil Municipal parce que la commission en question appelle la désignation d'associations ou de personnes qualifiées, qui ne sont pas au nombre suffisant pour l'instant pour être validée par la Préfecture. Donc, dès que l'on aura le nombre de noms suffisants, on transmettra ça.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire, on devait déjà la trancher lors Conseil d'avant, on l'a reportée...

Monsieur Vogel : Oui, oui. Là, on la reporte encore.

Monsieur Martin : un jour on aboutira ?

Monsieur Vogel : Un jour, on votera. Voilà, vous pouvez me faire confiance.

10 - COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES DE LIVRY SUR SEINE "LA CHESNAIE" - ELECTION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Ensuite, la délibération 10, c'est le comité du syndicat intercommunal de gestion et de fonctionnement du foyer résidence pour personnes âgées de Livry sur Seine "La Chesnaie". Donc, nous pouvons nommer des délégués pour siéger au sein de ce comité. Je propose, en fonction de leurs délégations, la nomination de Rachel Rakotomanana, de Catherine Stentelaire comme titulaires, de Monique Cellier et d'Amélia Ferreira comme suppléants. Opposition ? Oui, pardon.

Madame Durand : Oui, moi, je vous propose également ma candidature, étant la première vice-présidente du FRPA et ayant le sujet de la vente du FRPA en cours et en lien avec Habitat 77.

Monsieur Vogel : On peut voter à main levée ? Candidature comme titulaire ?

Madame Durand : Oui.

Monsieur Vogel : Candidature comme titulaire. Donc, on va voter. D'abord pour les deux titulaires. On va mettre en place. On vote titulaire par titulaire. Ségolène Durand est candidate sur le premier poste de titulaire, et Rachel Rakotomanana est candidate sur le premier poste de titulaire. Donc on va voter sur ces deux noms. Je mets aux voix d'abord le nom de Ségolène Durand. Qui est-ce qui est pour ? Levez bien, qu'on puisse bien noter. Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est contre ? Maintenant, toujours sur le premier poste de titulaire, Rachel Rakotomanana. Qui est-ce qui est pour ? Qui est-ce qui s'abstient ? Qui est-ce qui est contre ? Voilà. Donc c'est Rachel qui est élue. Je remets aux voix pour le deuxième poste de titulaire et les deux postes de suppléants. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Et pas de participation au vote. Ok.

Sont candidats :

Titulaires :

- Mme Rakotomanana
- Mme Stentelaire
- Mme Durand

Suppléants :

- Mme Cellier
- Mme Ferreira de Carvalho

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 42
Bulletins blancs	: 6
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 36
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaires :

- Mme Rakotomanana 32 voix
- Mme Stentelaire 32 voix
- Mme Durand 4 voix

Suppléants :

- Mme Cellier 36 voix
- Mme Ferreira de Carvalho 36 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Comité du syndicat intercommunal de gestion et de fonctionnement du foyer résidence pour personnes âgées « La Chesnaie » :

Titulaires :

- Mme Rakotomanana
- Mme Stentelaire

Suppléants :

- Mme Cellier
- Mme Ferreira de Carvalho

11 - ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur Vogel : Délibération 11. Il s'agit de l'AG du groupement d'intérêt public ID77 qui est dédié à l'ingénierie départementale au service des collectivités du département. Je propose, en fonction de sa délégation, Gilles Ravaudet. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adopté.

Est candidat :

- M. Gilles Ravaudet

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 42
Bulletins blancs	: 6
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 36
Majorité absolue	: 22

A obtenu :

M. Gilles Ravaudet 36 voix

Est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public ID77 :

- M. Gilles Ravaudet

12 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AMENAGEMENT 77 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEES GENERALES

Monsieur Vogel : Délibération 12, il s'agit de la Société d'Economie Mixte locale (SEM) AMENAGEMENT 77 qui prévoit la désignation d'un représentant de la Ville au sein de la SEM. Je vous propose Gilles Ravaudet. Qui est-ce qui s'oppose ? Oui ?

Madame Gillier : J'ai juste une petite question au sujet de cette désignation-là : c'est quoi la politique qui va être portée auprès de cette institution-là ? Parce qu'on désigne des gens, mais c'est bien qu'on sache avec quelle politique ils partent du Conseil Municipal. Ce n'est peut-être pas maintenant, peut-être qu'il faut écrire la question. Mais voilà, ça m'interroge.

Monsieur Vogel : On ne porte pas une politique, hein. Mais peut-être que tu peux le dire, puisque tu as l'expérience.

Monsieur Mellier : Oui. Je peux vous répondre très simplement. Là, il s'agit d'une société du département. C'est elle qui porte la politique. Nous, on y est parce qu'on a eu une action je crois dans cette société, si j'ai bonne mémoire. Une action, et à ce titre-là on doit siéger au conseil d'administration. On peut revenir devant la Ville s'il y a des projets de cette société qui intéressent la Ville de Melun. Il va de soi que le représentant de la Ville va revenir devant le Conseil Municipal pour dire la SEM ID 77, elle a envie de faire ceci à tel endroit, moi je ne suis pas très d'accord, etc. Mais le portage politique est fait par le Conseil Départemental.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Pardon. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : J'ai une petite remarque sur cette question que c'est Monsieur Ravaudet qui se présente pour le coup, à la SEM, et pourtant pour moi, ça relève de l'urbanisme. Et sauf erreur de ma part, il n'a pas la délégation d'urbanisme. C'est plutôt celui qui fait l'urbanisme et le logement qui devrait s'occuper des restaurations immobilières et des rénovations de la SEM 77.

Monsieur Vogel : Ça touche aux deux. Comme urbanisme et techniques sont très sollicités, on a réparti un peu les postes pour que ce ne soit pas le même tout le temps.

Monsieur Guion : Ce n'est pas tout à fait pareil.

Monsieur Vogel : Non mais il faut être présent aux séances, justement pour qu'on puisse avoir un retour. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Est candidat :

M. Gilles Ravaudet

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 42
Bulletins blancs	: 6
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 36
Majorité absolue	: 22

A obtenu :
M. Gilles Ravaudet

Est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte locale AMENAGEMENT 77 :

- **M. Gilles Ravaudet**

13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE - DÉSIGNATION DE 2 CANDIDATS TITULAIRES ET D'UN CANDIDAT SUPPLÉANT

Monsieur Vogel : Délibération 13. Il s'agit du conseil d'administration du centre de gestion de Seine-et-Marne. Le centre de gestion s'occupe de toute une série de choses. On est adhérent depuis 2015. Il s'agit de tout le conseil juridique consacré au statut de la Fonction Publique ou l'assistance à l'instruction des dossiers de retraite, le comité médical, etc., etc. Donc, il est proposé de désigner deux titulaires et un candidat suppléant. Je propose comme titulaires Marie-Liesse Dupuy et Michel Robert, et comme suppléante Monique Cellierier. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

Sont désignés candidats pour les sièges de titulaire du Collège spécifique des Collectivités et Etablissement Publics ayant adhéré au Socle commun du Centre de Gestion de Seine-et-Marne :

Mme Marie-Liesse Dupuy
M. Michel Robert

Mme Monique Cellierier est désignée candidat pour le siège de suppléant du Collège spécifique des Collectivités et Etablissement Publics ayant adhéré au Socle commun du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

14 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES - DÉSIGNATION DE CINQ REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DE CINQ REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Monsieur Vogel : Ensuite, une commission très importante. Délibération 14, c'est la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission doit s'assurer de la régularité des listes, et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le

Maire. On a reçu les noms de l'Opposition. En ce qui concerne la liste Melun pour Vous, donc la Majorité : Eliana Valente, titulaire ; Baytir Thiaw, titulaire ; Giovanni Recchia, titulaire ; Semra Kilic, suppléante ; Olivier Pelletier, suppléant ; Odile Razé, suppléante. Ensuite, en ce qui concerne la liste Bien Vivre à Melun : Jason Devoghelaere, titulaire ; Eric Tortillon, suppléant. En ce qui concerne la liste Réinventons Melun : Ségolène Durand, titulaire ; Catherine Asdrubal, suppléant. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'établir la liste suivante des Conseillers Municipaux prêts à participer aux travaux de la Commission :

En tant que membres titulaires

Liste « MELUN POUR VOUS » :

- Mme Eliana Valente
- M. Baytir Thiaw
- M. Giovanni Recchia

Liste « BIEN VIVRE A MELUN - ESPOIR MELUN » :

- M. Jason Devoghelaere

Liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Mme Ségolène Durand

En tant que membres suppléants :

Liste « MELUN POUR VOUS » :

- Mme Semra Kilic
- M. Olivier Pelletier
- Mme Odile Razé

Liste « BIEN VIVRE A MELUN - ESPOIR MELUN » :

- M. Eric Tortillon

Liste « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Mme Catherine Asdrubal

PRECISE que cette liste sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne conformément à l'article R.7 du Code Electoral.

15 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE DE LA REGION MELUNAISE (ASSAD RM) ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : Ensuite, on passe à la délibération 15. C'est le conseil d'administration de l'association de soins à domicile de la région melunaise (ASSAD RM). La Ville est membre de droit de cette association. Vous savez que cette association a pour but d'aider et d'accompagner, dans les actes essentiels et les activités de la vie quotidienne, les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap ou les personnes isolées. On a, dans cette association, un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je propose Catherine Stentelaire comme titulaire et Pascale Gomes comme suppléante. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Catherine Stentelaire

Suppléant :

- Mme Pascale Gomes

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	:	42
Bulletins blancs	:	6
Bulletins nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	36
Majorité absolue	:	22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Catherine Stentelaire 36 voix

Suppléant :

- Mme Pascale Gomes 36 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'ASSAD RM :

Titulaire : Mme Catherine Stentelaire

Suppléant : Mme Pascale Gomes

16 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE

Monsieur Vogel : On passe maintenant aux délibérations 16 à 24, Henri pour les représentants dans les conseils d'écoles, de collèges et de lycées.

Monsieur Mellier : Alors, oui, bon, je vais vous dire juste un petit mot au départ uniquement sur la représentation dans les conseils d'école. C'est l'occasion aussi, peut-être, de mettre un petit focus là-dessus. Alors bon, je vous le dis, Monsieur le Maire et chers collègues, on a vécu quand même une rentrée scolaire bien différente des autres années tant la crise sanitaire a mis à mal ce qui fait le cœur de la mission de l'école dans notre pays : transmettre les savoirs ; ouvrir les esprits des élèves de la maternelle au lycée sur le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ; poser les bases des règles de vie dans une société française pluraliste et démocratique où l'esprit critique, cher aux philosophes des Lumières, doit être préservé. Ainsi, la vie d'une école maternelle ou élémentaire s'articule, tout au long de l'année scolaire, autour, d'une part, du conseil des maîtres réunissant directrice ou directeur d'école et les membres du corps enseignant de l'école, et le conseil d'école, instance participative de la communauté éducative, réunissant une fois par trimestre le corps enseignant de l'école, l'inspection académique, les représentants de la Ville, les partenaires de l'école – les centres sociaux notamment – et bien entendu, les représentants élus des parents d'élèves. La réunion du conseil d'école est un temps fort de la vie d'une école car il permet d'aborder tous les sujets traitant du temps scolaire comme du hors temps scolaire et de partager les informations sur la vie de l'école et d'aborder des questions précises sur tous les sujets relevant des compétences de la Ville : entretien des bâtiments scolaires, hygiène et sécurité, restauration scolaire, transport scolaire, soutien financier aux projets d'école, accueil pré et post scolaire, enfants en situation de handicap, crédits scolaires. Donc, participer en tant que représentant du Conseil Municipal à la vie du conseil d'école, c'est prendre un engagement sur la durée du mandat et accepter de porter politiquement le projet de la Majorité municipale pour nos écoles maternelles et élémentaires. Il semble plus facile, en effet, pour des élus de la Majorité municipale ayant voté le budget, de défendre les choix, tant en matière de fonctionnement que d'investissement, même si nous pouvons partager parfois, notamment au sein de la commission des affaires scolaires, de façon consensuelle, tel ou tel projet scolaire. C'est pourquoi il vous est proposé, Monsieur le Maire et chers collègues, de désigner un seul et même élu de la Majorité municipale pour chaque groupe scolaire. On a voulu justement mutualiser la maternelle et l'élémentaire et ne pas faire de rupture, à savoir donc, les personnes qui sont proposées par Monsieur le Maire : pour l'école maternelle Beauregard et l'école Rose Valland, ce serait Marie-Hélène Grange qui a déjà siégé dans ce conseil d'école pendant six années. Pour les écoles maternelle et élémentaire Jean Bonis, ce serait notre collègue Aude Rouffet, à cause également du lien avec les centres sociaux. Pour les écoles maternelle et élémentaire des capucins, c'est Rachel Rakotomanana qui, déjà, siégeait dans l'élémentaire Capucins. Pour Gabriel Leroy et Armand Cassagne, c'est Emmanuel Adjouadi qui va quitter sa zone de l'Almont pour venir dans Melun sud. Pour l'école maternelle Henri Dunant, élémentaires Paul Cézanne et Suzanne Masson, et également maternelle Decourbe puisque c'est le même secteur de recrutement des élèves, c'est Pascale Gomes. Sur l'école maternelle Abélard et élémentaire Héloïse, c'est Catherine Stentelaire qui siégeait déjà dans ces deux écoles. Pour les écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry, c'est Brigitte Tixier. Pour les maternelles des Mézereaux, Olympe de Gouges et Nikki de Saint Phalle, et élémentaire, c'est votre serviteur qui ira. Pour les écoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur, c'est Semra Kilic qui ira parce qu'en tant que présidente des parents d'élèves des Mézereaux, elle a souhaité aller dans un autre secteur de la ville. Et pour Françoise Dolto et

France Gall qui sont les deux élémentaires de Montaigu, et Simone Veil, c'est moi-même qui irais, si vous le voulez.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Plusieurs remarques. La première, c'est que je regrette, comme au mandat précédent, que les représentants de la Ville dans les conseils d'école soient exclusivement, aussi, des représentants de la Majorité municipale. La pratique dans les collectivités n'est pas toujours celle-là : à la Région par exemple, dans les conseils d'administration des lycées, les choses n'étaient pas comme ça jusqu'à très récemment. Et puis je m'interroge sur Monsieur Adjouadi. Ca n'a rien de personnel, mais c'est sur sa qualité d'enseignant, c'est-à-dire il est enseignant et par ailleurs il va aller siéger dans une école – j'ai bien compris que ce n'est pas dans celle où il enseigne – mais il va aller siéger dans une école pour y représenter la mairie. Il est évident que c'est compliqué. Vous le mettez dans une position qui est compliquée, et qui est compliquée aussi pour les gens qui sont en face de lui : ils sont à la fois ses collègues en tant qu'enseignants et ils vont être éventuellement, vis-à-vis de lui, dans une situation où il s'adresse au délégué de la Municipalité. Moi, je ne trouve pas ça très sain comme mélange, ni pour lui, ni pour les gens qui s'adresseront à lui, ni pour les parents d'élèves, enfin c'est compliqué, quoi. Vous avez un prof qui est là, et en même temps c'est le représentant de la mairie, enfin de quoi on parle ? Et on parle de l'école, qui est son métier. Donc, moi je pense que c'est très compliqué. Moi, personnellement, si j'étais à sa place, j'aurais dit non, hein. Après, il est libre de faire ce qu'il veut.

Monsieur Mellier : Bon, Madame Bénédicte Monville. Moi, je comprends la question, mais je suis un peu étonné parce que si vous voulez, d'abord, avec Emmanuel, on en a beaucoup discuté parce que c'était une question qui pouvait se poser. Moi, j'avais... je pouvais avoir... et lui aussi en disant « est-ce que tu seras à l'aise ? ». Mais ce n'est pas le même rôle. C'est pour ça que j'ai voulu faire cette petite introduction. Quand je dis qu'il faut porter politiquement les choix de la Ville de Melun, il est élu de la Ville de Melun, sur la liste Melun pour Vous, il y a des choix scolaires importants dans notre programme. On en rediscutera, il y aura des débats, etc. En tout cas, il est là pour les porter y compris dans des conseils d'école lorsque ça concernera la vie des écoles – quand on en sera à la rénovation thermique des bâtiments scolaires, effectivement, je ne vois pas en quoi il ne pourrait pas défendre le point de vue de la Ville là-dessus. Donc voilà. Mais je vais le laisser parler s'il le souhaite. Mais je dis quand même que tout ça, on ne lui a rien imposé.

Monsieur Adjouadi : Oui, exactement. C'est vrai qu'on s'est posé la question avec Monsieur Mellier de la pertinence de ma présence dans les conseils d'école. Moi, vous le savez, je suis enseignant depuis bientôt dix ans. Voilà. Les conseils d'école, je pense que mon expérience peut être mise à profit. Je saurai bien faire la différence entre mon rôle d'enseignant et mon rôle d'élu. Au contraire, je pense que l'expérience apporte quelque chose de supplémentaire, et je pense que j'ai toute ma place dans les conseils d'école. Je ne serai pas du tout mal à l'aise avec ça.

Monsieur Vogel : Ok. Madame Durand.

Madame Monville : Mouais, c'est...

Monsieur Vogel : Vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame Monville : Oui, oui, je voudrais ajouter quelque chose. A part que c'est un point de vue que, évidemment, je ne partage pas du tout, et qui fera que d'ailleurs on va voter contre toutes ces ... l'ensemble de ces propositions. Et puis, autre chose, c'est que les parents d'élèves se plaignent souvent que les représentants de la mairie ne sont pas là aux conseils d'école. Alors, Monsieur Mellier, je tiens quand même à dire par contre que depuis que vous êtes là, vous êtes présent, et que ça nous revient : « voilà, Monsieur Mellier vient ». Mais bon, là, vous ne pouvez pas tout faire tout seul. Et c'est quand même très important. Qui a été représentant de parents d'élèves sait combien c'est important en fait que la Mairie soit là. Il s'agit bien de répondre à la fois aux préoccupations de l'équipe pédagogique mais aussi à celles des parents d'élèves – c'est souvent leur seul moyen d'entrer en contact avec la Municipalité. Il y a trois conseils d'école par an, et ce serait bien que les gens qui représentent la Mairie dans ces conseils d'école y soient.

Monsieur Mellier : Je peux vous répondre simplement qu'on en a beaucoup discuté au sein du groupe majoritaire parce que c'est un engagement. Il ne s'agit pas de faire de la figuration, on est complètement d'accord. Il s'agit de porter, de partager pendant deux heures – deux heures et demi la vie d'une école. Donc on ne fait pas du butinage. On ne passe pas d'un conseil d'école à un autre, etc. Il y a aussi un accord qu'on a pris avec l'Académie, et c'est pour ça qu'on a regroupé maternelle et élémentaire, parce qu'on avait tendance à mettre les conseils d'école les mêmes jours, à la même heure. Il y a quatre jours dans une semaine, donc il n'y a pas de raison de mettre les conseils d'école simplement deux jours de la semaine. Il faut aussi que chacun fasse un pas pour que ça fonctionne. Tous mes collègues de la Majorité ses ont engagé, devant Monsieur le Maire, à rester pendant six ans dans ces conseils d'école, sauf accident de la vie bien entendu, mais ça va de soi. C'est un engagement, je l'ai dit tout à l'heure, et c'est comme ça... d'ailleurs on a mis au point avec Patricia Schinckus qui est derrière moi tout un système pour préparer ces conseils d'école avec un secrétariat des conseils d'école, recevant les convocations, préparant les choses, et que les comptes-rendus des conseils d'école soient aussi travaillés en fonction de ce qui est dit de la part des parents d'élèves, etc. Donc, nous avons tout à fait conscience de ce que vous avez dit. On a constaté nous-mêmes, mais il y a aussi des collègues qui ont tenu la distance. Je salue Brigitte, je salue Marie-Hélène, Catherine, effectivement. Et puis, il y en a d'autres qui ne sont plus là. Alors s'ils ne sont plus là, il y a peut-être une raison pour laquelle Monsieur le Maire ne les a pas repris.

Question posée hors micro : inaudible.

Monsieur Mellier : Oui, alors tout à fait, si quelqu'un pour une raison professionnelle ou personnelle, familiale, tout ce que vous voulez, dit « moi, je ne peux plus assumer cette responsabilité », je reviendrai devant Monsieur le Maire et il consultera les trente-trois membres de l'équipe Melun pour Vous.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand, vous aviez une question ?

Madame Durand : Oui.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Durand : Alors, je vais rebondir un petit peu sur ce qui vient d'être dit. Je remercie Henri de préciser qu'il est important d'être présent lors de ces conseils d'école, et je sais de quoi je parle. La deuxième chose – on ne va pas refaire le débat puisque vous venez déjà d'en

parler – mais je vais faire un aparté sur la rentrée scolaire. J'aimerais bien, puisque je n'ai pas été présente le jour de la rentrée scolaire bien que je fais partie de la commission éducation pour deux raisons. La première : parce que même si vous avez réduit le nombre de personnes lors de cette rentrée scolaire, il y avait à mon sens un peu trop de monde pour aller visiter les écoles. La deuxième, c'est que vu mon état, je n'avais pas envie de contaminer ou d'être contaminée, voilà c'est un choix personnel. Mais la première, c'est parce que j'estimais que le Maire et l' élu en charge de l'éducation suffisaient à cette visite. Et j'aimerais bien qu'on arrête de dire à l'extérieur que si je ne suis pas venue, c'est parce que je ne m'intéresse pas à l'éducation. La troisième chose, c'est concernant notre choix de vote : on votera pour ces délibérations sauf celle concernant Emmanuel puisqu'on est d'accord avec ce qu'a fait remonter Madame Monville. Je partage également l'avis de Monsieur Mellier quand il dit qu'on est là pour faire porter la politique de la Majorité ; c'est la raison pour laquelle on se doute bien que vous ne mettez pas quelqu'un de l'Opposition, bien que c'est dommage parce que je pense qu'on aurait pu échanger également avec les parents d'élèves et les professeurs.

Monsieur Mellier : Juste rapide. Sur la rentrée scolaire, Ségolène. Je crois que ce qu'a voulu Monsieur le Maire, et ce que j'ai voulu, c'était de dire on va être en formule restreinte et pas question de faire défiler les quarante-trois conseillers municipaux. Mais il nous a semblé normal d'y associer les élus de l'Opposition. C'est pour ça qu'on a invité les élus de l'Opposition, parce qu'on sait que vous vous intéressez aussi à la vie scolaire. Toi, tu n'as pas pu venir et tu as expliqué pourquoi, moi je le comprends très bien. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé avec les élus qui sont en commission scolaire sur la liste Bien Vivre à Melun, en tout cas ils n'étaient pas là, mais ils étaient invités. C'est tout ce que je peux dire.

Madame Durand : Je ne parle pas pour la liste Bien Vivre à Melun, je parle des commentaires qui me concernent à l'extérieur.

Monsieur Mellier : La remarque nous a été faite « pourquoi n'y a-t-il pas d'élus d'Opposition dans la visite ? ».

Madame Durand : Et j'ai envoyé un mail à Madame Schinckus...

Monsieur Mellier : Mais je le sais, je l'ai lu ton mail.

Madame Durand : ...voilà. En copie à Monsieur Mellier.

Monsieur Mellier : Mais moi, j'ai les mails qui ont été envoyés à tout le monde. Tous les membres de la commission scolaire, Majorité et Opposition ont été invités. C'est tout ce que je peux dire.

Madame Durand : Encore une fois, je réitère. Je ne parle que pour moi. Je suis la seule de Réinventons Melun à la commission éducation donc je ne parlais que pour ma liste. Je ne me permettrais pas de parler pour la liste de Madame Monville.

Monsieur Vogel : Ok. On prend...

Monsieur Saint-Martin : Et donc, il y a une injonction à la justification. Je dois expliquer pourquoi je n'étais pas là ce jour-là ?

Monsieur Mellier : Vous n'étiez pas là, vous aviez sûrement une bonne raison, Monsieur

Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, oui, je travaille.

Monsieur Mellier : J'allais dire que si vous aviez envoyé en disant « je ne peux pas être là, etc. », et bien moi, je vous aurais excusé, ce que je n'ai pas pu faire, ce qui est dommage.

Monsieur Saint-Martin : On fera mieux la prochaine fois. Voilà.

Monsieur Vogel : On ne vous reproche rien. On prend acte, Ségolène, de ta précision, il n'y a pas de problème.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. J'ai une remarque par rapport à toutes ces nominations qu'on fait depuis quelques Conseils Municipaux, alors pas uniquement sur le domaine scolaire, mais dans les commissions. Ce serait quand même bien que, une fois que les gens sont nommés dans ces commissions, que ces commissions aient lieu. Je suis un peu frustré. Je n'ai été nommé qu'à la commission culture et je n'ai aucune visibilité sur une quelconque commission à venir.

Monsieur Vogel : Attendez, vous êtes un peu pressé. Vous êtes un nouveau dans le...

Monsieur Martin : Ben, ça sert à quoi ?

Monsieur Vogel : Ne vous inquiétez pas, ça va venir. Il y a un jour où vous direz « Ah là, là, je n'en peux plus, j'ai tellement de convocations dans tellement de commissions, comment ça se passe ? ».

Monsieur Martin : Non, ça ne risque pas, me concernant.

Monsieur Vogel : Elles vont arriver.

Monsieur Martin : J'aimerais savoir combien il y a eu de commissions culture lors de la mandature précédente. J'ai entendu dire qu'il y en avait eu deux sur six ans, c'est quand même très peu. Est-ce qu'on va être sur le même calendrier sur la mandature à venir, là ?

Monsieur Vogel : Ca ne préjuge pas de l'avenir. Ne vous inquiétez pas, vous aurez vos commissions culture.

Monsieur Martin : D'accord. On aura vraiment des commissions et les gens seront là ?

Monsieur Vogel : Oui, bien sûr.

Monsieur Martin : C'est bien.

Monsieur Vogel : Notamment vous.

Monsieur Martin : Moi, j'y serai, oui.

Monsieur Vogel : On va d'abord voter, puisqu'il y a une division sur Emmanuel, on va d'abord voter sur l'école Cassagne et Gabriel Leroy. Donc c'est Emmanuel qui est proposé. Qui est-ce qui s'oppose ? Voilà, voilà, on compte. Qui est-ce qui s'abstient ? Voilà. Ok. Donc là on vote pour toutes les autres. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon. Merci. Alors, on a fait une erreur sur la délibération 8 tout à l'heure. Il faut qu'on revienne en arrière. Il y a un nom justement, c'est Gilles Ravaudet qui est déjà en pleine commission. Donc, en ce qui concerne la CCSPL, les noms proposés c'est : Henri Mellier, Kadir Mebarek, Catherine Stentelaire et Charles Humblot. Et un siège pour l'opposition, c'est Céline Gillier, il n'y a pas de changement. Donc, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Donc c'est corrigé. Parfait.

Monsieur Mellier : On y va ?

Monsieur Vogel : Délibération 25.

Monsieur Mellier : Ah non, mais on n'a pas voté les... attends.

Monsieur Vogel : Ah, il y a toute une série de délibérations, il faut qu'on vote sur chaque délibération.

Monsieur Mellier : Ca va aller très vite, Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE :

- Mme Marie-Hélène Grange pour l'école maternelle Beauregard et l'école élémentaire Rose Valland ;
- Mme Aude Rouffet pour les écoles maternelle et élémentaire J. Bonis ;
- Mme Andrianasolo Rakotomanana pour les écoles maternelle et élémentaire Capucins ;
- M. Emmanuel Adjouadi pour l'école maternelle G. Leroy et l'école élémentaire A. Cassagne ;
- Mme Pascale Gomes pour l'école maternelle H. Dunant et les écoles élémentaires P. Cézanne et S. Masson ;
- Mme Pascale Gomes pour les écoles maternelle et élémentaire Decourbe ;
- Mme Catherine Stentelaire pour l'école maternelle Abeilard et l'école élémentaire Héloïse ;
- Mme Brigitte Tixier pour les écoles maternelle et élémentaire J. Ferry ;
- M. Henri Mellier pour l'école maternelle Olympe de Gouges et l'école élémentaire Niki de Saint Phalle ;
- Mme Semra Kilic pour les écoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur ;
- M. Henri Mellier pour les écoles maternelles F. Dolto et F. Gall et élémentaire S. Veil.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES AMYOT -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : La délibération 17, c'est pour le collège Jacques Amyot. Il est proposé Marie-Liesse Dupuy en titulaire et Henri Mellier en suppléante.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Marie-Liesse Dupuy

Suppléant :

- M. Henri Mellier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Marie-Liesse Dupuy 42 voix

Suppléant :

- M. Henri Mellier 42 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration du
Collège Jacques Amyot :**

Titulaire :

- Mme Marie-Liesse Dupuy

Suppléant :

- M. Henri Mellier

**18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES CAPUCINS - ELECTION
D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Délibération 18, c'est le collège les Capucins. Le titulaire proposé, c'est

Aude Rouffet, et le suppléant, c'est Emmanuel Adjouadi.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Pardon.

Madame Durand : Là, on change, mais le problème pour nous est le même si vous voulez. Donc, on va s'abstenir également. Ca n'a rien de personnel, mais c'est un peu tendancieux.

Monsieur Vogel : D'accord.

Madame Monville : Même si là, en l'occurrence, ce n'est pas le même niveau, ce n'est pas le même... pour moi, il y a moins de souci là-dessus que... voilà. Mais je tiens à dire à Emmanuel parce que quand même, là, c'est dur pour lui, que ce n'est vraiment pas une attaque personnelle. Moi, j'ai entendu dire le plus grand bien du travail d'Emmanuel en tant qu'enseignant donc vraiment, ce n'est pas une attaque personnelle.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mellier : Mais nous on l'aime, le petit Emmanuel.

Madame Monville : C'est un principe dont il me semble qu'il est éthique.

Monsieur Vogel : Ok.

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Aude Rouffet

Suppléant :

- M. Emmanuel Adjouadi

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Aude Rouffet 42 voix

Suppléant :

- M. Emmanuel Adjouadi 42 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration du Collège Les Capucins :

Titulaire :
Mme Aude Rouffet

Suppléant :
M. Emmanuel Adjouadi

**19 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Sur la 19, Monsieur le Maire, sur le collège Pierre Brossolette, Marie-Hélène Grange est proposée en titulaire et Mohammed Hadbi en suppléant.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Sont candidats :

Titulaire :
- Mme Marie-Hélène Grange

Suppléant :
- M. Mohammed Hadbi

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :
- Mme Marie-Hélène Grange 42 voix

Suppléant :
- M. Mohammed Hadbi 42 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du conseil d'administration du
collège Pierre Brossolette :**

Titulaire :
- Mme Marie-Hélène Grange

Suppléant :
- M. Mohammed Hadbi

**20 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FREDERIC CHOPIN -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Sur le collège Frédéric Chopin : titulaire Semra Kilic, suppléant Mourad Salah.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Semra Kilic

Suppléant :

- M. Mourad Salah

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Semra Kilic 42 voix

Suppléant :

- M. Mourad Salah 42 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration du
Collège Frédéric Chopin :**

Titulaire :

Mme Semra Kilic

Suppléant :

M. Mourad Salah

**21 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE D'ETAT MIXTE JACQUES
AMYOT - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN
REPRESENTANTS SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Sur le conseil du lycée d'état Jacques Amyot, Noël Boursin en titulaire,

Semra Kilic en suppléante.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Noël Boursin

Suppléant :

- Mme Semra Kilic

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Noël Boursin : 42 voix

Suppléant :

- Mme Semra Kilic : 42 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration du Lycée d'Etat mixte Jacques Amyot :

Titulaires :

- M. Noël Boursin

Suppléants :

- Mme Semra Kilic

22 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE TECHNIQUE LEONARD DE VINCI - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mellier : Sur le lycée technique Léonard de Vinci, Pascale Gomes en titulaire, Mourad Salah en suppléant.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Pascale Gomes

Suppléant :

- M. Mourad Salah

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Pascale Gomes : 42 voix

Suppléant :

- M. Mourad Salah : 42 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration du Lycée technique Léonard de Vinci :

Titulaire :

- Mme Pascale Gomes

Suppléant :

- M. Mourad Salah

**23 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Sur l'institution Sainte Jeanne d'Arc, à la fois élémentaire et collège, titulaire : Henri Mellier, suppléant : Emmanuel Adjouadi.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon.

Sont candidats :

Titulaire :

M. Henri Mellier

Suppléant :
M. Emmanuel Adjouadi

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 0
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22

Ont obtenu :

Titulaire :
- M. Henri Mellier 42 voix

Suppléant :
- M. Emmanuel Adjouadi 42 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'Institution Jeanne d'Arc :

Titulaire :
M. Henri Mellier

Suppléant :
M. Emmanuel Adjouadi

**24 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION SAINTE MARIE -
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mellier : Et sur Sainte Marie, titulaire : Eliana Valente, suppléant : Kadir Mebarek.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon. Merci.

Sont candidats :

Titulaire :
- Mme Eliana Valente

Suppléant :
- M. Kadir Mebarek

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
---------------------	------

Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Eliana Valente 42 voix

Suppléant :

- M. Kadir Mebarek 42 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'Institution Sainte-Marie :

Titulaire :

Mme Eliana Valente

Suppléant :

M. Kadir Mebarek

25 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DE MELUN DE L'UNIVERSITE PANTHEON ASSAS - PARIS II

Monsieur Mellier : Et puis, la 25.

Monsieur Vogel : Ah, ça c'est autre chose.

Monsieur Mellier : Pour l'institut de droit et d'économie, et bien le groupe Melun pour Vous propose tout simplement Louis Vogel.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Oui.

Madame Monville : C'est une blague ?

Monsieur Mellier : Non, non, ce n'est pas une blague.

Monsieur Vogel : Pourquoi ce serait une blague ?

Madame Monville : Bah quand même. On parle d'Assas, là.

Monsieur Mebarek : Je peux me permettre de répondre ? Et également sur la remarque sur Emmanuel tout à l'heure. Moi, je trouve que – vous pensez ce que vous voulez – c'est une insulte à leur intelligence, à Emmanuel qui est là, et à Louis Vogel qui est là.

Madame Monville : Il y a un truc qui s'appelle le conflit d'intérêt.

Monsieur Mebarek : Louis Vogel, que je sache, n'est plus président d'Assas, ni enseignant à Assas, donc je ne vois pas le problème. Je ne vois pas le sujet. Et quant à Emmanuel Adjouadi, j'ai écouté le débat tout à l'heure. Moi, je trouve ça hallucinant. Il est citoyen, il est élu, et il est par ailleurs prof. Donc, vous avez beau dire que vous comprenez, que c'est un mec sympa, qu'il bosse bien, etc., c'est tout simplement une insulte à son intelligence. C'est une personne qui est adulte, qui est intelligente, et qui sait faire la part des choses. Et là, vous reproduisez la même chose avec le Maire, qui par ailleurs n'a plus de contact avec Assas. Arrêtez l'exagération.

Madame Durand : Non mais Kadir, il ne faut pas nous faire passer pour ce qu'on n'a pas dit. On n'a jamais parlé de son intelligence.

Monsieur Tortillon : Et d'ailleurs, vous parlez pour lui, ce qui est très intelligent également du coup.

Monsieur Mebarek : Depuis tout à l'heure, tout le monde parle pour lui, excusez-moi.

Madame Monville : Non, non, non, non, non. On n'a pas parlé pour Monsieur Adjouadi. On n'a pas parlé de son intelligence ou de sa sympathie. J'ai juste tenu à dire que ça n'avait rien de personnel, et que moi, ce que j'avais entendu dire de Monsieur Adjouadi était plutôt extrêmement positif. Donc ce n'est vraiment pas personnel, mais c'est un principe éthique. Et je pense que ça échappe à l'avocat d'affaires que vous êtes, mais c'est un principe éthique. Normalement, on évite les conflits d'intérêt et c'est normalement prévu par la loi quand il y a un conflit d'intérêt manifeste. Là, c'est beaucoup plus difficile à caractériser, mais enfin, pour revenir à Monsieur Vogel parce qu'on a déjà parlé de Monsieur Adjouadi tout à l'heure. Pour revenir à Monsieur Vogel, il a été président de cette université. Je pense qu'il est peut-être temps de diviser les destins de Monsieur Vogel et d'Assas, non ?

Monsieur Vogel : Je ne vous comprends vraiment pas.

Madame Monville : Ah bon ?

Monsieur Vogel : Vous êtes dans la théorie générale. Vous savez, un conflit d'intérêt, il faut que ça existe, il faut qu'il y ait des intérêts divergents. Il faudrait que je suis coupé en deux morceaux parce que, si j'avantageais ma ville, je désavantagerais Assas. Ce n'est pas du tout le cas. Je n'ai plus aucun intérêt dans Assas. Je n'ai pas d'intérêts. Je ne suis pas actif dans Assas. Et qui est-ce qui connaît le mieux les gens d'Assas ? Qui pourra défendre la Ville de Melun par rapport à cette université ? C'est moi. Qui est-ce qui pourra discuter avec les gens ? Soyez un peu concrètes, au lieu d'inventer des conflits d'intérêt qui n'existent pas. Ce n'est pas une attaque, mais soyez concrète. Le meilleur pour représenter Melun au sein d'Assas, c'est bien celui qui a travaillé avec Assas, qui connaît tout le monde, et qui pourra faire que ça se passe bien entre Assas et Paris II.

Madame Monville : On peut inverser la proposition.

Monsieur Vogel : Et c'est exactement la même chose pour Emmanuel.

Madame Monville : On peut inverser la proposition. Le meilleur qui défendra Assas, c'est celui qui connaît le mieux Assas.

Monsieur Vogel : Mais non, mais...

Madame Monville : Et vous êtes parmi ceux qui connaissent le mieux Assas. Et vous l'avez dit.

Monsieur Vogel : Arrêtez de soupçonner les gens.

Madame Monville : Vous connaissez très bien les gens d'Assas.

Monsieur Vogel : Oui, oui, oui.

Madame Monville : Donc voilà. Et c'est pareil pour Emmanuel.

Monsieur Vogel : Cette théorie du complot...

Madame Monville : C'est pareil pour Monsieur Adjouadi, il ne peut pas se couper en deux.

Monsieur Vogel : Je ne suis absolument pas d'accord avec vous.

Madame Monville : Il ne peut pas d'un côté représenter les enseignants, et de l'autre représenter la Mairie. Non, c'est compliqué. Vous allez le mettre dans une solution compliquée.

Monsieur Vogel : Ce n'est absolument pas compliqué.

Madame Monville : C'est absurde. Moi, je ne comprends pas qu'il fasse ce choix-là, franchement.

Monsieur Vogel : Ce n'est absolument pas compliqué. L'intérêt d'Assas et l'intérêt de Paris II, c'est les mêmes. L'intérêt de Melun, c'est les mêmes. Franchement, ce n'est absolument pas compliqué. On veut que cette université vive. Et c'est la même chose pour Emmanuel.

Madame Monville : Non. L'intérêt d'Assas n'est pas forcément celui de Melun. Ca, ce n'est pas vrai.

Monsieur Vogel : Bon. Ecoutez. On a plein d'arrière pensées, et dès qu'on peut, on va faire le contraire de l'intérêt de Melun. Ne vous inquiétez pas. Soupçonnez-nous. Mais on est au-dessus de votre soupçon. Voilà. Et donc maintenant, on passe au vote.

Monsieur Guion : S'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire, excusez-moi, mais effectivement là, c'est un petit peu limite, limite. Imaginez que, je ne sais pas si c'est le président ou le directeur d'Assas, vous dise « on compte déménager parce qu'on a un loyer beaucoup moins cher sur Paris et voilà, c'est notre intérêt ». Qu'est-ce que vous allez dire vous, en tant que Maire de Melun ? Votre intérêt c'est qu'ils restent sur Melun.

Monsieur Vogel : Ben je vais tout faire pour qu'ils restent à Melun. Ben, bien sûr.

Monsieur Guion : Oui. C'est quand même limite. Comprenez que la position sera compliquée dans ce cas-là.

Monsieur Vogel : Mais non. Moi, je ne déménage pas. Je ne suis plus à Assas. Donc je n'ai aucun problème.

Monsieur Guion : Oui. Mais vous avez été longtemps à Assas.

Monsieur Vogel : Et alors ?

Monsieur Guion : Vous avez des attachements, c'est normal.

Monsieur Vogel : Mais je suis Maire de Melun, je ne suis pas président d'Assas.

Monsieur Guion : Ce sera compliqué pour vous. Il vaudrait mieux que ce soit quelqu'un qui n'a vraiment aucune attache, qu'il n'y en a pas eu avant. C'est tout.

Monsieur Vogel : Mais non, vous pouvez me faire...

Monsieur Guion : Je trouve ça un peu limite. Ce n'est pas un conflit d'intérêt caractérisé. C'est limite, c'est tout.

Monsieur Vogel : Mais non. Vous êtes infecté.

Monsieur Guion : Je ne suis pas infecté non plus, hein. Ce n'est pas du tout compliqué pour moi, c'est assez clair. C'est très clair.

Monsieur Guion : Juste que c'est limite. Et voilà, c'est tout. On s'abstiendra pour le coup.

Monsieur Vogel : Non, ce n'est pas limite. Non, non, non,non,non. J'aimerais bien vous convaincre. On n'a pas le temps là. On en discutera tous les deux, mais ce n'est pas limite du tout. Ni dans son cas, ni dans le mien. Allez, on avance. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Ah, c'est dur. Ils se passent le mot ce soir.

Est candidat :

- M. Louis Vogel

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 42
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: 6
Suffrages exprimés	: 32
Majorité absolue	: 22

M. Louis Vogel a obtenu 32 voix.

M. Louis Vogel est élu pour représenter la Ville de MELUN au sein du Conseil d'Administration de l'Institut de Droit et d'Economie de Melun de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

26 - DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DELEGUES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Vogel : On passe aux délibérations 26 et 27. C'est la détermination des indemnités des élus. Alors. Bon, il y a un grand nombre de choses qui sont déterminées par la loi. Donc, nous disposons, en vertu de la loi, d'une enveloppe brute de 18 902,39 euros bruts mensuels. Pour les adjoints, cette enveloppe est majorée de 33 %, conformément à la délibération 27. Ça donne, en ce qui concerne la répartition – c'est une enveloppe globale pour nous tous. On l'a répartie entre les différentes personnes. En ce qui concerne les adjoints, ils toucheront 1 000,71 euros bruts par mois. En ce qui concerne les conseillers délégués qui me sont rattachés et qui exercent des délégations particulièrement importantes, qui étaient exercées auparavant par des adjoints, ils toucheront 900,39 euros bruts par mois. En ce qui concerne les conseillers délégués, ils toucheront 439,50 euros bruts par mois. En ce qui concerne les conseillers municipaux de l'Opposition ainsi que notre députée qui ne peut, par la loi, avoir de délégation, ils toucheront 101,12 euros bruts par mois. Enfin, j'ai décidé que le Maire ne toucherait aucune rémunération. Voilà le descriptif. Alors, Monsieur Martin, vous avez -- et cela permettra d'ailleurs de débattre de l'ensemble -- vous avez adressé deux vœux à ce sujet. Des vœux qui étaient hors délai, mais on peut les recycler pour qu'ils puissent être soumis au débat en tant qu'amendements, puisque ce sont des vœux qui avaient trait à ces propositions. Je vais vous proposer peut-être d'exposer les deux vœux. On votera d'abord sur ces vœux reformulés en tant qu'amendements à ces dispositions, et donc je vous donne la parole.

Monsieur Martin : Oui, mais avant d'exprimer mes vœux, s'il vous plaît, j'ai une question. Vous avez parlé, pour les conseillers délégués – alors je n'ai peut-être pas bien compris – de la somme de 439 euros. Mais j'en vois certains à 900 euros. Alors, d'où vient la différence ? Vous l'avez dit peut-être.

Monsieur Vogel : Vous n'avez pas écouté ?

Monsieur Martin : Non. Mais si vous pouviez répéter juste pour moi et pour mon information personnelle.

Monsieur Vogel : Ce sont des conseillers délégués qui me sont rattachés et qui occupent en fait des postes, des responsabilités, qui avant étaient occupées par des adjoints. Voilà.

Monsieur Martin : Merci. J'en viens à mes vœux alors du coup.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Un après l'autre.

Monsieur Martin : Pardon ?

Monsieur Vogel : Un après l'autre.

Monsieur Martin : Alors le premier. En complément de la délibération n° 26 concernant la détermination des indemnités de fonction des élus, où le Maire, vous, Monsieur Vogel, mentionne son intention de renoncer à son indemnité de fonction afin de reverser la totalité de son montant dans l'enveloppe globale à répartir entre les membres du conseil municipal, le groupe Réinventons Melun prend note, mais suggère d'orienter cette générosité vers les

Melunais et pas vers les élus. Le versement des indemnités vers l'ensemble des élus représente une enveloppe globale, vous l'avez dit, de près de 230 000 euros par an, soit près de 1 400 000 euros sur 6 ans sans les majorations. Avec les majorations, je crois qu'on atteint les 2 millions d'euros à peu près. Le groupe Réinventons Melun propose de verser l'ensemble des indemnités des élus au remboursement de la dette de la Ville. Ceci constituera un moyen pour la Ville de retrouver des marges de manœuvre financière – Monsieur Mebarek, vous en serez réjoui -- afin de financer des équipements, des rénovations de voiries, ou des subventions à des associations de type JS Festival... toutes politiques de la ville pouvant faire l'objet de votes en Conseil Municipal et de débats entre nous. Nous sommes persuadés que l'ensemble de la représentation municipale est ici pour œuvrer au bien commun, sans souci de considération matérielle évidemment, d'autant plus que bon nombre d'entre nous, enfin d'entre vous parce que ce n'est pas mon cas, exercent aussi des fonctions au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et donc cumulent les indemnités dans le cadre de ces fonctions. Nous vous invitons à nous rejoindre sur ce vœu qui, j'en suis sûr, sera consensuel, qui permettra de faire un geste envers les Melunais, de démontrer notre volonté de réparer les erreurs de gestion du passé – même si ça déplaît à Monsieur Mebarek, la dette, elle n'est pas arrivée toute seule -- et d'encourager ainsi le citoyen à renouer avec le politique afin de ne plus déplorer collectivement les taux d'abstention tels que nous avons tous déplorés lors des dernières élections municipales. Je vous remercie, ça c'est mon premier vœu. Je sens que le vote va être positif.

Monsieur Vogel : Non, mais qu'il présente son deuxième et puis on refera un par un. De toute façon, il y aura un débat. Vous aviez un deuxième vœu.

Monsieur Martin : Oui. J'ai un deuxième vœu parce que j'ai pressenti que le premier, peut-être ne serait pas accepté.

Monsieur Vogel : Ne préjugez de rien.

Monsieur Martin : Bien sûr. C'est un vœu concernant l'absentéisme des élus aux conseils municipaux. Et en gros, l'idée est de conditionner le versement des indemnités à un taux de présence en Conseil Municipal qu'on doit aux Melunaises et Melunais. On a quand même constaté par le passé, notamment lors de la dernière mandature, des taux d'abstention assez importants de certains élus, je ne vais pas les nommer, mais on sait de qui il s'agit. L'idée, c'est de conditionner le versement des indemnités à un taux de présence. Ce qu'on propose, c'est une règle assez simple : au-delà de trois Conseils Municipaux ratés – on en a à peu près six par an, un tous les deux mois, donc ça fait 50 % de taux d'abstention, d'absentéisme pardon, la proposition est que les indemnités soient divisées en deux sur un an, sauf raisons médicales justifiées.

Monsieur Vogel : Madame Durand, vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame Durand : Oui. Comme vous l'avez vu, ce sont des vœux un petit peu incisifs, un petit peu durs. Je voulais juste parler de mon expérience professionnelle, puisque j'ai été Adjointe au Maire au mandat précédent, et c'est vrai qu'il y a quand même... Alors, on parlait du Conseil Municipal pourquoi ? Parce qu'au Conseil Municipal on fait l'appel, le DGS fait l'appel, on sait qui est là et qui n'est pas là. Mais il y a quand même pas mal de cérémonies, pas mal de manifestations où ce sont souvent les mêmes élus qui sont présents. Beaucoup d'élus délèguent un peu leur astreinte, délèguent leurs mariages, etc. L'objectif, c'est vraiment que les élus prennent en considération leur rôle et assument, sachant qu'à la base une

indemnité d'élue n'est pas un salaire, je le rappelle, c'est vraiment pour compléter justement quand votre employeur ne vous paye pas sur vos heures d'absence, et ça il ne faut pas l'oublier. Ensuite, sur les indemnités, je voudrais revenir dessus. J'aimerais bien qu'il y ait une certaine égalité de traitement. C'est-à-dire que moi, depuis le 1er mars, je n'ai aucune indemnité. Voilà. Bon, je ne suis pas là pour les indemnités, vous voyez, je m'en suis rendue compte au mois de septembre. En fait, on m'a répondu « on m'a donné l'ordre de ». Donc, encore une fois, j'aimerais bien qu'on respecte les choses, j'aimerais bien qu'on respecte les gens, et notamment l'Opposition. Du coup, en soi, ne pas toucher mon indemnité n'est pas gênant puisque comme vient de l'exposer Monsieur Martin, il n'y a pas de souci, mais j'aimerais bien qu'il y ait un traitement d'égalité sachant que je suis la seule élue à ne pas toucher mon indemnité depuis le 1er mars.

Monsieur Vogel : Je vais peut-être commencer par l'amendement 2. Je commence par la fin, puis je donnerai la parole à Kadir puisque vous avez parlé du financement de la dette de la Ville.

Madame Monville : Vous ne voulez pas répondre en dernier ? Vous ne voulez pas répondre en dernier si le débat est ouvert ? Vous ne voulez pas intervenir en dernier ?

Monsieur Vogel : Je vais simplement répondre tout de suite, ça va être vite réglé parce que c'est un problème d'ordre juridique. Dons, sur l'amendement 2, le conditionnement du versement des indemnités à la présence en Conseil Municipal, on avait envisagé cette possibilité parce que la question peut se poser, je suis tout à fait d'accord avec vous. Malheureusement, cette possibilité n'est prévue par la loi que pour certaines villes. Il y a deux textes : l'article L.2123-24-2 et l'article L.2111-34-2 qui prévoient cette possibilité de conditionner le versement des indemnités au taux de présence pour les villes de Paris, Marseille et Lyon, et pour toutes les communes et EPCI de 50 000 habitants et plus. Donc Melun n'est pas concernée. A contrario, on ne peut pas le faire. Si on pouvait le faire, je serais tout à fait de votre avis. Donc tout à l'heure je proposerai de ne pas voter ce vœu ou cet amendement. Voilà. Maintenant, je donne la parole à Kadir pour l'autre proposition.

Monsieur Mebarek : Oui. C'est trois mots pour répondre à cette pique. Moi, je trouve plutôt sympathique, Monsieur Martin, que vous reconnaissiez vous-même le caractère loufoque de votre proposition, parce que vous l'énonciez en riant et en ricanant sur l'idée. Je pense que c'est une chose sérieuse en fait. On ne peut pas lancer un anathème sur le fait de dire « pour une sorte d'enrichissement, et finalement on va faire en sorte que l'élue en question... »

Monsieur Martin : Non, non, il n'y avait pas d'anathème de ce genre, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : « ...va utiliser cette somme-là à d'autres fins, notamment dans l'intérêt général, par exemple rembourser la dette. »

Monsieur Martin : Mais c'est bien de penser à l'intérêt général

Monsieur Mebarek : Inaudible. Est-ce que je peux parler, Monsieur Martin ? Je peux terminer, Monsieur Martin, s'il vous plaît ?

Monsieur Martin : Oui.

Monsieur Mebarek : Et donc, voilà. Le ridicule ne tue pas, donc vous êtes tout à fait libre de

proposer ce genre d'idées.

Monsieur Martin : C'est arriver dans certaines communes que des élus renoncent à leurs indemnités. Et ils n'ont pas trouvé ça ridicule.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, ben vous me citez des exemples très précis par lesquels des élus ont renoncé à leurs indemnités pour rembourser la dette de la ville, je veux bien attendre.

Monsieur Martin : Ce n'était pas forcément pour rembourser la dette...

Monsieur Mebarek : Non mais, Monsieur Martin, je peux parler quand même.

Monsieur Martin : ... mais c'était pour financer...

Monsieur Vogel : Euh, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : ... autre chose. Peu importe le but, la logique.

Monsieur Vogel : Bon, stop. Vous répondrez quand il aura fini.

Monsieur Mebarek : C'est une question sérieuse, Monsieur Martin, qui ne mérite pas qu'on la caricature. Le statut de l' élu en France mérite d'être traité avec attention. On l'a vu, il y eu des débats dans les dernières années sur la revalorisation du statut de l' élu, notamment sur les petites communes. On constate tous, et on l'a constaté durant les élections, un déficit d'engagement à tous les niveaux, qui peut se traduire peut-être par une non-participation des citoyens à la chose publique. Mais ça ne va... ça ne s'arrête pas à mettre une enveloppe dans une urne à une élection, ça se concrétise par un engagement que certains citoyens peuvent décider de prendre. Prendre du temps dans leur vie familiale, professionnelle, pour s'engager pour l'intérêt général.

Monsieur Martin : Oui, c'est l'engagement que je viens de prendre, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Mais laissez-moi terminer, Monsieur Martin.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin, respectez la règle du jeu. Attendez qu'il ait fini.

Monsieur Mebarek : Il n'est pas anormal que ces personnes qui, finalement placent l'intérêt général et leur engagement au service de la ville, il n'est pas anormal que ces élus-là – de Melun ou d'ailleurs – puissent, en application de ce que permet le législateur, être indemnisés du temps, parfois très conséquent, qu'ils peuvent passer à la gestion et à la chose publique. Considérer que cette indemnité vise à compenser un déficit de salaire que l' élu en question ne percevrait pas auprès de son employeur, je pense que c'est également erroné. Parce que c'est daigner que l' élu, au titre de l'engagement qu'il accomplit au service de la collectivité, se doit aussi d'être considéré dans l'action qu'il mène. Moi, je pense que, considérer de manière caricaturale l'indemnité de l' élu en disant « refilez la dans les caisses de la Ville pour payer les dettes de la Ville ou assurer les dépenses quotidiennes », je pense que c'est finalement attenter, à mon avis, à une part de ce que représente notre démocratie.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Alors, je suis désolée, mais l'obligation d'un élu est notamment d'assister à un Conseil Municipal. Il y a des gens qui travaillent en fin de journée et qui, quand ils ne peuvent pas assurer leur emploi, l'indemnité est là pour compenser. Moi par exemple, de mon cadre personnel, mon employeur me disait « si vous allez sur vos horaires d'élus, moi je ne vous paye pas » et c'est l'indemnité qui servait quand même à m'aider. C'est comme ça, c'est la loi. C'est comme ça, Kadir. Ensuite, les deux vœux, c'est ce que j'ai dit, ils sont un petit peu durs. Mais ils se complètent. Pourquoi ? Parce qu'on parle justement d'indemnités, et on parle aussi de personnes, d'élus qui touchent leur indemnité et qui ne sont jamais présentes ou qui ne font pas le travail qu'on leur demande.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : Inaudible.

Madame Durand : Non, non, mais laisse-moi finir. On n'est pas là pour caricaturer. Philippe Martin a énoncé ces vœux. Si on est là ce soir, c'est justement pour essayer de trouver un consensus là-dessus. Vous venez de dire que, juridiquement, il n'était pas possible de diviser l'indemnité, ou en tout cas, d'y toucher en fonction du présentiel, je l'entends. D'accord. Il n'y a pas de soucis. Maintenant, ce qu'on est en train de dire, c'est attention. Attention, nous on prévient. Attention, nous, on souhaiterait que. Maintenant on entend votre positionnement, mais tu ne peux pas dire qu'on est là pour caricaturer et qu'on se moque des élus, de leur indemnité et autre. On serait mal placé pour le dire, surtout moi.

Monsieur Mebarek : Non mais, là encore, Ségolène, je répondais au premier vœu. Le second, on l'a dit.

Madame Durand : Oui, mais ils sont liés.

Monsieur Mebarek : Non ils ne sont pas liés.

Madame Durand : Si, ils sont liés.

Monsieur Mebarek : Pas du tout. Ils ne sont pas du tout liés.

Madame Durand : Ils sont liés, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a lu les deux.

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin ne fait pas cette proposition à l'aune de l'absence des élus. C'est un principe absolu consistant à dire « l'élu n'est pas indemnisé ; l'argent, il le donne au remboursement de la dette ». Ce n'est pas un problème d'implication, ou d'absence ou de présence. C'est deux thèmes qui sont complètement différents. Sur le second, on vous rejoint. Légalement, on ne peut pas le faire. Sur le premier, c'est complètement loufoque. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, une fois n'est pas coutume, je vais donner raison à Monsieur Mebarek. Je pense qu'il faut effectivement revenir au sens qu'à l'engagement politique, et donc au temps qu'on y consacre, à l'énergie qu'on y met. C'est un débat qu'a eu la Convention au moment de la Révolution. Il faut le rappeler, quoi. Est-ce qu'on indemnise les gens pour qu'ils puissent, en effet, participer à la vie démocratique ou bien est-ce que la vie

démocratique n'est – enfin, la vie politique, pardon – n'est entre les mains que de professionnels qui peuvent se le permettre parce qu'ils sont riches ou bien-nés. De fait, c'est une question cruciale. Dit ça, je suis défavorable au premier vœu présenté par Monsieur Martin. Dit ça, je voudrai bien reprendre plusieurs choses que vous avez dites sur la considération de l' élu, sur la considération du travail, sur la considération de son engagement, et vous dire : comment se fait-il que vous avez décidé d'augmenter les indemnités de la Majorité alors même que nous savons que la Majorité a des moyens en termes de travail qui ne sont pas du tout les mêmes que l'Opposition – par exemple, nous n'avons pas d'aide spécifique. Nous n'avons personne pour lire les dossiers pour nous. Nous n'avons personne pour préparer, faire ce travail en amont – moi, je le sais, parce qu'à la Région on a un cabinet. On est suffisamment nombreux pour avoir un cabinet et je me rends compte du service que ça rend d'avoir des gens qui lisent les dossiers, qui souvent sont meilleurs techniciens que l' élu lui-même – donc peuvent lui amener des informations et lui permettre d'aller plus vite dans son travail. Or, vous avez baissé quand même d'un tiers les indemnités des élus de l'Opposition. Je veux juste dire. Là, on va être à 100 euros d'indemnité d' élu mensuelle ; avant, c'était 150, au mandat précédent. On est à 100 euros. Encore une fois, si on veut que la politique ne soit pas une question de spécialiste qui ont les moyens de faire de la politique, et bien il faut permettre à tout le monde de faire de la politique. Il y a des femmes par exemple, et moi, c'était mon cas au début où j'ai siégé ici, qui doivent prendre une babysitter. Moi, si mon mari n'était pas à la maison ce soir-là parce qu'il était en voyage pour son travail, ou je ne sais pas, il fallait que je prenne une babysitter pour venir ici. Ce n'est pas seulement une question d'heures de travail. C'est une question aussi d'organisation de la vie familiale. Il faut quand même se rendre compte que, nous aussi, les conseillers d'Opposition, on fait du travail. Et je pense que vous vous en êtes rendus compte parce que dans le mandat précédent, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on a justement montré qu'on faisait du travail, que les dossiers on les lisait, que les Conseils on les préparait, etc. Qu'on était là. Monsieur Claude Bourquard avait le record des présences en Conseil Municipal, avant le Maire. Il faut le dire quand même. Oui, oui, avant le Maire. On avait fait un tableau, qu'on n'a pas sorti parce qu'on était plutôt d'accord sur le second vœu – c'est-à-dire que l'engagement, la présence, devraient être pris en compte dans la modération de l'indemnité. Maintenant, vous dites que ce n'est pas possible. Bon. Mais on était plutôt d'accord avec le deuxième, mais pas avec le premier.

Monsieur Vogel : Bon, il y a un certain consensus qui se dégage quand même sur le deuxième. On est d'accord qu'il faudrait le faire, mais on ne peut pas, légalement, tenir compte du temps de présence. Je proposerai de voter non car on ne peut pas faire de choses votées de façon illégale. Sur le premier, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, Madame Monville. Ce n'est pas la Convention, vous savez, c'est l'invention-même de la démocratie. C'est Périclès qui l'a -- pour la première fois, et il a failli se faire renverser à cause de cela, parce qu'il y a eu ce débat, et il y avait déjà des Monsieur Martin à l'époque – et Périclès a dit « il faut rémunérer les représentants du peuple », comme l'a dit Kadir tout à l'heure, « parce que sinon il n'y aura plus que des riches ou des professionnels », comme vous l'avez dit très justement. Et c'est purement profondément démagogique de proposer de ne pas rémunérer ceux qui représentent le peuple et qui passent du temps à le représenter. Moi, si j'ai renoncé à mon indemnité, c'est parce que j'en ai une autre à l'Agglomération justement, pour ce qui concerne les arguments de Monsieur Martin, mais ce n'est pas du tout parce que je pense qu'il ne faut pas rémunérer les représentants. Tous ceux qui ont une délégation – et nous, nous avons multiplié les délégations – ils méritent véritablement une rémunération parce que c'est un vrai statut. Ce n'est pas quelque chose qu'on fait comme ça, à côté, et il y a une dignité à avoir. Vous parlez souvent des avocats. Vous savez, les avocats sont payés en

honoraires, parce que c'est un honneur de faire un travail pour un client ; il faut le respecter, et c'est quelque chose de fondamental pour l'image que nous avons de nous-mêmes. Je trouve que cette proposition va à l'encontre de l'idée même de démocratie. Kadir l'a très bien dit. Alors, ce ne sont plus des vœux, parce qu'ils étaient hors délai pour des vœux, ce sont des amendements sur lesquels nous allons voter. Sur le premier d'abord, ensuite sur le second. Sur le premier, je recommande à la Majorité de voter négativement parce qu'il me semble antidémocratique et ce fondamentalement. Et sur le deuxième...

Monsieur Martin : N'en rajoutez pas, s'il vous plaît, non plus.

Monsieur Vogel : ... de voter aussi négativement. Non mais, ne m'interrompez pas. Vous voyez, ça aussi, c'est antidémocratique. Attendez votre tour. Attendez votre tour. Et sur le deuxième, je vais recommander de voter négativement, pas du tout parce que je ne suis pas en accord, justement j'allais... mais parce qu'on ne peut pas faire. Donc sur le premier vœu, y a-t-il des... Oui ?

Monsieur Martin : S'il vous plaît, j'ai une dernière...

Monsieur Vogel : Une dernière. Vous savez normalement, lorsque j'ai conclu, ça c'est une chose qu'il faut que vous appreniez aussi, on s'arrête.

Monsieur Martin : Je vous demande, s'il vous plaît, la parole.

Monsieur Vogel : Normalement, je ne dois pas vous la donner. Mais je vous la donne exceptionnellement puisque vous ne saviez pas.

Monsieur Martin : N'en rajoutez pas quand même sur le côté antidémocratique de mon vœu, il y a des communes qui l'ont fait, il y a des communes où ça s'est passé. Je ne suis pas sûr qu'ils étaient contre la démocratie.

Monsieur Vogel : Vous avez entendu parler d'erreur commune ? Alors, on vote sur le premier amendement. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? On vote sur le deuxième amendement. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Voilà, donc les deux amendements sont rejetés. Maintenant, il faut que nous votions. Aude, pardon.

Madame Luquet : Merci, Monsieur le Maire. Avant de procéder au vote, je voulais, moi, vous informer que je renonce à mon indemnité de Conseillère Municipale. Je vais donc reverser, tous les mois, cette somme au CCAS.

Monsieur Vogel : Très bien. Donc on vote. Pardon, Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Je voudrais, par contre, revenir sur la délibération. Donc il y a douze adjoints au Maire et, si j'ai bien calculé, cinq super conseillers délégués. C'est ça ? Un...deux... Quatre pardon. Quatre super conseillers délégués. Alors pourquoi ils ne sont pas adjoints ?

Monsieur Vogel : Parce que c'est réglementaire. On ne peut pas en avoir plus de douze dans notre strate.

Madame Monville : Donc, il me semble que là, cette espèce d'inflation d'adjoints –

dissimulée, mais d'adjoints. Bon, est-ce qu'elle se justifie au regard de la politique que vous avez l'intention de mener, de la population de la Ville, etc. Moi, je n'en suis pas du tout sûr. Là, pour le coup, je trouve que c'est quand même un peu problématique. Les adjoints sont moins bien payés que les conseillers super délégués, je ne sais pas comment vous avez fait votre calcul.

Monsieur Vogel : Non, non, ils ne sont pas moins... non, non.

Madame Monville : Ah, c'est majoré ? C'est majoré après, ok. Donc, moi je trouve ça quand même un peu problématique finalement, par ce tour de passe-passe, d'ajouter, de fait, quatre adjoints, quand la loi ne vous autorise qu'à douze.

Monsieur Vogel : Noël veut dire quelque chose ?

Monsieur Boursin : Oui, parce que depuis tout à l'heure, on est sur des procès d'intention. Beaucoup. Il est vrai que 70 % de notre Conseil Municipal a été renouvelé, autant dans l'Opposition que dans la Majorité. Et on est déjà en train de dire « vous allez être absents », « vous allez mal travailler ». On pense qu'il y a des personnes qui n'étaient pas suffisamment impliquées. Ça a été dit indirectement par plusieurs d'entre vous. Le choix de démultiplier justement les délégations peut faire partie de plus d'implication, plus ciblée ; des délégations moins importantes mais peut-être plus performantes. Est-ce qu'on regarde demain ou est-ce qu'on va rester avec la dette d'il y a vingt-huit ans ? Il y a deux cas.

Madame Monville : Monsieur Boursin, le procès d'intention, c'est la loi qui le fait. C'est la loi qui dit il faut s'arrêter à douze. Si aujourd'hui vous avez décidé d'en avoir seize, moi je demande à comprendre pourquoi et est-ce que ça se justifie ?

Monsieur Boursin : Dans vos propos...

Madame Monville : J'ai bien compris qu'il fallait rendre...voilà. Mais quand même.

Monsieur Boursin : Dans vos propos, vous dites « je ne vois pas ce que ça apporte non plus, il n'y a pas de raison que ce soit mieux ». C'est un procès d'intention. C'est comme la présence en Conseil Municipal. Attendons de voir. Il y a beaucoup de gens nouveaux ici.

Madame Durand : Mais on ne dit pas le contraire. Ce qu'on dit, c'est que vue l'expérience qu'on a, on met un point d'alerte -- et je peux le faire puisque j'y étais. On met un point d'alerte en disant « attention, y a-t-il possibilité dans le cas échéant où ? ».

Monsieur Vogel : Bien. Vous êtes ok ?

Monsieur Salah : Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Monsieur Vogel : Mourad.

Monsieur Salah : Juste pour nourrir un peu le débat. Les indemnités, en tout cas pour les élus locaux, c'est une avancée -- 2001 je crois, Lionel Jospin. Donc effectivement, comme nous dicte la raison, il faut savoir accompagner et protéger les élus, en tout cas les soutenir quand ils viennent du peuple. Par contre, je profite qu'Aude Luquet soit là : tous les élus ne sont pas protégés de la même manière. Un adjoint au Maire est protégé, c'est un salarié qui est un

salarié protégé. Un conseiller municipal, quand bien même s'il a une délégation et qu'il a un pouvoir du Maire, ce n'est pas un salarié protégé. Et quand il s'investit pleinement pour sa ville, il peut perdre son emploi. Et j'en ai fait l'expérience.

Monsieur Vogel : Bon. Oui, Monsieur Guion. Allez-y.

Monsieur Guion : Moi, j'ai une petite remarque. Au-delà des indemnités que vous alloué aux adjoints, aux délégués et à l'Opposition, il y a des choses qui sont, pour la démocratie, importantes, au-delà des indemnités. Par exemple, on a demandé un local. On n'a pas de réponse. On pensait que ça allait venir tout seul en se disant il y a un local dans le règlement intérieur donc ils vont nous le proposer, ils vont faire quelque chose. Mais non, pas de nouvelles, rien du tout. On a dû le demander. Je n'ai pas de doute qu'on va l'obtenir puisque c'est dans le règlement intérieur. Mais ce serait bien que ce soit fait un petit peu plus tôt. Autre chose qui est un petit peu vexatoire : le site internet de la Ville, on a tous les élus du Conseil Municipal qui sont dessus, on a tous les noms, il n'y a pas de soucis. Par contre, vous vous êtes permis de mettre les photos de votre campagne officielle sur le site internet de la Ville. Et nous, on a des photos en ombre, on n'en a pas. Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est logique ? Est-ce que ce n'est pas un petit peu fait exprès ? C'est quand même un petit peu bizarre. Voilà, je me demande si l'Opposition n'est pas considérée comme un petit peu gênante, ou antidémocratique. Pourtant, on a un rôle ici. On ne va peut-être pas travailler autant que les adjoints ou les délégués puisqu'on est moins bien payés, évidemment, mais on a quand même un rôle et on compte le tenir complètement. J'aimerais bien que ces petites choses soient résolues.

Monsieur Vogel : On va vérifier ce que vous dites. Ok, donc je propose qu'on passe au vote. Donc, sur la délibération proposée, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Et on passe à la délibération 28. Kadir.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE, avec effet au 4 juillet 2020, que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux est fixé, dans la limite des taux maxima prévus par les textes en vigueur, conformément au tableau ci- annexé.

DECIDE que les indemnités de fonction sont versées mensuellement.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget communal pendant toute la durée du mandat.

PRECISE que la présente délibération avec le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal seront transmis au Comptable Public et au Représentant de l'Etat dans le Département.

27 - APPLICATION DE MAJORATIONS AUX INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE, avec effet au 4 juillet 2020, que le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire sont majorées en application l'article R2123-23 1° et L 2123-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales conformément au tableau ci- annexé.

DECIDE que les indemnités de fonction ainsi majorées sont versées mensuellement.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget communal pendant toute la durée du mandat.

PRECISE que la présente délibération avec le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal après majorations seront transmis au Comptable Public et au Représentant de l'Etat dans le Département.

28 - POUVOIRS DU MAIRE EN MATIÈRE D'EMPRUNT - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur le Maire. Alors cette délibération vise à compléter la délégation générale qui vous a été octroyée lors de la séance du 4 juillet 2020. Et, comme on l'indiquait déjà lors de cette délibération, il s'agissait ultérieurement de préciser les conditions et les limites suivant lesquelles vous pourriez recourir à votre pouvoir au titre de la souscription des emprunts. Comme vous le savez, le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée de déléguer au Maire la capacité pour le Maire de signer des emprunts au bénéfice de la Ville. Dans ce cadre, la délibération qui est proposée vise à fixer le cadre, les limites dans lesquelles cette délégation pourra être opérée. Et profiter également de cette délibération pour fixer les grands axes de notre politique en matière de dette, sur cette année mais également sur les années qui viennent. Avant d'évoquer le cadre et les limites qui sont déterminées dans le cadre de la délégation du Maire, s'agissant des grandes lignes de notre stratégie en la matière, je dirai simplement quelques éléments que vous connaissez déjà, puisqu'il faisait déjà partie de nos priorités, de notre stratégie lors du mandat précédent. Stratégie que l'on a réitérée dans le cadre du programme électoral, puisque, dans le cadre de cette politique de gestion de la dette, nous nous engageons, et le Maire en premier lieu, à poursuivre le désendettement de la Ville. Ce désendettement, il a été réalisé à hauteur d'environ 8 millions d'euros entre 2016 et 2019. Il se poursuivra en 2020 à hauteur d'1,5 million d'euros supplémentaire. Donc globalement, nous aurons désendetté la Ville en cinq ans d'environ 9 millions d'euros. Nous avons l'intention de poursuivre cette politique de désendettement en limitant le recours à l'emprunt d'environ 3 millions d'euros par an, étant précisé que nous remboursons environ 5 millions d'euros tous les ans. Ca, c'est l'objectif que nous nous assignons, que nous avons respecté depuis 2016. Cette limitation du recours à l'emprunt est un élément essentiel de notre politique de consolidation de nos finances. Selon notre programme d'investissement, il n'est pas impossible que ce seuil de 3 millions soit rehaussé, néanmoins de manière raisonnable et en gardant toujours cette limite consistant à ne pas emprunter plus que nous ne remboursons. Par ailleurs, nous poursuivrons notre politique de diversification de nos lignes d'emprunt en essayant de diversifier les établissements

financiers qui pourront nous financer, avec une particularité sur le mandat qui vient : c'est le recours qui va être quasiment prioritaire aux prêts Caisse des Dépôts et Consignations qui sont des prêts avec des taux bonifiés puisque dans le cadre du Renouvellement Urbain, un certain nombre de financements seront sollicités et c'est dans ce cadre-là que nous solliciterons des prêts CDC à des taux bonifiés. Voilà pour le cadre un peu général de la stratégie qu'on envisage sur ce mandat. Concernant les limites du pouvoir de déléguer au Maire, je ne vais pas vous faire une lecture de cette délibération, ni de la note de présentation qui est un peu technique. On a pris le soin de vous adresser – alors je suis désolé, il y a eu un petit contretemps – un lexique. Il était prévu de vous adresser un lexique en même temps que la délibération et on vous l'a finalement adressé par mail ce matin. Il est également sur table. Je ne vais pas détailler les grandes limites, le cadre. Simplement pour dire que, en quoi ça consiste de recourir à l'emprunt et en quoi la délégation du Maire consiste. L'idée est de donner suffisamment d'agilité et de souplesse au Maire pour pouvoir souscrire, quand nécessaire, ces emprunts, ou de pouvoir en cas de risque particulier, souscrire des opérations de couverture de taux si les taux variables devaient bouger. Pour autant, là ce que je dis est assez théorique, et on vous l'a communiqué récemment : dans le stock de dette de la Ville de Melun, nous sommes quasi exclusivement sur du taux fixe donc la première hypothèse de délégation donnée au Maire qui consiste à souscrire des instruments de couverture qui visent à compenser une éventuelle variation importante des taux variables, elle est théorique puisque dans notre stock de dette, nous n'avons pas ce type de produit qui risquerait de s'emballer. Vous l'avez noté, 97 % de notre dette est aujourd'hui de cet ordre-là. Par ailleurs, d'autres types de produits peuvent être sollicités par le Maire dans le cadre de cette délégation : il peut être amené, dans le cadre de refinancement, à souscrire de nouveaux prêts. On pourrait avoir une possibilité, un jour, de remplacer une ligne de prêt par une ligne différente pour pouvoir profiter d'un taux appréciable, avec, en tête, la problématique du coût de sortie du produit dont on sortirait. Donc ça, on avait eu le débat la fois dernière, ça fait partie des paramètres que... le Maire ne pourra pas comme ça décider de changer les lignes d'emprunt dans l'application de cette délégation. Troisième type de recours à l'emprunt, bah c'est tout simplement les financements. Les 3 millions dont je parlais tout à l'heure qui permettront de financer les investissements, qui feront donc appel à des emprunts nouveaux, le Maire les souscrira. On vous a mis dans la note de présentation les typologies de taux sur lesquelles cette possibilité de source à l'emprunt s'orienterait. On est sur des taux qui sont des taux absolument sécurisés, majoritairement des taux fixes. Lorsqu'il s'agit de taux variables, il s'agit de taux variables qui sont, on va dire, sans occurrence de risque particulier. On vous les a mis. C'est un peu technique. On vise des taux EONIA, ESTER, Euribor, TMO, OAT, etc. Vous avez un lexique qui vous permet d'essayer de comprendre, parce que même en lisant la définition, ce n'est pas évident. Mais en tout cas, l'objectif est de limiter le recours à ces emprunts sur ce type de taux qui sont des taux classés aujourd'hui en non risqués dans la Charte Gissler, qui a été élaborée suite à l'épisode des emprunts structurés qui a un peu défrayé la chronique au niveau national. Et enfin, dernier type de recours à un financement qui pourrait être sollicité, c'est la ligne de trésorerie. C'est pour permettre à la collectivité, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie parce que les recettes ou les entrées d'argent dans les caisses de la Ville sont assez aléatoires d'un mois sur l'autre, et en face les dépenses peuvent également être aléatoires. Donc parfois, il peut y avoir des pics de besoin de trésorerie, et dans cette hypothèse, la commune peut solliciter une ligne de trésorerie, valable une année et bien entendu, qui est remboursée avant l'écoulement de l'année. Ces lignes de trésorerie, dans le mandat écoulé, on n'y a pas eu recours puisqu'on avait globalement une gestion assez fine de la trésorerie. Là encore, cette proposition, elle est là parce qu'elle fixe le

cadre général de la délégation du Maire. Nous pourrions éventuellement solliciter une ligne de trésorerie. Cette année, non. L'année prochaine peut-être, on ne sait pas encore ; tout dépendra du cadencement de nos dépenses en fonction de nos investissements et des recettes que nous tirerons derrière. Voilà donc. Voilà en synthèse. L'idée vraiment, de cette délibération, c'est de fixer notre stratégie en matière d'endettement et de fixer les limites et le cadre par lesquels le Maire exercera sa délégation. Voilà.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Gillier : Moi, je vais en profiter déjà pour remercier les services municipaux pour la qualité des notes qui nous sont fournies comme support de notre débat démocratique. C'est important de remercier les services, même s'il est vrai que sans le lexique financier, ça pouvait être un petit peu plus difficile à comprendre. Néanmoins, cette délibération, si j'ai bien compris au sein du Conseil Municipal, vise à définir les limites de la délégation que nous vous donnons, Monsieur le Maire, en matière d'emprunt. Or, à Melun – du moins, Melun a un passif que l'on peut qualifier de toxique en termes d'emprunt, qui coûte encore très cher aux Melunaises et Melunais, que ce soit en montant de remboursement mais aussi sur les investissements qui n'ont pas eu lieu et qui, de fait, dégradent notre espace commun qu'est la ville. Parler des emprunts toxiques, ce n'est pas pour dénoncer les coupables. Beaucoup de municipalités, de toutes obédiences confondues, y compris socialistes – j'en fait partie, vous voyez – en ont été les victimes. Parler des emprunts toxiques dans le cadre de ce débat nous oblige à faire preuve de prudence et d'humilité. Aucun d'entre nous, à ma connaissance, ne détient l'ensemble des compétences que requiert la finance. Certes, nous pouvons avoir des connaissances par nos activités professionnelles – je travaille dans une entreprise où l'on gère 62 milliards de dettes, et du coup les maturités de la dette sont des choses qui sont assez communes, ou municipales comme Monsieur Mebarek – qui nous permettent a minima de comprendre les incidences que la validation de cette proposition pourrait avoir. J'ai donc quelques questions et remarques sur des points spécifiques exposés dans cette note. Tout d'abord, sur ce qui est de proposé pour le financement de la trésorerie, ce qui est proposé : il est indiqué qu'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant maximal de 4 millions d'euros, dont apparemment vous n'aviez pas eu recours, donc la durée ne peut excéder un an peut être sollicité. Moi, j'aimerais savoir si le montant maximum de 4 millions a été calculé à partir d'un historique des besoins de trésorerie des précédents exercices, enfin, comment est venue cette idée. Et si c'est le cas, je ne comprends pas pourquoi nous aurions recours, comme l'indique la proposition, à un crédit revolving, c'est-à-dire renouvelable, dont l'objet n'est pas affecté ou aucun montant maximal d'emprunt n'est indiqué en tout cas dans la note. Seule la durée maximale de trente ans est donnée. C'est un peu compliqué, hein. Au-delà de la difficile acceptation de signer un chèque en blanc en termes d'emprunt au Maire de Melun – vous ne nous en voudrez pas – les prêts revolving ont des taux souvent élevés et ne sont en aucun cas solides et sûrs pour financer la Ville de Melun. Et puis ensuite, j'aimerais attirer votre attention sur les commissions qui sont versées aux intermédiaires financiers. Le document indique entre 1 à 2 % maximum des sommes empruntées. Cela semble, à première vue, dérisoire. J'ai quand même vérifié pour savoir ce que cela pouvait représenter. Si on prend les 4 millions que j'espère qu'on n'aura pas besoin de faire appel pour financer la trésorerie, ça fait 40 000 euros de frais. Ces 40 000 euros, pour le coup, c'est l'équivalent d'un équivalent temps plein chargé. Ça permettrait, par exemple, de financer une ATSEM dans nos écoles qui en manquent cruellement. Je ne pense pas que cette pratique soit nouvelle – on ne vient pas d'arriver et avoir 1 à 2 % pour des intermédiaires financiers. Dès lors, si l'on applique les 1 % de prime commission pour les intermédiaires qui sont intervenus dans le financement de nos prêts, ce n'est pas loin d'1 million d'euros que nous avons déjà payé. Ce

sont 1 million d'euros que nous n'avons pas pu investir dans les écoles, dans les cantines que les petits Melunais, comme ceux scolarisés à Héloïse et Abélard, attendent depuis des années, et qui doivent prendre le bus tous les jours pour déjeuner, et qui en plus coûtent la bagatelle de 274 000 euros par an au budget municipal. Ou alors, les enfants scolarisés à Pasteur, qui y déjeunent sur trois services. C'est en cela qu'ensemble, nous devons rester prudents et humbles lorsqu'on parle de la délégation qu'on donne au Maire en termes d'engagement financier, en termes d'engagement d'emprunt. Pour nous, on a une proposition afin de limiter ces frais exorbitants et de stabiliser, voire de diminuer le coût de la dette, qui semble être un objectif politique. En fait, nos propositions ne visent pas tant à avoir une stratégie d'endettement, laquelle est inscrite dans le papier qu'on nous a donné, mais d'avoir enfin une stratégie de financement à long terme. Pour cela, nous pensons qu'il est indispensable de recruter un trésorier – je n'ai pas trouvé l'équivalent dans le répertoire national des métiers de le Fonction Publique Territoriale, mais j'ai des fiches de ce que l'on attend d'un trésorier dans le privé – qui serait chargé à la fois de proposer une stratégie de financement, c'est-à-dire une proposition technique puisqu'on est entre politiques, et aussi de sa mise en œuvre. Vous pourriez même innover en mutualisant ses compétences au niveau de l'Agglomération. Mais en l'état actuel des choses, il semble impossible de voter favorablement à cette proposition-là.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui, merci pour votre observation, que je ne partage pas forcément. Je ne reviendrais pas sur l'introduction, sur les produits, sur les emprunts structurés, c'est fini. Aujourd'hui on est sur un mandat nouveau et ces emprunts ne sont plus dans nos comptes, donc la question a été tranchée, même si elle donne lieu à un niveau d'endettement qu'aujourd'hui on s'astreint de réduire. Alors maintenant, sur les sujets précis que vous évoquiez. La ligne de trésorerie, je l'ai bien dit, il n'est pas évident qu'on en ait recours. On ne l'a pas fait pendant six ans, il n'est pas certain qu'on le fasse pendant le mandat parce que -- et là ça rejoint votre dernier point -- on a un suivi de notre trésorerie assez fin, avec des perspectives qui sont tenues très régulièrement sur notre trésorerie, au mois le mois, et on anticipe de manière assez efficace nos besoins. Et, lorsqu'il est nécessaire d'ajuster les recettes ou les dépenses pour faire face à un pic de trésorerie, on est suffisamment agiles pour le gérer. Donc finalement, on fait des économies en euros qu'on ne rend pas aux lignes de trésorerie. Il est évident qu'on fait des économies puisque le banquier qui nous permet de recourir à ça, il gagne aussi de l'argent. Donc, en ne recourant pas à ces lignes de trésorerie, on fait des économies. Maintenant, la commission dont on parlait, il s'agit d'une commission maximale. Il ne s'agit pas de dire qu'aujourd'hui on donne une autorisation au Maire d'aller souscrire des lignes à 1 %. On est sur un niveau de commission maximum. Concernant les 4 millions, oui, je réponds clairement, vous avez deviné : le niveau de 4 millions a été fixé par rapport à ce que l'on sait de nos besoins de trésorerie par le passé. On a eu recours à ces lignes de trésorerie, c'était le mandat d'avant. Et le mandat d'avant a correspondu avec des engagements de dépenses qui étaient importants, notamment dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain où on a engagé beaucoup de sommes en même temps que les investissements qui étaient réalisés par ailleurs. D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse, je n'ai pas compris votre propos tout à l'heure en disant « on a pu emprunter sur des investissements qui n'ont pas eu lieu ». Je n'ai pas cerné le sens de cette remarque. Tous les investissements qu'on a engagés ont eu lieu. Je referme la parenthèse. Les 4 millions, donc, c'était lié à cette époque-là : on avait un PRU et globalement, confrontés à nos autres besoins en investissement, c'est le besoin en tréso dont on avait à faire face. Et là on se dit, on part sur un nouveau mandat – là encore, je ne dis pas qu'on en aura recours, mais on va avoir un mandat qui va être assez proche de celui dans lequel on a eu le PRU : on a le NPRU qui va être lancé

prochainement, avec à côté de ça, des investissements hors PRU qui vont être conséquents. Donc je me dis, si on devait éventuellement avoir recours à la ligne de trésor, partons sur un montant similaire. Mais là encore, ce n'est pas certain. Et dernier point sur le crédit revolving, on le met par principe, mais je suis d'accord avec vous, on n'a pas recours à ça. Qu'est-ce que c'est, pour les non-initiés, le contrat revolving ? C'est en réalité la transformation d'un prêt à court terme en un prêt à long terme. Je dis à la banque de me prêter à court terme pour m'assurer ma trésorerie, et dans une ligne de trésorerie qui ne dure qu'un an qu'est-ce qu'on fait ? La chose qu'on paie au banquier, c'est les intérêts sur le prêt qu'il nous avance. Le revolving qu'est-ce que c'est ? On transforme ce prêt à court terme en prêt à long terme. Par exemple, on a fait une ligne de trésorerie de 4 millions en court terme, et on se dit plutôt que de clore le sujet sur l'année, on va transformer ça en prêt à long terme et on va intégrer ces 4 millions dans notre en-cours de dette. D'où, tout à l'heure, la mention d'une période de trente ans pour souscrire ce revolving. Ce n'est pas le souhait. Ce n'est pas l'objectif, parce que faire ça, ça contrarie l'autre objectif qui est de désendetter. Je ne peux pas avoir à recourir à une ligne de trésor. La ligne de trésor, un an, ça ne rentre pas dans le stock de dettes, hein. On est sur un remboursement quasi concomitant et ça ne vient pas alourdir l'en-cours de la dette. Par contre, effectivement, lorsqu'on transforme une ligne de trésorerie en revolving, on vient modifier l'en-cours de la dette et ce n'est pas l'objectif. Pour autant, dans le cadre de cette délégation générale, on préfère l'indiquer de façon à ménager au Maire toutes les possibilités. Etant précisé que si nous décidions d'avoir recours ou à une ligne de trésorerie, ou à n'importe quel type de prêt qui soit évoqué, de toute façon, c'est évoqué en Débat d'Orientations Budgétaires en début d'année, en Vote du Budget, et surtout en commission de finances où, en amont, la commission des finances est associée à tous ces sujets avant que l'on puisse avoir par exemple décidé de lancer la ligne de trésor. Donc voilà. Et puis... voilà... je crois avoir répondu à peu près à tout.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. J'ai plusieurs remarques sur le fond et la forme, mais d'abord un petit clin d'œil à ce que disait Madame Gillier. Je pense que ce qu'elle disait par rapport aux investissements qui n'ont pas été faits et qui ont pourtant été empruntés, je ne sais pas si c'est ça, mais c'est peut-être un petit clin d'œil aux 24 millions de pénalités qui ont été financés par un emprunt et qui n'ont pas donné lieu à des investissements. C'était peut-être ça, je ne sais pas. Il y a peut-être quelque chose dedans. Je reviens sur, donc, le fond. Je suis assez content que cette délibération arrive là, mais c'est certainement une coïncidence : même endroit, je parlais de gestion active, que vous n'en faisiez pas, enfin ça fait longtemps, le 15 juillet, et là on a une délibération qui vous donne des outils hallucinants, complexes ; ce n'est plus de la gestion active, c'est de la gestion de trader pratiquement que vous voulez. Alors, oui, oui, vous essayez de vous autoriser des produits, je les cite, c'est écrit dedans : des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) – on met en anglais, pour que ce soit un peu mieux ; des contrats d'accord de taux futur donc on s'accorde des contrats sur des taux qui vont arriver après (FRA) ; des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ; des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ; et des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR). C'est très complexe quand même tout ça, je ne sais pas si c'est vraiment utile, et la négociation ce n'est pas votre fort. Parce que, c'est le but hein : de négocier avec des banques pour obtenir des choses, réduire des emprunts, faire des nouveaux emprunts à taux variable. Ce n'est pas votre fort la négociation, on l'a vu récemment ; ce n'est pas le même sujet mais sur Indigo, vous avez réussi à rendre les parkings en voirie gratuits pendant le confinement sans prévenir Indigo. Ce n'était pas très prudent, et du coup Indigo va nous donner des pénalités. Vous avez aussi réussi, avec les parkings gratuits, à les faire payer

quatre fois plus cher que les parkings à moitié prix le samedi – c'était juste une règle de trois à calculer pour éviter ce petit souci.

Monsieur Mebarek : Je répondrai sur ce point-là, bien sûr.

Monsieur Guion : Oui, bien sûr. On va revenir sur la dette, et c'est ça que vous voulez, je pense. Les outils complexes comme le FLOOR, le COLLAR, le SWAP, le FRA, il vaut mieux peut-être laisser cela aux spécialistes, Monsieur Mebarek. Mais, du coup tout ça, le 15 juillet, nous a permis d'avoir des documents, pas mal de documents, et notamment toute la liste des emprunts -- les 59 emprunts qui existent actuellement avec le capital restant dû, avec le nombre d'années qu'il reste et l'indemnité de remboursement anticipée qu'on devrait si on devait le rembourser. Donc c'est bien. Ca, c'est quand même quelque chose d'important et qui est indispensable, j'ai envie de dire, pour avoir une politique d'endettement. Mais on va voir plus tard que vous n'avez pas vraiment une politique de gestion de la dette. Il manque quelques menues choses là-dedans, c'est-à-dire le calcul de l'indemnité de remboursement anticipé. On sait quelle est l'indemnité, mais on ne sait pas qu'est-ce qui a été négocié dans le contrat. Et il se trouve que, peut-être, dans les contrats, les banques ont déjà fait de la gestion complexe de dette, ont déjà mis des taux de couverture. Encore une fois, c'est au niveau de la négociation. Mais ça permis, tout ça, de pouvoir faire un petit retour sur votre négociation – alors excusez-moi, Madame Grange, ça a été un petit peu embêtant la dernière fois, vous avez dit que j'étais long, que je coupais la parole, etc. Vous vous êtes excusée. Mais maintenant qu'on a tous les documents, on va faire juste un petit retour, pas sur l'emprunt toxique, ça, c'est passé, je suis d'accord, il n'y a pas de souci, mais sur la renégociation de cet emprunt toxique. Je rappelle qu'à l'époque, en 2013, c'était 16 millions qu'il restait à rembourser à la Caisse d'Épargne. 16 millions. Et, vous avez tellement bien négocié, qu'on s'est retrouvé avec la Caisse d'Épargne, sur ces 16 millions à rembourser avec un total de 66 millions à rembourser avec la Caisse d'Épargne. De 16 à 66 millions. Tout ça, avec la Caisse d'Épargne, à partir de 2014, pour des prêts à trente ans sur 4,93 %. Et ce n'est pas tout. Les six contrats de prêt de 3 millions qui ont été proposés par la Caisse d'Épargne, dans la négociation tout ça – c'est vous qui négociez, ou... vous me direz que ce n'était pas vous – ils vous ont proposé des contrats de prêt de 3 millions tous les ans, jusqu'en 2021, le dernier est en mai 2021 qu'il va être versé le contrat de 3 millions, qui va démarrer pour trente ans à partir de 2021. Donc en tout, c'est sur trente-six ans que vous avez endetté la Ville de Melun sur cette négociation. J'ai calculé là-dessus – grâce à vos documents, j'ai calculé tout ça – sur trente-six ans, les Melunais vont payer en seuls intérêts 50 millions d'euros. 50 millions d'euros d'intérêts sur 36 ans pour, je vous le rappelle, au départ, 16 millions d'euros restant dus. Cette négociation est hallucinante. Et ce n'est pas tout. Parce que là, j'ai appris – j'ai pu voir un contrat de la Caisse d'Épargne, vous ne l'avez pas fourni, mais j'ai pu le trouver – et j'ai pu trouver quelle était, justement, la formule de l'annuité de la Caisse d'Épargne là-dessus. Et la formule en question, c'est tout simplement un contrat de SWAP : un contrat d'échange de taux d'intérêts. Exactement ce que vous voulez vous permettre de faire. Mais la banque, elle vous a précédé là-dessus. Dès le début, dans la négociation, il y a tous les points qu'on a vu là, mais dès le début elle a su qu'avec vous il fallait faire un contrat de SWAP comme ça elle s'assure, au détriment des Melunais, que pendant trente-six ans on ne pourra pas négocier quoi que ce soit puisque justement ils se sont couverts dans cette annuité d'intérêts que même si les taux allaient baisser, même s'ils allaient baisser, vous ne pourrez pas rembourser parce qu'ils vous ont mis un contrat de couverture. Même si on arrivait à 0 au niveau du taux, jamais vous ne pourrez rembourser, jamais vous ne pourrez renégocier ça pendant trente-six ans, parce qu'ils ont mis un deuxième outil complexe là-dessus, c'est le FRA, le taux futur. Bien sûr. Puisqu'ils vous ont fait signer en 2013, sept contrats, huit contrats en tout, dont six à des

années différentes. C'est-à-dire que, en 2021, on va payer pour trente ans à partir de 2021, un contrat de 2 millions d'euros à 4.93 %. C'est-à-dire qu'en 2013, il vous a mis un contrat de taux futur. Actuellement le taux, il est de combien, Monsieur Mebarek ? Le taux normal que Melun devrait payer. Donc oui, la négociation, ce n'est pas vraiment votre fort. On peut penser que là-dessus, vus les montants, je pense que la Caisse d'Epargne doit ouvrir tous les ans une petite bouteille à votre santé. On pourrait même, au lieu de négocier des taux complexes, des taux de couverture, etc., on pourrait, je pense, essayer d'attaquer la Caisse d'Epargne là-dessus pour abus de faiblesse tellement c'est dingue, tellement c'est déséquilibré. Je pense qu'un avocat pourrait plaider ce genre de choses. Prouvez-moi que là, il y a quelque chose qui est à l'avantage des Melunais. D'accord ? C'était une précipitation. Il y avait d'autres choses à faire. Ca, c'était pour le fond. Donc, les banques, je le rappelle, elles ne vous ont pas attendu pour faire des contrats de SWAP et des contrats FRA. Sur la forme, plein de choses. Là, l'objet, c'est le pouvoir du Maire. Article 1, on a précision des pouvoirs du Maire suivant la délibération du 4 juillet. Article 2, le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire. Article 3, sur la forme, le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit ; mais il n'y a rien en face. Il n'y a pas de politique d'endettement. Ce n'est pas écrit. Je lis la délibération, pas le préambule. La délibération, il n'y a pas écrit de politique d'endettement. C'est normal ou pas ? Une politique d'endettement, ça doit être défini. Là, il n'y a pas. Il y a juste un état de fait. Quand on fait une politique d'endettement, on prévoit des choses, on a une stratégie, du fond. Là, il n'y a rien. Article 4 toujours, le Maire reçoit délégation. Le Maire encore. Article 5, l'assemblée délibérante décide de donner délégation au Maire, ou au 1er adjoint. Tiens donc. Le 1er adjoint arrive à l'article 5. Et tous les autres articles, c'est le Maire. Il n'y a pas un souci ? Donc là, sur la forme, il y a un petit souci, il n'y a pas de politique. Il y a vraiment des erreurs, à mon avis, plus que matérielles, sur le fait qu'on n'arrive au 1er adjoint qu'à l'article 5. Il y a quelque chose à vérifier, c'est que vous avez bien délégation pour faire des contrats de couverture. J'ai vérifié. Je ne parle pas de gestion active. La gestion active classique, c'est quand on renégocie par rapport au taux d'intérêts qui a baissé, on renégocie par rapport à l'annuité de remboursement anticipé. Ca, c'est la gestion classique active de la dette. Là, c'est avec des taux de couverture, des taux d'échange de la dette, des contrats de SWAP, c'est très complexe. J'ai vérifié si vous aviez cette délégation, Monsieur Mebarek, de pouvoirs du Maire. Et bien non. Vous avez bien la gestion active, vous avez bien les emprunts, mais pas du tout de cités des outils complexes comme le FLOOR, le COLLAR, le SWAP, ou le FRA. Donc, pour moi, c'est illégal. On ne peut pas voter ça en ajoutant le 1er adjoint alors que vous n'avez pas cette délégation d'une part, et que la délibération n'est pas bien écrite. Sur le fond, évidemment, on ne vous donnera pas un blanc-seing pour utiliser ce genre d'outil. Il vaudra mieux en parler en Conseil Municipal chaque fois que vous voulez utiliser l'outil. Sur le fond toujours, vous avez dit vous-même que vous voulez utiliser la Caisse des Dépôts et Consignations uniquement. Voilà, ça c'est une politique. Vous ne l'avez pas écrite, mais c'est une politique. Et il n'y a pas besoin d'avoir ces outils très complexes. Et sur la forme, nous voterons évidemment contre, puisque cette délibération est illégale et sera entachée d'illégalité au contrôle de légalité au niveau de la forme. Une dernière précision : je pense que, tout ce qu'on ne comprend pas et qui est trop complexe, on devrait s'éviter de l'utiliser. Là, je pense qu'il faut éviter d'utiliser ce genre de taux de couverture, SWAP, etc. Je ne vais pas les relire. Merci.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas à Fouju ou je ne sais quel village du fin fond de la Seine et Marne, mais nous sommes dans la Ville-Préfecture de Seine et Marne, qui est dotée d'une équipe qui est compétente en la

matière et qui se fait assister de l'ensemble des conseils qui vont bien. Donc, ne pas souscrire à des produits qui vous paraissent complexes parce que c'est trop complexe, c'est peut-être avoir peu confiance en vous. En ce qui concerne...

Monsieur Guion : Monsieur, je parle de vous. Je parle de vous.

Monsieur Mebarek : De moi ? D'accord.

Monsieur Guion : Je ne parle pas des services. D'accord ? Je n'ai pas confiance en vous.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, c'est ça.

Monsieur Guion : C'est moi qui n'ai pas confiance en vous. Et peut-être tout le Conseil Municipal. Et notamment les Melunais, ce serait normal.

Monsieur Vogel : Chut.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, oui. Vous savez, je vais vous dire un truc. Monsieur Guion, je vais vous dire un truc. Vos -- comment dire -- vos attaques incessantes virent à l'attaque personnelle. Et ça, c'est... autant on peut débattre, moi je peux tout à fait débattre et je suis...

Monsieur Guion : Dépersonnalisez le débat, Monsieur Mebarek.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, laissez parler Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, laissez-moi terminer. Je suis sincèrement... je fais partie de ceux qui débattent tout à fait ouvertement et de manière apaisée lors du Conseil Municipal ou des commissions. Je fournis le maximum d'infos. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, et ce n'est pas la première fois qu'il est dit dans cette enceinte que les services fournissent une info de qualité. Donc, je suis à la totale disposition de chacun, moi-même et les services, pour répondre à vos questions, débattre ici, mais les attaques personnelles, où on vire au règlement de compte personnel, ça va bien. Je pense que la campagne, elle est terminée. Sur le fond, Monsieur Guion. D'abord la forme, tiens, je vais commencer par la forme. Evidemment. Evidemment que je n'ai pas la délégation, puisque c'est l'objet de cette délibération.

Monsieur Guion : Excusez-moi, mais là, je vous coupe la parole.

Monsieur Mebarek : Mais laissez-moi terminer.

Monsieur Guion : Ah non, non, non, non, non.

Monsieur Vogel : Attendez, vous répondrez après.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, je termine.

Monsieur Guion : Là, je voudrais l'avis du DGS, parce que c'est faux ce que vous venez de dire.

Monsieur Vogel : Laissez Monsieur Mebarek finir.

Monsieur Mebarek : C'est-à-dire, en plus d'être grand spécialiste de la finance, vous voilà spécialiste du droit public et administratif. Donc...

Monsieur Guion : Excusez-moi. Je m'excuse, hein, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Voilà. Donc. L'objet de cette délégation est justement d'octroyer la délégation au Maire et de l'autoriser à me déléguer sur certains sujets. A fortiori, avant que nous délibérions, je n'ai pas le pouvoir. Je l'aurai après. Donc sur la forme, la réponse à votre question, je vous l'apporte de cette manière. Sur le fond, je ne vais pas refaire l'histoire, je pense que ça fatigue tout le monde, sauf vous. Et les Melunais qui nous regardent, je pense que le sujet, pour ceux qui se sont intéressés aux débats du Conseil Municipal, ils ont aussi en tête tous ces sujets-là. Donc je ne vais pas revenir sur à la fois l'histoire, sur la négociation, etc. parce que ce serait un débat sans fin qui, de toute façon, ne vous satisfera jamais. Juste, petite précision, parce que c'est facile de sortir, d'assener comme ça. Vous avez dû passer du temps à écrire tout ce que vous avez raconté. Vous avez dû passer du temps.

Monsieur Guion : Mais, revenez au fond.

Monsieur Mebarek : Je viens au fond.

Monsieur Guion : Ce n'est pas intéressant ce que vous dites.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion...

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, laissez parler sans interrompre.

Monsieur Mebarek : ... quand vous, de manière totalement artificielle, vous dites qu'on part de 16 millions d'emprunt et qu'on se retrouve à 66 millions, comme si la Ville d'un coup s'était endettée de 50 millions, mais pas du tout. Monsieur Guion, quand on a renégrégié l'emprunt en question, on est venu également compacter d'autres lignes qui étaient ailleurs. Et ces autres lignes aboutissent à des montants importants. Mais la Ville ne s'est pas endettée davantage. C'était des lignes qui étaient déjà là. Et on est venu les alimenter pour pouvoir globaliser la négociation et parvenir à obtenir quelque chose qui nous permettait de sortir de la manière la plus sereine possible d'un produit qui était dangereux. Dangereux pour les comptes de la Ville. Je le dis et je le répète : dangereux pour les comptes de la Ville. En 2014, on a pris la responsabilité d'en sortir, c'est tout. Sinon, en 2014, post élections, je ne sais pas dans quel état la Ville aurait été, mais je le dis de manière transparente parce que beaucoup de collectivités en France ont vécu ça. Donc, vis-à-vis des Melunais, moi j'assume complètement cette négociation et je me félicite qu'aujourd'hui, quelques années après, on soit dans un mouvement de désendettement, un mouvement où l'épargne de la Ville ne cesse d'augmenter, et une situation où on est en mesure d'investir massivement. En Seine et Marne, ou même dans les villes de la même strate, Melun est celle qui investit le plus par habitant. On investit le plus. Vous pouvez partager ou pas les investissements que l'on fait, mais on investit le plus. Et ça, ça se finance. Et ça se finance comment ? Et bien depuis 2016, ça se finance principalement par les fonds propres et par un moindre recours à l'emprunt. Donc moi, je suis satisfait de cette négociation, Monsieur Guion, parce qu'elle nous a permis de faire ça aujourd'hui. Donc, vous pouvez nous ressasser, éternellement, pendant six ans si ça vous arrange, la question de Helvetix, les prêts machin, ça ne fera pas avancer et au demeurant, les finances de la Ville continueront à bien se porter. Je pense que je réponds en globalité. Et puis maintenant, le caractère complexe, j'ai répondu. Oui, c'est complexe. Oui, il y a des SWAP

etc. Ce n'est pas des gros mots, ce sont des concepts qui existent. Si la Ville devait emprunter au Livret A, systématiquement on le fait – ça existe, on le fait le Livret A – mais si on a des opportunités d'avoir d'autres types d'indices, on le fait, avec une ligne de conduite, et je corrige ce que vous avez dit, une ligne de conduite qui est notre stratégie de recours à la dette qui est un risque maîtrisé ; un risque maîtrisé avec des taux qui sont des indices qui sont sécurisés, avec un niveau d'endettement maximal objectif de 3 millions par an, et avec un désendettement qui se poursuit. Donc ça, si ce n'est pas une stratégie de dette, je ne sais pas ce que c'est. Voilà.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, bah, toujours sur la forme, la délibération est mal écrite. Je ne vois pas comment ça peut passer au contrôle de légalité sachant qu'il n'y a pas de politique écrite dessus. Je corrige, au niveau juridique, vous n'avez pas la délégation par l'arrêté – il y a un arrêté qui donne les délégations au départ. Comme il n'est pas précisé les contrats de SWAP, notamment, et tous les autres, je ne vois pas comment ça peut être possible et légal ce que vous ajoutez ici, surtout que vous ne parlez de l'adjoint au Maire qu'en point 5, et ni en objet, ni dans les autres points. Ce n'est pas bon, c'est à refaire. D'autre part, vous l'avez dit vous-même, il y a eu des produits dangereux qui ont été utilisés ; vous êtes portant satisfait de cette négociation. Pourtant, ce n'est pas six ans que j'ai parlé, c'est pendant encore trente ans que les Melunais vont payer.

Monsieur Mebarek : Je vous souhaite longue vie, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Ne me coupez pas la parole.

Monsieur Mebarek : Je vous souhaite longue vie, de continuer à évoquer dans l'Opposition pendant trente ans cette question. A un moment donné, vous allez vous lasser.

Monsieur Guion : Mais non, mais c'est parce que tous les Melunais qui payent des impôts...

Monsieur Mebarek : Les Melunais, Monsieur Guion. Ce débat, ce discours, vous l'avez porté haut et fort pendant la campagne. Vous l'avez écrit. Vous avez déversé...

Monsieur Guion : Sortez de la campagne.

Monsieur Mebarek : Vous avez déversé, pendant la campagne, des mensonges. Vous avez écrit des mensonges. Et les Melunais, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Vous êtes assis en face de moi aujourd'hui. Voilà.

Monsieur Guion : Très bien. Donc, vous êtes encore dans la campagne ? C'est quoi ce qui vous arrive ?

Monsieur Mebarek : Mais, Monsieur Guion, il y a un fait électoral. Il y a un fait majoritaire. Les Melunais, les problématiques, les cartes, ils les avaient en main. Et les Melunais ont voté. Voilà.

Monsieur Guion : Mais ce n'est pas parce que vous avez gagné l'élection que ça vous donne le droit de faire n'importe quoi, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Inaudible.

Monsieur Guion : Donc ce n'est pas la peine de raconter ça, ça ne sert à rien. Vous avez gagné les élections, il y a une Opposition. On a le droit de s'opposer et d'avoir des arguments. Et à chaque fois votre argument ça va être « parce qu'on a gagné les élections » ? Donc, ça veut dire que vous pouvez faire n'importe quoi avec l'argent des Melunais parce que vous avez gagné les élections ?

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, est-ce que...

Monsieur Guion : Non, Monsieur Mebarek. Arrêtez de me couper. Monsieur le Maire, vous me reprochez de lui couper la parole alors qu'il fait la même chose.

Monsieur Vogel : Non, non, vous l'avez beaucoup plus coupé que Kadir Mebarek vous l'a coupée.

Monsieur Guion : Ah oui, donc il a le droit encore une fois. Excusez-moi.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, c'est vrai qu'on a le sentiment que vous en faites en affaire personnelle.

Monsieur Guion : Pas du tout. Pas du tout.

Monsieur Vogel : Non, non, non, non, non. On vous a bien écouté. Vous avez eu le temps d'exposer vos arguments. Kadir Mebarek a répondu. Henri Mellier veut dire quelque chose. Et puis, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre dans l'Opposition encore...

Monsieur Mellier : Moi je vais être très court. Monsieur Guion...

Monsieur Vogel : Une minute.

Monsieur Guion : Non, mais moi je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Est-ce que vous aviez fini, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Non. On m'a coupé la parole, je n'ai pas fini. Donc ce n'est pas la peine.

Monsieur Vogel : Et bien terminez, et Monsieur Mellier, c'est par rapport à ce que Kadir vient de dire ?

Monsieur Mellier : Juste, ce que Monsieur Guion a dit, je l'ai noté mot pour mot, et je pense qu'il assume tout ce qu'il dit et il a raison. Monsieur Guion a dit tout à l'heure « cette délibération est illégale, et elle va donc être rejetée ». Donc, Monsieur Guion, ayez la patience d'attendre le contrôle de légalité. Si c'est ça, et bien effectivement, nous verrons. Mais si ce n'est pas ça, là, je le dis solennellement, arrêtez vos bêtises. Arrêtez de menacer tout le monde. Arrêtez de vous prendre pour le Saint Juste des finances de la Ville de Melun. Il y a effectivement un contrôle de légalité. De deux choses l'une : ou cette délibération est illégale comme vous l'avez dit – vous avez employé un mot très fort – elle est illégale, elle va être rejetée ; moi, je suis tout à fait serein là-dessus. Toutes nos délibérations passent au contrôle de légalité. Ils vont la passer à la moulinette, et de deux choses l'une : ou ils vont la renvoyer

en disant Monsieur le Maire, vous avez fait une grosse bêtise, et Monsieur Guion, effectivement, vous méritez une prime. Ou alors, Monsieur Guion a dit une grosse bêtise et Monsieur Guion doit se taire sur ce sujet. Et là, éternellement.

Monsieur Vogel : Prenez la parole et terminez votre intervention.

Monsieur Guion : Monsieur Mellier, pas la peine de jouer au directeur. Vous êtes adjoint, et plus directeur. Ce n'est pas la peine de jouer au papa non plus avec les bêtises, ça ne sert à rien. Donc on verra ce que dira la Préfecture, effectivement. Moi, je pense que vous pourriez avoir la décence de faire attention à ce qui est écrit et de prendre en compte les remarques sur la forme. Sur la forme, ce n'est pas bon. D'autre part, je le répète. Comme vous avez l'intention de passer par la CDC, pourquoi aujourd'hui ou si tôt, vouloir vous doter de ces outils ? Il n'y a pas besoin. D'ailleurs, il n'y a aucune politique d'écrite dans la délibération. Je ne vois pas pourquoi vous faites ça. C'est tout.

Monsieur Vogel : Merci. On peut passer au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Kadir, délibération suivante. 29.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour, le Conseil Municipal :

Article 1

Le Conseil Municipal décide de préciser l'article 3 portant sur les emprunts et les opérations financières de la délibération n°2020.07.5.60 du 4 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs au Maire, suivant les conditions et limites définies aux articles suivants.

Article 2

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 3

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31 décembre 2019, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle au 31/12/2019 : 59 contrats pour un volume global de 97 886 756 €

La présentation détaillée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure selon la charte de bonne conduite.

1 – Indices sous-jacents

Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS, EURS, etc..) sont ainsi considérés de risque minimum (risque1) quand les écarts entre

indices hors zone euros présentent le risque maximum (risque 5).

2 – Structure

Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Pour la ville de Melun, au 31/12/2019

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nbre	58	-	-	-	-	-
	% de l'encours	96,43%	-	-	-	-	-
	Montant	94 389 621 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nbre	0	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nbre	0	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nbre	0	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nbre	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	3,57%	-	-	-	-	-
	Montant	3 497 135 €	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nbre	0	-	-	-	-	-
		97 886 756					

Encours de la dette actuelle simulée au 31/12/2020 ⁽¹⁾ : 58 contrats totalisant 96 406 858 €

La présentation détaillée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nbre	57	-	-	-	-	-
	% de l'encours	96,54%	-	-	-	-	-
	Montant	93 072 612 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nbre	0	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nbre	0	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nbre	0	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nbre	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	3,46%	-	-	-	-	-
	Montant	3 334 246 €	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nbre	0	-	-	-	-	-
		96 406 858 €					

(1) simulation réalisée le 17 08 2020

Article 4

Pour réaliser tout investissement ou dans l'intérêt de la Collectivité et dans la limite des sommes inscrites chaque année au Budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter toutes opérations financières :

I / Suivi de la dette

a) Des instruments de couverture :

Devant les fluctuations éventuelles du marché, la Ville pourrait recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée Délibérante décide de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'Assemblée Délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M, le TAM, l'EONIA, l'ESTER
- Le TMO, le TME,
- Les CMS EUR
- Les TEC
- Les OAT
- L'EURIBOR,
- Le livret A, le LEP
- Le taux fixe

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % au plus l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions diverses
- 2 % de l'encours visé par l'opération pour les primes

b) Des produits de refinancement

En substitution des contrats existants, la Ville de Melun pourrait recourir à des produits de refinancement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée Délibérante décide de recourir à des opérations de refinancement par avenant ou contrat de refinancement pour procéder à des opérations de réaménagement de la dette, notamment pour transformation partielle ou totale du capital restant dû vers un taux fixe ou un taux révisable simple d'une ou plusieurs échéances.

En outre, les emprunts de refinancement seront de caractéristiques de risques de degré inférieur ou égal à celui de l'emprunt refinancé c'est-à-dire :

- Indice : 1
- Structure : de A à C

Dans le cadre de ces opérations de réaménagement, des emprunts nouveaux pourront être souscrits pour financer les investissements annuels. De plus, la soulte pourra faire l'objet en partie ou totalement d'un financement par la collectivité par intégration dans l'encours de dette.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...).

II Des produits de financement :

a) Financement à moyen et long terme

Au vu de ses investissements, la ville de Melun souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être corrélée au marché.

Caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée Délibérante décide de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- Des emprunts obligataires,
- Et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable capé et/ou flooré.

L'Assemblée Délibérante autorise les produits de financement pour le présent mandat dans la limite des crédits inscrits chaque année en section d'investissement des Budgets Primitifs et

des Décisions Modificatives de l'année.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années et dépendra des offres des produits financiers proposés par les établissements bancaires et selon les durées d'amortissement des investissements.

Le type d'indexation des contrats de prêt pourront être :

- Des taux fixes,
- Des taux variables sur
 - o Les taux monétaires tels que l'EONIA, l'ESTER, T4M, TAM, TAG, EURIBOR
 - o Les taux administrés tels le Livret A et le LEP,
 - o L'OAT
 - o Le TMO/TME/TEC
 - o Le CMS EUR

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...).

b) Financement de la trésorerie

Le Conseil Municipal décide de recourir à des produits de financement de la trésorerie qui pourront être :

- Des contrats de ligne de trésorerie pour un montant maximum annuel de 4 millions d'€uros et dont la durée ne peut excéder un an
- Des contrats de type « revolving » dont la durée ne pourra excéder 30 ans

Les index de références pour ces instruments pourront être :

- Le T4M, le TAM, le TAG n mois, l'EONIA, l'ESTER
- L'EURIBOR, l'EURIBOR moyenné
- Un taux fixe

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...) ;
- 1% du montant de l'opération envisagée pour les commissions de non utilisation, pendant toute la durée de celle-ci.

Article 5

L'Assemblée Délibérante décide de donner délégation à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, au 1^{er} Adjoint et les autorise :

- A lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ces différents types d'opérations,
- A retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- A résilier l'opération arrêtée,
- A signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents (contrats de couverture, contrats de refinancement, contrats de financement à moyen et long terme et de trésorerie),
- A définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- A procéder à des tirages et remboursements de fonds dans le cadre des lignes de trésorerie et des contrats revolving,
- A procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- A réduire ou à allonger la durée d'un prêt,
- A procéder à des passages de taux fixe à taux variable ou de taux variable à taux fixe,
- A procéder à des changements d'indexation, de périodicité ou de profil de remboursement,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnités de remboursement anticipé selon les termes convenus avec l'établissement bancaire,
- A contracter tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus,
- Et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 6

Le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

29 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE DANS LES TERRITOIRES. DEMANDE DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Merci. Alors j'espère que celle-ci va être plus consensuelle. Il s'agit donc de solliciter un complément au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, vous savez la fameuse DSIL, qui permet de soutenir l'investissement local. Je vous rappelle que nous avons délibéré au mois de juin puisque nous avons déjà sollicité le financement de l'Etat pour une opération, c'était la couverture de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre de ce fonds qui a été complété au titre du plan de relance, et dont l'Etat profite pour relancer l'activité économique, on vous propose ce soir de compléter la demande qui avait déjà été faite pour l'Hôtel de Ville, d'une nouvelle demande concernant la rénovation thermique du gymnase Les Récollets pour un montant de subvention d'1.292 million d'euros qui sera sollicité par le

Maire. Bien entendu, dans le cadre du Vote du Budget ou de la commission, on aura l'occasion de vous informer du résultat de cette demande et du montant qui nous aura été octroyé par l'Etat. Je précise simplement que cette DSIL relance, elle est principalement axée sur trois catégories d'investissement : les travaux qui sont liés à la transition écologique, notamment la rénovation thermique des bâtiments et donc c'est le cas en l'occurrence. On a également les investissements qui permettent de renforcer les capacités du territoire en matière de gestion des crises sanitaires. Et le troisième, c'est la rénovation du patrimoine public historique, et voilà. L'objet de ce soir, c'est 1 292 000 euros pour gymnase – transition écologique.

Monsieur Vogel : Oui. Allez-y.

Madame Gillier : Moi, je n'ai pas bien... Au début, j'ai cru en fait qu'on parlait du plan de relance. Alors, je suis allée chercher dans le plan de relance et je me suis rendue compte, ce n'est pas pour être technique, mais en fait, que c'était une circulaire du 5 août 2020 et que c'était les 1 milliard de plus qui avaient été mis sur la table pour les collectivités territoriales sur un autre des plans et pas forcément le plan de relance qui, lui, est beaucoup plus large avec des choses sur les rénovations énergétiques mais aussi, comment dire, sur le logement social, il y a des éléments sur les jeunes, il y a des éléments sur la formation professionnelle, il y a des choses spécifiques sur les territoires, mais qui ne sont pas encore ouverts à financement. Est-ce que je me suis trompée ou pas là-dessus ? Parce que sinon, ça me paraît extrêmement léger de n'avoir qu'1.3 million sur un plan de relance de 100 milliards d'euros et pour lequel finalement on serait un territoire qui pourrait bénéficier de beaucoup plus. Mais bon. On va dire que c'est super bien parce que je me suis dit, du coup, si c'est plutôt ce plan-là et les 1 milliard de plus pour les collectivités, est-ce que c'est parce que les délais sont extrêmement courts que le choix s'est porté sur la rénovation du gymnase et que le dossier était déjà prêt ? Parce que sinon, il y avait d'autres priorités en termes de rénovation énergétique, je ne sais pas. Qu'est-ce qui a fait ce choix ? Ce n'est pas une formulation contre cet élément-là. Et puis j'en profite du coup pour vous poser une question : est-ce que dans le sens, la philosophie qui a été donnée au plan de relance par le Président de la République – j'en parle en toute tranquillité parce qu'il n'est pas du tout de mon bord politique – mais dans sa philosophie du plan de relance tel qu'il a été présenté au mois de septembre, il est inscrit que la philosophie c'est d'aider principalement les TPE / PME sur la rénovation énergétique. Ma question est de savoir est-ce que vous avez prévu, dans le cadre de ce marché-là, de faire travailler les TPE / PME locales ou est-ce que le résultat de l'appel d'offres va vous amener finalement vers des grosses multinationales pour la rénovation du bâti dont il est question ? Ah. Et, juste pour terminer, j'en profite aussi pour vous demander comment est-ce que nous, collectivement Melun, nous allons nous inscrire dans le plan de relance. Qu'est-ce que vous avez prévu ou pas ?

Monsieur Mebarek : Je pense qu'on fait un peu fausse route. On peut avoir le débat, mais ce n'est pas le débat d'ici. Effectivement, c'est deux sujets différents et vous avez raison, vous avez mal été aiguillée. Ici, on parle d'une dotation très spécifique qui s'appelle la Dotation de Soutien à l'Investissement Local Relance. En fait, c'est une dotation qui existe, la DSIL, elle existe depuis longtemps. Et là, le Gouvernement a complété l'enveloppe. Donc, via les préfetures, on a une enveloppe supplémentaire qui nous permet de proposer d'autres opérations. Et comme je le disais tout à l'heure, on a sollicité déjà 2 millions d'euros au titre de cette enveloppe pour la rénovation – d'ailleurs c'était passé au précédent Conseil – du clos couvert de l'Hôtel de Ville. Et on propose 1.3 million supplémentaire sur cette dotation pour le gymnase. Le dossier, ça fait partie des projets d'investissement qui sont dans les tuyaux.

Après, le plan de relance de 100 milliards, c'est autre chose. Il vient d'être annoncé par le Gouvernement. Nous espérons, comme toutes les collectivités ou toutes les entreprises de France, pouvoir profiter du dispositif. Il y a un certain nombre de concertations qui vont être lancées à l'échelle des départements avec les maires, les parlementaires, la direction départementale des territoires, tout un tas d'organismes qui vont nous permettre de venir profiter de ces 100 milliards. Aujourd'hui, on n'est pas encore avancé sur la question. On aura, j'espère, l'occasion que ce soit dans cette enceinte-là ou à l'Agglomération de revenir vers vous pour vous dire la manière dont on aura pu profiter du plan de relance. Mais c'est vraiment un sujet distinct qui n'est pas encore suffisamment mature à l'échelle de notre territoire. La DSIL c'est vraiment très précis.

Madame Gillier : Monsieur le Maire, si je peux. Juste, vous n'avez pas répondu à ma question à savoir est-ce que dans la philosophie qui était inscrite dans le plan de relance – on est bien d'accord, ce n'est pas la même chose – mais vu l'état social du pays, vu le nombre de demandeurs d'emploi, et l'état de nos entreprises locales, est-ce que vous allez en profiter pour dynamiser le tissu des TPE / PME de Melun et son environnement ?

Monsieur Mebarek : Je pense que le Maire peut en parler. Il le fait à l'échelle de l'Agglo. On le fait d'une manière différente à la Ville.

Monsieur Vogel : Ca n'a rien à voir avec délibération, on est bien d'accord, hein ? On est d'accord là-dessus. Quant au plan de relance, on va voir, il va falloir se battre pour ramener de l'argent ici. Mais vous savez que le plan de relance a été aussi complété par la Région avec le fonds Résilience pour justement -- l'idée du fonds Résilience, c'est que les TPE / PME, qui échapperaient au plan de relance national, puissent être soutenues par les collectivités locales. Et la Communauté d'Agglomération a adhéré à ce fonds pour faire des avances de trésorerie, et vous avez tout à fait raison, aux TPE / PME qui ont le plus besoin d'argent dans la crise qui est déjà en route, là. Voilà. Donc je propose qu'on... Pardon ?

Madame Tixier : J'aurai juste une toute petite information supplémentaire à l'attention de l'ensemble de nos collègues. Nous sommes allés en réunion avec un de mes collègues chargés de l'urbanisme il y a quelques jours à la DDT, et le Directeur Général Adjoint nous a précisé que c'était très opportun que Melun puisse présenter ces projets. Donc là, nous sommes en train de travailler avec eux, et de concert, nous allons très prochainement avoir une nouvelle réunion pour travailler sur les projets de Melun qui pourraient être attributaires de ces subventions dans le cadre des 100 milliards de plan de relance. Donc on est dans le sujet, et on ne va pas rater le train.

Monsieur Vogel : Je propose qu'on passe au vote de cette délibération. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe à la suivante. Kadir toujours. La dernière.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté ci-dessous, au titre des opérations d'investissement 2020 éligibles à la DSIL :

Dans le cadre de la transition écologique au travers de la rénovation énergétique des bâtiments publics :

La réhabilitation du Gymnase RECOLLET

Coût hors taxe : 1 615 970 €

DSIL sollicitée : 1 292 776 € soit 80 %

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DSIL 2020 en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires, d'un montant de 1 292 776 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'État l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires.

30 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : Il s'agit de prendre acte de l'effacement d'une dette d'un montant de 7 875 euros. Il s'agissait d'une association qui bénéficiait d'un local dans le centre commercial des Mézereaux. Vous savez, c'est ce centre commercial qui avait été racheté dans le cadre du PRU en vue de sa démolition, qui ne saurait tarder. Donc, cette association y était logée, et malheureusement elle n'a pas acquitté le loyer qui lui était imposée. Elle a été dissoute, le président a disparu, donc le Trésorier nous propose d'effacer cette dette. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 31, Brigitte.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » pour un montant de **7 875 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2020 et à le signer.

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget Primitif 2020.

31 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR L'OPÉRATION DE DÉMOLITION DES 2 TOURS DES MÉZÉREUX PROPRIÉTÉ D'IMMOBILIÈRE 3FSEINE ET MARNE

Madame Tixier : Oui. On va rester aux Mézereaux. Donc, on a déjà eu l'occasion d'en évoquer le sujet. Les deux tours de 3F, donc du bailleur social 3F, qui n'a comme patrimoine sur Melun que ces deux tours, ayant manqué, j'en parlais à l'instant, le train du PRU et celui du NPNRU, a, tout à fait heureusement, pu être destinataire de l'appel à manifestation du plan d'investissement volontaire intitulé « Démolition de logements sociaux et production d'un Habitat attractif » par Action Logement. A ce titre-là, ils vont pouvoir avoir des financements

pour la démolition des deux tours, en prenant soin, bien évidemment, de prévoir les relogements de ces habitants. A ce moment-là, nous sommes en train de préparer avec 3F une réunion de préparation avec les habitants et donc là, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer un protocole qui sera signé entre les quatre acteurs, les cinq acteurs, même : la CAMVS, l'Etat par la DDCS, la Ville, Action Logement Services, et le bailleur social 3F – vous avez reçu les documents par démat – dans lequel chacun, avec ses compétences, s'engage sur ce protocole. Et là encore, la volonté de la Ville, il est l'endroit de le souligner, la volonté de la Ville était en effet de faire que nous soyons partenaire sans que nous puissions être décideurs, bien évidemment, mais que nous puissions être partenaire de ce propriétaire de plus de cent quatre-vingt, cent soixante-sept exactement, à telle enseigne que des départs volontaires ont déjà été enregistrés. Quatre-vingt-sept locataires ont déjà eu des relogements. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Madame Tixier : Merci.

Monsieur Vogel : Délibérations 32 à 35, Gilles.

Madame Monville : Attendez, je vais revenir sur la délibération d'avant. Là, je suis désolée, c'est passé un peu vite. On ne va pas la voter. On ne va pas la voter, d'autant que les conditions de relogement... nous, la charte de relogement, on n'a jamais été d'accord avec. On pense qu'elle ne protège pas les gens, et qu'elle ne répond pas à ce que nous, on considère être un relogement digne, c'est-à-dire à la fois être sûr de pouvoir rester là où ils le souhaitent, s'ils souhaitent rester à Melun, avoir les mêmes surfaces, etc. On leur promet des équivalents, sachant qu'un F3 d'aujourd'hui n'a rien à voir avec un F3 des années 1970 en termes de mètres carrés, etc. Et puis, bon. On ne va pas refaire le débat, mais c'est à chaque fois la même chose : on laisse pourrir un endroit, après on le détruit, on fait reconstruire. C'est toujours la même logique de business derrière au détriment des gens les plus fragiles. Donc non, on ne votera pas cette délibération.

Monsieur Vogel : Donc, vous votez contre ?

Madame Monville : Voilà.

Monsieur Vogel : Ok. Donc Gilles, à toi.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Protocole d'Accord joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit Protocole et toutes les pièces s'y rapportant.

32 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PARCELLES AC N° 433 ET AC N° 397 POUR LA MISE EN PLACE DU CANTONNEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CRECHE PLAINE DE MONTAIGU - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier, la Ville de Melun projette la construction d'un groupe scolaire, d'une crèche et d'un restaurant scolaire. Les terrains sur lesquels seront édifiées ces constructions sont la propriété de la Commune. Compte tenu de la teneur et de l'importance du chantier, la Ville de Melun doit solliciter une convention d'occupation temporaire des parcelles AC n° 433 et AC n° 397 qui sont la propriété de la SAS Plaine de Montaigu. On a besoin de l'occupation temporaire de cet espace pour y installer la base de vie chantier, y stocker provisoirement des terres, y entreposer du matériel et des matériaux et créer le parking à destination du personnel. Voilà. Il est prévu également d'élargir provisoirement la rue de la Pépinière et l'Aire de retournement afin que les entreprises puissent avoir un accès plus facile. Un devis de 28 080.00 euros TTC a été fourni par l'Entreprise Colas et la prise en charge de ce montant sera répartie également entre la Ville de Melun et le Crédit Agricole Immobilier, à savoir 14 040.00 euros TTC. La présente convention d'occupation temporaire des parcelles établie entre la Plaine de Montaigu et la Ville de Melun prendra effet le jour de l'entrée pour se terminer au plus tard le 31 Juillet 2022. La présente convention d'occupation temporaire est consentie à titre gracieux sauf en cas de non-libération à l'échéance convenue. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire des parcelles AC n°433 et AC n°397 sises Plaine de Montaigu et tout document qui s'y rapporte.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Une question technique. Apparemment, le direct est interrompu au niveau du...

Monsieur Mebarek : Pas du tout.

Monsieur Guion : J'ai plusieurs personnes qui me disent que c'est interrompu donc je ... C'est revenu ? La retransmission vidéo. C'est revenu ? Ecoutez, tant mieux, je vous crois. Sur la délibération, c'est assez technique mais sur la convention – non ce n'est pas technique du tout – il est stipulé qu'en cas d'occupation qui dépasserait une certaine date, c'est-à-dire un an, il y aurait des indemnités journalières de 1 000 euros, payées par la Ville de Melun. Je m'inquiète un petit peu. Un an, c'est un petit peu court. Il peut y avoir des coups de malchance, on l'a vu à d'autres occasions. Un an c'est court. Il peut y avoir donc une occupation qui dure un petit peu, et c'est la Ville de Melun qui aurait à payer. On ne pouvait pas rédiger cette convention un petit peu autrement de façon à se prémunir de ce genre de pénalités ?

Monsieur Ravaudet : Je pense que s'il y a dépassement, ce ne sera pas la responsabilité de la Ville de Melun mais la responsabilité des entreprises qui n'auront pas respecté les délais.

Monsieur Guion : Oui, mais là, dans la convention, c'est la Ville de Melun qui va payer, donc c'est un peu... Et en droit français, ce qui est écrit prime.

Monsieur Ravaudet : On pourra toujours les répercuter.

Monsieur Guion : Je ne pense pas qu'ils vous feront de cadeau, hein. Vous savez, les entreprises privées, quand ils voient que c'est la Ville de Melun qui doit payer, ils ne vont pas faire de cadeau, ce n'est pas le style. On l'a vu avec Indigo entre autres.

Monsieur Vogel : Bien. D'autres interventions ? Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ?

Monsieur Guion : Vous n'avez pas laissé le temps de faire d'explication de vote. On s'abstient, évidemment, parce que là il y a, à mon avis, une coquille et un risque.

Monsieur Vogel : Ok. Donc abstention, c'est ça ? Ok. C'est adopté. Gilles, délibération suivante. C'est la...

Monsieur Ravaudet : 33.

Monsieur Vogel : 33.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de Convention à conclure avec la SAS Plaine de Montaigu, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente Convention et tout document s'y rapportant.

33 - CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL GERE PAR VNF AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MELUN ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN-VAL-DE-SEINE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION D'ARRETS DE BUS- AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur Ravaudet : La Ville de Melun possède un abribus situé au droit du Quai Joffre sur le domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France (VNF). Cet arrêt de bus constitue un ouvrage public affecté à l'usage de tous et appartient donc au domaine public de la Commune. Il y a donc superposition des affectations, compatibles entre elles, sur la parcelle concernée. La présente Convention est conclue entre Voies Navigables de France (VNF), la Commune de Melun (le bénéficiaire) et la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine(l'Intercommunalité). Cette Convention a pour objet d'autoriser la superposition d'affectations du domaine public fluvial et d'acter le réaménagement de l'arrêt de bus sur les berges. VNF autorise la mise en superposition d'affectations au profit du bénéficiaire. Tous les travaux d'aménagement et les équipements nécessaires à l'installation de l'arrêt de bus, y compris la signalisation, ont été intégralement pris en charge par la C.A.M.V.S. Celle-ci ne gèrera pas l'ouvrage par la suite. C'est la Commune de Melun qui en a la gestion. La présente convention est conclue à titre gratuit pour une durée égale à celle de la présence de l'arrêt de bus. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

Monsieur Vogel : Pas d'observations, donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération suivante, 34. Gilles toujours.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France et la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

34 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE DE GENERIS (EXPLOITANT L'USINE D'INCINERATION) À LA STHAL (EXPLOITANT LE RÉSEAU DE CHALEUR)

Monsieur Ravaudet : Oui. C'est la 34. Donc là, elle concerne la fourniture d'énergie thermique sur la Commune de Melun. Voilà. Par une Convention d'affermage qui date de 1979, la Ville de Melun a confié à la Sthal l'exploitation des installations du réseau de chaleur alimentant en chaleur et en eau chaude sanitaire, les quartiers de l'Almont et des Mézereaux. Cette convention a été modifiée au fil des ans par divers avenants. Une Convention de fourniture d'énergie thermique régissant le prix de vente de l'énergie de Generis, exploitant de l'usine d'incinération du Smitom, à la Sthal, exploitant du réseau de chaleur de la Ville, a été établie en 2009. Lors de la rédaction et de la signature de cette convention, la Sthal et Generis ont fait intervenir la Ville et le Smitom. Le Smitom a engagé en 2019 des travaux permettant l'augmentation de la puissance thermique exportable vers la centrale de géothermie de l'Almont et donc l'augmentation de la chaleur fatale valorisable. En parallèle la Sthal a également réalisé en 2019 des travaux permettant l'augmentation de la puissance thermique récupérable issue de l'usine du Smitom. Ces travaux permettent d'augmenter le taux d'énergie renouvelable (ou de récupération) du réseau de chaleur urbain de la Ville qui alimente 96 abonnés, soit 8009 équivalents-Logements. L'augmentation du nombre de Mégawatts-heures (MWh) achetés par la Sthal à Generis a permis de revoir à la baisse le prix unitaire de cet achat d'énergie. Pour acter cette diminution, il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à la convention de Fourniture d'énergie thermique de Generis à la Sthal, ayant pour objet d'actualiser les dispositions techniques et limites d'intervention de chaque exploitant, suite aux travaux réalisés, mais aussi de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur. La Ville étant désignée en tant que partie à la convention et étant un bénéficiaire important des modifications tarifaires engendrées par cet avenant, elle est donc sollicitée pour la signature de cet avenant. Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver l'Avenant n° 1 à la convention de fourniture d'énergie thermique de Generis à la Sthal, ayant pour objet d'actualiser les dispositions techniques et limites d'intervention de chaque exploitant, suite aux travaux réalisés, mais aussi de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Alors. Nous allons voter contre, et nous allons voter contre parce que cette délibération dit des choses qui sont totalement mensongères. C'est-à-dire que vous prétendez, là, qu'il s'agit d'énergie renouvelable, donc l'incinérateur brûle des déchets et vous considérez que c'est de l'énergie renouvelable. Et plus l'incinérateur brûle de déchets et plus il est en capacité de vendre de l'énergie à la Sthal, moins ça coûte cher à la Sthal ; c'est-à-dire que c'est une incitation à l'incinération. C'est exactement le contraire d'une politique du zéro

déchet, que par ailleurs vous promouvez, mais uniquement si c'est à titre individuel : vous donnez la responsabilité aux individus de ce qu'il faudrait faire pour régler la question des déchets quand par ailleurs, vous encouragez les investissements colossaux qui aujourd'hui sont faits dans l'incinération par des entreprises privées, en l'occurrence toujours les mêmes – ici c'est Veolia – et des investissements très importants qui amènent ces entreprises, évidemment, à demander toujours davantage de déchets – et là, on a vu à la Communauté d'Agglomération, qu'une partie de ces déchets ne vient même plus de notre agglomération puisqu'on va les chercher ailleurs pour nourrir la bête. Et vous incitez à ça en prétendant faire de l'écologie. Mais ça, c'est scandaleux. Voilà. Donc là, vous êtes su une délibération qui est une délibération favorable à l'incinération, qui est une délibération qui encourage la production de déchets et le fait de brûler ces déchets. Ces incinérateurs, aujourd'hui l'Europe fixait, comme objectif, qu'on arrive en 2020 à moins de 40 % de déchets non recyclés. En Ile de France, on est encore à 70 % de déchets non recyclés, c'est-à-dire qui terminent dans des incinérateurs. Aujourd'hui, il y a partout, sur notre territoire, des citoyens qui se battent contre les extensions des incinérateurs justement pour sortir de cette logique mortifère où on produit du déchet au prétexte que produire du déchet, ce serait de l'énergie renouvelable, ce qui est totalement faux. Rappelons qu'un incinérateur, même un incinérateur aux normes, puisque maintenant l'incinérateur de Vaux le Pénil a été mis aux normes, mais un incinérateur aux normes, ça pollue comme d'avoir une autoroute à côté de chez soi. Là, vous êtes dans une espèce de greenwashing, voilà, mais qui... je veux dire, faites un truc où vous annoncez la couleur, quoi. : nous, on est d'accord avec le fait de brûler du plastique et des déchets pour produire de l'énergie, on pense que c'est très bien. Produisons plus de déchets, brûlons plus de déchets parce que finalement ça coûte plus cher que d'autres sources d'énergie – ça coûte moins cher, pardon – mis faites-le franchement. Faites-le franchement. L'enrober dans une espèce de discours écolo-compatible, c'est juste insupportable. Voilà. Donc, c'est anti-écologique ce que vous faites. C'est résolument anti-écologique, et pour ça nous voterons, évidemment, contre. Et Monsieur Mebarek, depuis tout à l'heure, chaque fois que vous répondez, ces espèces de discours alambiqués, répondez sur le fond ; c'est-à-dire, là, c'est bien écrit la Sthal va acheter à Genesis de l'énergie. Plus Genesis est en capacité d'en produire et d'en vendre, moins le prix d'achat pour la Sthal est cher, donc voilà, c'est écrit comme ça.

Monsieur Mellier : Madame Monville, je peux vous poser une question ? Est-ce que la géothermie est pour vous, j'allais dire, une énergie propre ? Est-ce que ça fait partie des valeurs écologiques, la géothermie ?

Madame Monville : Mais, Monsieur Mellier, je n'ai pas parlé de géothermie. Je sais très bien ce que la Sthal fait. Mais là, je ne suis pas en train de parler de géothermie, je suis en train de parler de cette convention qui permet à la Sthal d'acheter de l'énergie à l'incinérateur. Donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas parlé de géothermie. Ceci dit, si nous devons avoir le débat sur la géothermie, c'est un débat complexe en réalité. C'est un débat complexe, comme souvent les solutions en matière d'énergie renouvelable sont en réalité bien plus complexes qu'il n'y paraît. Mais là, il y a un truc qui est simple, hein. C'est plus la Sthal achète de l'énergie à Genesis, moins c'est cher. Donc c'est un principe d'encouragement à la production d'énergie à travers l'incinération. Avec tous les problèmes que ça pose.

Monsieur Ravaudet : Moi, je ne peux pas vous laisser dire ça. Il n'y a pas d'encouragement à créer du déchet pour créer de l'énergie. Aujourd'hui on vous propose une chose qui est simple : un jumelage d'une géothermie avec une usine qui brûle les déchets. Les déchets existent. On n'incite personne à créer des déchets. On est certainement aussi vert que vous

pour aller vers le zéro déchet. Ces déchets existent. Plutôt que de les laisser dans la nature, on les brûle, et c'est tout bénéfique. Effectivement, à long terme, ok pour le zéro déchet. Mais aujourd'hui, ce qu'on vous propose, ce n'est pas de créer du déchet pour créer du déchet pour pouvoir vous chauffer. On vous propose une solution qui est de jumeler une société d'incinération à une Sthal. Effectivement, elle brûle des déchets. Malheureusement, ces déchets, vous en êtes aussi une des créatrices, comme moi, comme tout le monde. Ne mélangez pas tout.

Madame Monville : Je voudrais répondre.

Monsieur Ravaudet : On ne crée pas du déchet pour créer du chauffage, ce n'est pas vrai.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Oui, je voudrais répondre. Alors, on ne vit pas dans le monde des Bisounours, et les gens qui investissent dans ces incinérateurs-là sont des grandes entreprises, et elles investissent beaucoup d'argent ; et elles veulent un retour sur investissement. Donc, il se trouve que, partout en Ile de France aujourd'hui, on a des extensions d'incinérateurs qui sont planifiées. Pourquoi ? Pourquoi est-ce qu'on étend, en fait, l'incinération alors qu'on devrait en fait la diminuer ? Pourquoi on l'étend ? Parce que ça rapporte de l'argent, parce qu'on valorise ces déchets, et donc ça rapporte de l'argent. Pourquoi c'est un marché qui intéresse Veolia – puisque c'est essentiellement Veolia qui est sur ce marché-là ? Parce qu'on gagne beaucoup d'argent avec ça. Et il se trouve que, ici, à la CAMVS, à la dernière mandature -- mais pas seulement on a le problème à Créteil, on a le problème partout parce que c'est de logique économique dont il s'agit – et bien on autorise à aller acheter des déchets à d'autres collectivités, ce qui, avant, n'était pas possible, parce qu'il faut nourrir l'incinérateur ; parce qu'un incinérateur, ça coûte très cher à faire fonctionner, et donc il faut l'alimenter, il faut le nourrir. Donc, on est dans une logique qui est exactement la logique inverse au zéro déchet. Les promoteurs au zéro déchet, la première chose qu'ils disent – c'est quand même un truc qui existe depuis un moment, San Francisco s'est mis au zéro déchet il y a longtemps. Et ce n'est pas seulement un truc marketing le zéro déchet, il y a vraiment un plan, l'organisation, la mise en œuvre par la collectivité d'un plan pour arriver au zéro déchet. Et la première chose qu'on dit, c'est on arrête l'incinération. On sort de l'incinération. Donc on se donne un plan. Et effectivement, là où vous avez totalement raison, c'est qu'on ne sort pas de l'incinération comme ça en claquant des doigts. C'est pour ça que l'Europe fixait un objectif de moins de 40 % de déchets ménagers non recyclés, et par conséquent brûlés. On est encore à plus 70 % en Ile de France. Pourquoi ? Parce que justement il y a des intérêts économiques qui sont contradictoires avec le zéro déchet. Donc il faut... la logique ici qui veut que Genesis, que la Sthal pardon, va payer moins cher plus elle va acheter d'énergie est une logique qui est contradictoire avec l'objectif. Il faudrait faire l'inverse. A la limite, il faudrait dire plus on produit d'énergie par incinération, plus on la renchérit cette énergie. Parce que les externalités négatives, si on doit parler comme les techniciens de l'écologie, les externalités négatives, c'est-à-dire le retombé sur la gestion des déchets, sur la production des déchets, sur la qualité de l'air etc., ces retombées-là, elles sont assumées par les collectivités. Quand les gens sont malades, ils vont à l'hôpital. C'est la collectivité qui paie le fait que, en France, on a 48 000 morts par an supplémentaires du fait de la pollution de l'air – et les incinérateurs contribuent beaucoup à la pollution de l'air. Donc voilà. C'est absolument contradictoire avec l'objectif que vous affichez. Et je voudrais dire aussi, pour tordre le cou à cette idée que nous serions individuellement responsables : si tous les individus se mettaient à être extrêmement vertueux d'un point de vue écologique, donc la famille zéro déchet parfaite.

Moi, j'ai une copine chez les Verts, c'est la famille zéro déchet parfaite. C'est incroyable ce qu'elle arrive à faire. C'est possible. Si tout le monde faisait ça, et bien on ne réduirait que de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre. Le problème, il n'est pas individuel. Le problème, il est collectif. C'est des choix de société. Voilà. Il faut sortir de l'incinération.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui, on va... En attendant, on peut partager cet objectif à terme du zéro déchet, je pense que c'est un bon sens. Mais en attendant le zéro déchet, il faut chauffer les gens, et chauffer en particulier les 5 000 logements dans les Hauts de Melun, les logements sociaux qui bénéficient de cette technologie qu'est la géothermie et qui permet d'avoir des coûts bien moindres que des coûts au chauffage classique, etc. Si on peut partager l'objectif du zéro déchet, il faut aussi penser l'instant. L'instant, c'est aussi considérer ces familles dans les logements sociaux qui profitent de cette énergie pas chère. Voilà.

Madame Monville : Je voudrais répondre à cet argument. Non pas pour prétendre que j'ai réponse à tout, mais je voudrais quand même répondre à cet argument. Si les bailleurs faisaient leur travail d'entretien des bâtiments, si les bailleurs faisaient leur travail d'investissement dans les logements sociaux et donc de rénovation thermique – ce qui permettrait, effectivement, de faire travailler l'économie locale parce que dans la rénovation travaillent bien plus les TPE et les PME que les grandes entreprises – et bien la facture de chauffage des gens qui occupent ces logements seraient déjà diminuée d'autant. Tous les scénarios d'une production d'énergie qui serait vertueuse d'un point de vue écologique – vous prenez Negawad, vous prenez les scénarios de l'Ademe, vous prenez tout ce que vous voulez – prévoient d'abord de commencer par réduire nos consommations d'énergie. Donc, encore une fois, dans les logements dont vous parlez, moi, ce qui me frappe, c'est l'espèce d'incurie des bailleurs sociaux qui n'entretiennent pas ces logements, et qui, entre autres, ne font pas cet effort d'investissement qui permettrait en effet de réduire les coûts de la facture énergétique.

Monsieur Vogel : C'est très intéressant là, ce que vous dites, l'exposé du vrai zéro déchet, c'est... Mais on ne peut pas faire comme si les bailleurs avaient des comportements corrects, puissent suivre partout, vous voyez. Il y a des occupants dans ces logements. Donc, il faut tenir compte du comportement opportuniste des bailleurs, parce qu'ils existent. C'est pour ça que, il faut y aller progressivement, enfin, on ne peut pas faire comme si ces comportements n'existaient pas, c'est trop théorique. Il faut les intégrer au raisonnement. C'est compliqué, hein, on est d'accord, pour y arriver. Mais on a compris ce que vous vouliez dire. Gilles, c'est bon ?

Monsieur Ravaudet : Oui, c'est bon.

Monsieur Vogel : Attends. Il y a encore une intervention. Après on votera. Oui.

Monsieur Tortillon : Oui, c'était juste pour dire, pour répondre à Monsieur Mebarek : peut-être que la nécessité d'avoir plus de géothermie aussi est causée par ce nouvel écoquartier et ces 2 000 familles sans logement.

Monsieur Vogel : C'était avant. 41 ans la géothermie, c'est bien antérieur. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est bon. Gilles, une dernière, 35.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n°1 à la Convention de fourniture d'énergie thermique de GENERIS à la STHAL, ayant pour objet d'actualiser les dispositions techniques et limites d'intervention de chaque exploitant, suite aux travaux réalisés, mais aussi de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

35 - AVENANT N°11 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN SUITE AUX TRAVAUX DESTINES A AUGMENTER LA PUISSANCE RECUPERABLE A PARTIR DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DU SMITOM

Monsieur Ravaudet : Il y a la suite de la précédente : le fait d'augmenter le nombre de Mégawatts achetés par la Sthal nous a permis de revoir à la baisse le prix unitaire de cette énergie, et par voie de conséquence, le réajustement du prix de vente de la chaleur à tous les abonnés. Donc les faire bénéficier de cette baisse de prix. Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver l'Avenant n° 11 à la convention d'affermage de production et de distribution de chaleur de la Ville de Melun, définissant la baisse du tarif unitaire.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Là, je vais faire une explication de vote. Il est évident qu'on va s'abstenir parce qu'on ne va pas dire aux gens qu'on n'est pas d'accord avec le fait qu'on baisse leur factures d'énergie. Mais on n'est pas d'accord...

Monsieur Vogel : On a compris.

Madame Monville : ... avec la façon dont on réussit à baisser la facture d'énergie.

Monsieur Vogel : Bien. Il y a le macro et le micro. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Gilles. On passe à Guillaume, 36 à 39.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'Avenant n° 11 à la Convention d'affermage de production et de distribution de chaleur de la Ville de Melun, définissant la baisse du tarif unitaire R1, partie variable du prix de l'énergie livrée en sous-station à tous les abonnés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

**36 - REGULARISATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DU SYNDICAT DES EAUX ILE-DE-FRANCE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE, SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N° 224, SISE AVENUE DU GENERAL PATTON
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Dezert : Oui. La délibération 36, il s'agit de la régularisation d'une servitude de passage au profit du syndicat des eaux Ile de France pour le passage d'une canalisation d'eau potable, sur la parcelle cadastrée section AB n° 224, sise avenue du Général Patton. Il s'agit juste d'une servitude de passage pour qu'effectivement, il puisse y avoir un entretien de cette canalisation qui est située donc sur un terrain de la Ville de Melun. Donc est proposé au vote d'approuver les termes de la convention de servitude de passage et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte. A noter, tous les frais, droits et honoraires seront à la charge du SEDIF. Donc, comme je l'ai dit juste avant, le SEDIF est donc le Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville

Madame Monville : Le SEDIF est un énorme syndicat qui regroupe plus de cent cinquante commune qui délèguent la gestion de l'eau à Veolia – encore eux – mais là, moi, ce qui me... Ce sur quoi je voudrais attirer votre attention en fait, c'est donc qu'ils ont fait l'acquisition de l'usine de traitement d'eau potable, et pour pouvoir ensuite amener cette eau jusqu'à leur commune, ils sont obligés de passer par notre territoire. Ca arrive de plus en plus souvent. Ca arrive de plus en plus souvent, ça. Nous, on a voté aussi des délibérations du même type pour avoir de l'eau qui arrive de Normandie, etc. Pourquoi en fait ? Parce que l'eau sur nos territoires, aujourd'hui, et les nappes phréatiques en particulier, donc les eaux souterraines, sont en très mauvais état. Et très souvent les processus de dépollution de ces eaux, soit deviennent très cher – donc il est plus intéressant de dépolluer l'eau de la Seine par exemple – ou alors ne suffisent pas et donc il faut mélanger l'eau. Je profite de cette délibération parce que vous avez... Comme nous, vous vivez la sécheresse en ce moment ; comme nous, vous avez contemplé la Californie brûlée, et avant elle la Sibérie. Moi, il m'est arrivée il y a deux ans d'être prise dans les feux californiens, je peux vous dire que ça donne vraiment une impression de fin du monde. Je crois que la question de la ressource en eau va devenir essentielle, fondamentale, dans les années qui viennent, mais vraiment essentielle. Il faut revoir véritablement notre manière d'envisager la gestion de l'eau et en particulier ces délégations de service public où l'eau n'est ni protégée sur le long terme, ni correctement gérée puisque là encore, dans une logique productiviste, plus on en produit, et moins elle coûte cher. Il faut impérativement réfléchir à la gestion de l'eau. Bon là, c'est une servitude de passage, on n va pas s'opposer à ça. Mais je voulais profiter de l'occasion, parce que c'est la sécheresse en plus, parce que voilà, pour dire qu'il faut faire gaffe à nos ressources en eau. Il faut vraiment faire attention.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. 37, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du projet de Convention instituant une servitude de passage ci-annexé, à conclure avec le syndicat des eaux Ile-de-France (SEDIF).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE que tous les frais, droits et honoraires se rapportant à l'institution de cette servitude entre le SEDIF et la Ville de Melun seront supportés et acquittés par le SEDIF.

PRECISE que cette servitude sera annexée au Plan local d'urbanisme conformément à l'article L.151-43 du Code de l'urbanisme.

**37 - RETROCESSION PAR MADAME PAQUERETTE LECU DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 260, D'UNE CONTENANCE DE 240 M², SISE 9 PLACE DE L'ERMITAGE
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : 37. Encore une fois, c'est une régularisation. Alors attendez. C'est la 37 ou c'est autre chose ? J'étais sur la 36, excusez-moi. 37, rétrocession par Madame Pâquerette Lecu de la parcelle cadastrée section AY n° 260, d'une contenance de 240 m², sise 9 place de l'Ermitage, sur le domaine public. Donc là on est dans le cadre d'une simple régularisation d'une emprise privée pour la classer dans le domaine public communal.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 38.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de Madame Pâquerette Lecu, la parcelle cadastrée section AY n° 260, d'une contenance d'environ 240 m², au prix de 1 euro.

DECIDE de classer la parcelle dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

**38 - LOGEMENTS COMMUNAUX : FIXATION DU NOUVEAU MONTANT DES REDEVANCES D'OCCUPATION PRECAIRE DES LOGEMENTS.
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°91.6.8.87 EN DATE DU 21 JUIIN 1991
PORTANT SUR LES LOYERS DUS PAR LES PROFESSEURS DES ECOLES
OCCUPANT UN LOGEMENT DE FONCTION D'INSTITUTEUR.**

Monsieur Dezert : Comme vous le savez, la Ville est dotée de logements communaux. Par cette délibération, on souhaite fixer de nouveaux montants des redevances d'occupation précaire des logements, et en profiter pour abroger la délibération en date du 21 juin 1991 portant sur les loyers dus par les professeurs des écoles occupant un logement de fonction d'instituteur. Le but de mettre en place une nouvelle redevance pour ces logements communaux, c'est d'avoir gagné un peu de loyer donc participer à la rénovation in fine de ces

logements. Il y a un système de points qui est mis en place et qui va permettre en fonction de la dégradation et de la vétusté du logement de venir dévaloriser le loyer de base, établi à 12,15 euros du mètre carré, en accord avec la Cour des Comptes. C'est un montant qui se base donc... C'est un montant qui a été vu, et qui au niveau de Melun, est assez juste en tout cas ; et qui permettra d'avoir des loyers revalorisés à bon prix. Si vous le permettez, l'idée est de permettre d'abroger dans un premier temps la délibération de 1991 ; de décider que le prix au mètre carré au titre de la redevance d'occupation des logements appartenant à la Ville est fixé à 12,15 euros ; de préciser ensuite que le montant sera adapté en fonction des critères définis au regard de la localisation du logement et de son état et selon les éléments exposés précédemment ; de préciser que les conventions d'occupation précaire existantes seront remises à jour à la date du renouvellement du contrat afin d'appliquer le nouveau prix au mètre carré arrêté par la présente délibération ; et de préciser enfin que pour les logements occupés dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte, la redevance fixée selon les critères définis par la présente délibération sera diminuée de 50 %.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Non, Madame Monville.

Madame Monville : Juste, je n'ai pas compris la fin, la diminution de 50 %. Si vous pouvez répéter.

Monsieur Dezert : C'est pour les gardiens en fait. C'est pour les logements occupés dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte, donc c'est les gardiens.

Madame Monville : Alors, juste une question. Au renouvellement du contrat, si j'ai bien compris, le loyer qui va s'imposer est le nouveau loyer qui est plus conforme, disons, aux loyers environnants.

Monsieur Dezert : Tout à fait.

Madame Monville : Mais, et si les gens qui sont là, si le logement est occupé, veulent rester mais c'est trop cher ? Au renouvellement du contrat, qu'est-ce qu'il se passe ?

Monsieur Dezert : Ils ont la possibilité de trouver un loyer au tarif qu'ils souhaiteront ailleurs.

Madame Monville : Ben quand même, je suis désolée. Mais enfin. Non mais, pourquoi est-ce que vous ne prévoyez pas quand même – qu'à la limite, on réévalue les loyers, bon.

Monsieur Dezert : Comme vous l'avez vu, les loyers sont réévalués aussi par rapport à la vétusté, par rapport à l'emplacement, par rapport aux places de parking... donc on va dans des minoration de loyers, in fine, ça reste toujours intéressant, entre moins 10 et moins 40 % sur un prix de loyer de base. On passerait de 800 euros de loyer de base à 400 euros. Ca reste, somme toute, intéressant.

Madame Monville : Oui, mais. Moi, je ne raisonne jamais relativement au prix. Je pense que le prix est toujours relatif à celui qui doit le payer. Donc, mon problème à moi, c'est est-ce que les gens qui sont là, dans le logement, vont pouvoir y rester à partir du moment où le loyer est réévalué ? Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas possible pour nous d'assumer une telle délibération, parce que le problème c'est que les gens trouvent à se loger, ce n'est pas que le loyer corresponde à des critères qui ont été fixés on ne sait par qui et à quel moment. Donc je suis désolée mais il faudrait déjà s'assurer que les gens qui sont dans ces logements vont pouvoir y rester s'ils ont envie de le faire.

Monsieur Dezert : Oui. C'est votre libre arbitre. Mais en tout cas, après, il pourra y avoir un cas par cas : on pourra raisonner en fonction de personnes existantes qui ont des difficultés financières. En tout état de cause, là, on va lancer la procédure et on verra au cas par cas. Mais ce n'est pas décrit comme tel.

Monsieur Ravaudet : Ca restera avant tout des loyers à faible coût. Il n'est pas question de les aligner sur les prix du marché. Les caractéristiques de ces logements sont prises en compte. Ca restera des loyers à prix très faible par rapport aux prix du marché. Simplement, au niveau de la collectivité, il y a besoin d'entretenir ces logements, il y a besoin d'apporter constamment des travaux dessus de mise aux normes. Par conséquent, il faut aussi que les deux soient en phase et on ne peut pas dépenser éternellement pour remettre des logements aux normes avec un loyer qui ne représentent même pas l'occupation. Donc voilà. Ce n'est pas une question de gagner de l'argent, c'est une question d'adapter le parc immobilier par rapport à son coût, tout en restant dans une proportion très gardée de prix.

Madame Monville : Mais, enfin, je vais vous répondre. Aujourd'hui, il y a huit millions de personnes en France qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il y a le problème du mal logement et le problème des gens qui vivent sans logement du tout, mais l'accès au logement leur est rendu impossible parce que c'est trop cher. On peut toujours 400 euros, ce n'est pas cher. Mais encore une fois, 400 euros pour quelqu'un qui touche le RSA ou pour un précaire qui passe sa vie d'un contrat d'intérim à un autre, quand il n'y a pas le Covid – en plus, faire ça maintenant, je trouve que c'est un signal de la part de la mairie qui n'est pas super. En sortie de confinement, où il y a plusieurs centaines de milliers de personnes... on s'attend à ce qu'il y ait plusieurs centaines de milliers de personnes qui aient perdu leur emploi...

Monsieur Dezert : C'est quand même des logements, excusez-moi, d'enseignants. C'est des gens qui sont payés, qui sont rémunérés, pas des gens qui sont à la rue non plus.

Madame Monville : Là, ça concerne que les enseignants ?

Monsieur Dezert : Bah, oui.

Monsieur Vogel : C'est pour ça que c'est un peu décalé.

Madame Monville : D'accord. Depuis le début je pose des questions sur la délib parce que, justement, je veux la comprendre. Donc là, ça ne concerne que des enseignants.

Monsieur Vogel : Voilà. Donc, c'est décalé, là.

Madame Monville : Bon, ceci dit, les enseignants, attention. Non, non, ce n'est pas décalé, non. Je veux dire, après, j'imagine que là, ce n'est pas des enseignants qui entrent en emploi, parce que les enseignants qui entrent en emploi aujourd'hui, ils gagnent 1 200 euros...

Monsieur Vogel : Mais là, par définition...

Madame Monville : ... par mois, et ils ont parfois... Voilà. Donc j'imagine que là, ce n'est pas des enseignants qui sont nouveaux dans la profession.

Monsieur Vogel : Non.

Madame Monville : Ok.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Madame Monville : Alors attendez. Parce que quand même, c'est marqué dans la délib : « Ces logements étaient à l'origine destinés aux instituteurs et institutrices qui bénéficiaient de leur jouissance à titre gratuit ». Donc aujourd'hui, vous m'assurez que les gens qui y vivent, c'est encore des enseignants ? Parce que ce n'est pas marqué là.

Monsieur Vogel : Kadir, explique l'ensemble de la situation.

Monsieur Mebarek : En fait, tout ce patrimoine est un patrimoine historique de la Ville à l'époque où la collectivité avait l'obligation de loger les instituteurs. Donc ce parc existe toujours, on ne l'a pas démoli. Certains, on s'en est débarrassé parce que, vraiment, il faut rappeler un point : ce n'est pas la compétence de la Ville de faire du logement, ni de faire du logement social d'ailleurs. La compétence de la Ville, c'est d'offrir du service à la population, mais pas du logement. Ce n'est pas notre métier. Il s'avère que, on a dans notre patrimoine, des logements. On les met à la disposition, souvent, d'enseignants. Souvent, c'est des enseignants. Souvent, ce sont aussi des agents de la Ville qui sont sous astreinte, des gardiens.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mebarek : Mais rappelons que tout ce qu'on se raconte ici, il faut être clair hein, je pense même pas qu'on l'aurait fait, on n'aurait même pas eu ce débat, si la Chambre régionale des Comptes, dans son dernier contrôle, ne nous avait pas dit de le faire. Parce que c'était une recommandation de la CRC qui nous imposait de remettre à jour nos loyers. Donc, on le fait. Et malgré tout, on est un peu... on contourne un peu l'exigence puisqu'on fixe des critères de dévaluation du loyer pour, malgré tout, rabaisser, pour tenir compte de la vétusté etc. Mas on essaie de faire au mieux par rapport aux contraintes qui nous sont posées par la CRC. Et au demeurant, ce n'est pas notre métier que de loger des gens.

Madame Monville : Ca faisait partie des avantages en nature qui étaient concédés aux enseignants à l'époque, hein. Donc....

Monsieur Vogel : Tout à fait.

Madame Monville : Bon, ceci dit, on ne votera pas cette délib, on va s'abstenir.

Monsieur Vogel : Ok. Donc, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Guillaume, 39.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n°91.6.8.87 du 21 juin 1991 ;

DECIDE que le prix au m² au titre de la redevance d'occupation des logements appartenant à la Ville est fixé à 12, 15 euros ;

PRECISE que le montant sera adapté en fonction des critères définis au regard de la localisation du logement et de son état et selon les éléments suivants :

- La localisation géographique (voisinage, sécurité, la qualité de la vue sur l'extérieur, la végétation, commodités alentours, infrastructures...)
- Les prestations intérieures : sols, peinture, menuiseries, ...
- La mise à disposition d'un stationnement couvert ou d'un stationnement extérieur dans l'emprise du groupe scolaire
- L'équipement du logement : cuisine aménagée ou pas, état général et la composition de la salle de bain et des installations sanitaires,
- La présence d'un balcon ou d'une loggia ou d'un jardinet
- Le confort thermique.

Le prix de base (12,15 €/m²) serait ajusté en fonction d'un nombre de points attribués au regard des critères remplis, à savoir :

La localisation :

Secteur A - Arc Nord : - 2 points

Secteur B - Almont : -2 points

Secteur C - Capucins : -1 point

Secteur D - Mézereaux : 0 point

Secteur E - Sud : +1 point

Secteur F - Centre : + 2 points

Les prestations intérieures :

Elles concernent la qualité et l'état des sols, des murs (papier peint ou peinture à rafraîchir ou pas), l'état des menuiseries (fenêtres, volets, stores)

Dégradé : - 1 point

Etat d'usage : 0 point

Bon état : + 1 point

Très bon état : + 2 points

Stationnement :

Place de stationnement extérieure : 0 point

Garage : + 2 points

Equipement du logement :

Cuisine

Coin cuisine : - 1 point

Cuisine aménagée : + 1 point

Qualité salle de bain et WC :

Etat d'usage : 0 point

Bon état : + 1 point

Refait à neuf : + 2 points

Abords du logement

Balcon/terrasse : +1 point

Jardin : + 2 points

Confort thermique

Non satisfaisant : -1 point

Satisfaisant : 0 point

Très satisfaisant : + 1 point

Par conséquent,

- Les logements qui ont entre -3 points et -1 point : - 40%
- Les logements qui ont entre 0 et 3 points : -30%
- Les logements qui ont entre 4 et 6 points : -20%
- Les logements qui ont entre 7 et 10 points: -10%
- Les logements qui ont entre 11 et 12 points: pas de diminution.

PRECISE que les conventions d'occupation précaire existantes seront remises à jour à la date du renouvellement du contrat afin d'appliquer le nouveau prix au m² arrêté par la présente délibération.

PRECISE que pour les logements occupés dans le cadre des conventions d'occupation précaire avec astreinte, la redevance fixée selon les critères définis par la présente délibération sera diminuée de 50 %.

39 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE / CAMVS-VILLE DE MELUN-EPFIF

Monsieur Dezert : Délibération 39, c'est effectivement la convention d'intervention foncière tripartite entre la CAMVS, la Ville de Melun, et l'EPFIF (l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France). On observe tous à Melun qu'il y a effectivement une recrudescence de promoteurs, donc il y a des constructions un peu anarchiques. On le regrette, mais elles sont conformes au PLU. L'idée de conventionner avec l'EPFIF permettra de sécuriser le foncier, de donner un délai d'attente aux promoteurs, et de permettre, dans ce temps imparti, de monter un cahier des charges qui permettra de tenir les objectifs qu'on souhaite en qualité architecturale à Melun. L'EPFIF va, de par sa surface financière, pouvoir acheter les fonciers – on parle de quatre fonciers qui rentrent dans le périmètre de la convention : on parle du 15 rue Gaillardon ; on parle de l'URSSAF rue René Cassin ; on parle de La Poste qui est sur la Zone Industrielle ; et du Point P. C'est vrai que c'est des emprises foncières qui sont quand même dimensionnantes pour la Ville de Melun, et on a tout intérêt à passer par la convention EPFIF qui va permettre, donc dans un premier temps, je le répète, de pouvoir acheter par leur biais et rédiger les cahiers des charges qui permettront aux promoteurs de devoir respecter ce cahier des charges. Donc à mon avis, ce n'est que du bon sens que de passer par l'EPFIF. Cela

permettra notamment, s'il y a des permis de construire dans l'intervalle, d'avoir des sursis à statuer, ce qui est quand même un enjeu juridique fort en termes d'urbanisme.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Evidemment, on est ravi d'entendre que, tout à coup, la question du développement anarchique des logements à Melun et de l'urbanisation galopante du territoire vous préoccupe -- après avoir détruit la moitié des surfaces naturelles de la Ville, il serait temps. Juste une chose : pourquoi ? Il y a une autre manière de faire, et nous, on l'avait proposée. On avait fait une demande gracieuse d'abrogation du PLU. C'est d'abroger le PLU. On abroge le PLU et c'est terminé tout ça. On revoit après, et rien ne nous empêche de classer ces zones de telle façon à ce qu'elles ne soient pas constructibles, et donc qu'elles ne soient plus intéressantes pour les promoteurs immobiliers. Je comprends la difficulté d'une ville. En l'état du PLU, un promoteur immobilier peut dire, en effet, « le PLU me permet de construire, cette personne me vend ça donc je construis ». Et c'est vraisemblablement ce qui est en train de se passer sur Giga Store. D'ailleurs, au passage quand même, je trouve que Monsieur Marinelli qui a été Maire de la Ville, qui vous a encore soutenu pendant la campagne, c'est quand même un très vilain, un très mauvais cadeau qu'il fait aux habitants de sa ville avant de tirer sa... avant de dire « moi, je ne m'intéresse plus » ou je n'en sais rien. Mais en tout cas, il vend ses billes, et puis « après moi, le déluge », quoi. On va construire à nouveau je ne sais pas combien de logements. Je trouve ça vraiment assez peu respectueux de cette ville et des gens qu'il a servis pendant un certain temps. Donc. Effectivement, je vois bien l'intérêt d'avoir un levier qui vous permette de dire non, de ralentir, de mettre des conditions, etc. Mais il y a un autre moyen de le faire : c'est de revoir le PLU. Et le PLU de cette ville – vous avez fait quatre modifications du PLU à la dernière mandature. Aucune d'entre elles ne nécessitait la remise à plat du PLU juridiquement. Par contre, quand on met les quatre ensemble, on a un changement de configuration générale de la Ville qui aurait nécessité, si vous aviez voulu le faire d'un seul coup, une remise à plat du PLU. Il est temps de revoir le PLU, et d'associer les habitants, évidemment, aux décisions qui seront prises.

Monsieur Dezert : Donc effectivement, la révision du PLU, c'est quelque chose qu'on a dit qu'on ferait dans notre programme et qu'on va enclencher rapidement ; dans un premier temps, ce qui n'empêche pas -- vous parliez de modification du PLU -- de faire en parallèle, une modification du PLU pour, par exemple, et moi je le souhaite, qu'on puisse protéger les cœurs d'ilots, pour empêcher justement aux promoteurs de s'implanter dans les seconds rideaux par rapport à l'alignement, qui viennent certes densifier mais qui viennent grever les cœurs d'ilots et qui viennent grever les qualités urbaines de la Ville. Donc, je pense qu'à très court terme, on pourra communiquer un planning sur la révision du PLU et en parallèle on effectuera une modification du PLU pour bloquer aussi les promotions de seconde zone qui se fond en second rideau de cœurs d'ilots. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote.

Monsieur Guion : Non, non, non.

Monsieur Vogel : Non. Monsieur Guion, pardon.

Monsieur Guion : Là, on parle d'un Etablissement Public Foncier, celui d'Ile-de-France. Son but, c'est de mobiliser le foncier dans les secteurs déjà urbanisés. C'est même la mission principale d'un EPF d'état comme celui d'Ile-de-France. L'EPF intervient dans un ensemble

foncier qui fait partie d'un projet d'aménagement, il se porte acquéreur pour la Mairie du foncier visés parce que la Mairie ne dispose pas des liquidités suffisantes, vous l'avez dit. C'est donc un excellent outil pour qui a des projets de requalification de la Ville. Normalement, on utilise l'EPF dans des secteurs déjà urbanisés et anciens, avec un foncier onéreux à acquérir et des droits de propriété complexe. Là, on utilise aussi un EPF pour lutter contre l'étalement urbain et en veillant à refaire la ville sur la ville dans une démarche durable et une cohésion des territoires. Ici, heureusement, on voit que l'EPF est utilisé à bon escient, mais uniquement sur une zone – le secteur Gaillardon – et un seul immeuble – le 15 rue Gaillardon. Les autres immeubles sont juste en veille, on ne sait pas trop si on va faire quelque chose, on n'a pas de stratégie là-dessus. Donc, uniquement le 15 rue Gaillardon. Le reste...

Monsieur Dezert : Non. Là, je te coupe. Il y a aussi le périmètre qui est au-dessus du 15 Mail Gaillardon.

Monsieur Guion : Oui. Et ce périmètre, il n'est pas visé complètement.

Monsieur Dezert : Il reste en veille, et donc il pourra muter.

Monsieur Guion : D'accord. Donc, si tu peux ne pas couper la prochaine fois.

Monsieur Dezert : C'est pour que tout le monde ait l'information.

Monsieur Guion : Je vais continuer. Je vais continuer. Donc là, le reste n'est pas visé. Il n'y a pas de stratégie réelle de donner dessus, ce qui est dommage même. Il y a bien une stratégie qui est donnée sur l'immeuble Gaillardon – il y a un million, même, de détails qui sont donnés et on veillera là-dessus... mais c'est au niveau de la CAMVS que c'est... on veillera que c'est bien utilisé. C'est dommage qu'on ne peut pas, grâce à cet EPF, mener de grandes opérations d'aménagements dans le cadre de la revitalisation du cœur de Ville, pour le coup. Là, on l'utilise donc sur les quatre secteurs – trois secteurs qui sont en périphérie : l'URSSAF, Point P notamment alors que, on le rappelle, on l'a vu en janvier, on a des secteurs en centre-ville anciens, qui menacent de s'effondrer. On ne va pas rappeler l'histoire de la cheminée. Mais quand on a des cheminées qui commencent à s'effondrer sur l'immeuble et qu'on a des murs qui gonflent, c'est que le secteur n'est pas terrible et que c'est peut-être là qu'il faut intervenir en priorité. Donc c'est plutôt, pour l'EPF, le terreau parfait à mon avis, c'est plutôt la requalification du centre-ville. C'est dommage qu'on ne l'utilise pas ici, et qu'on l'utilise sur des secteurs en périphérie. Après, quand on lit la convention, c'est surtout pour des logements. Pour encore faire des logements. Alors on l'a vu, je ne vais pas le rappeler, mais Giga Store encore 200 logements – c'est marqué 400 logements dans la convention.

Monsieur Dezert : 400 logements et 12 000 m² de surface qui peuvent être...inaudible...par exemple à l'URSSAF.

Monsieur Guion : Voilà. Alors, je suis encore coupé, Monsieur Dezert, c'est, à un moment donné, je peux finir ? Après vous aurez l'occasion de répondre, il n'y a aucun souci.

Monsieur Dezert : J'apporte l'information à tout le monde...

Monsieur Guion : Si on me reproche ça sans arrêt, mais si on fait la même chose, on ne va pas s'en sortir.

Monsieur Dezert : Je suis dans le dialogue.

Monsieur Guion : Ah, d'accord. Alors, vous, vous êtes dans le dialogue mais nous, on coupe la parole. C'est comme vous voulez, hein, Monsieur le Maire. On fait... voilà.

Monsieur Vogel : Continuez. Continuez.

Monsieur Guion : Merci. Donc là, le secteur Point P, c'est pareil, on ne peut pas dire que c'est le cœur de ville. Il y a déjà Point P dessus. Je ne sais pas si vous avez des infos comme quoi Point P va partir, mais voilà. Donc, vous comptez mettre des logements là-dessus, j'imagine. Vous avez pris aussi un petit bout de la rue de l'Ecluse, mais vous avez oublié le secteur MPA – c'est dommage pour le coup, ça c'est une friche. Bon. On verra, c'est peut-être un détail mais ça reste important de voir ça. Et c'est pareil, ça reste de la veille, mais il n'y a pas de stratégie précise. Sur l'ancien site de l'URSSAF, vous allez mobiliser l'EPF pour l'activité économique, c'est un choix, on verra ce que ça donne. Je ne sais pas, vous avez peut-être déjà des idées ? Puisque l'URSSAF, si j ne me trompe pas, est déjà partie ou est en train de partir. Je tenais à vous rappeler que la Ville de Melun fait partie du plan national Action Cœur de Ville, qui est destiné à revitaliser les centres anciens, et pour y parvenir, on aurait pu utiliser l'EPF pour le coup. Alors que, et là notre question écrite était très bien sentie puisqu'on avait une question sur l'ORI. Comment ça se fait que sur l'ORI, on a douze sites qui sont visés, il n'y en a que deux qui ont avancé et il y en a dix qui n'avancent pas ? Peut-être que vous me répondrez, Monsieur Dezert, on va regarder, mais en tout cas on aurait pu utiliser l'EPF pour ça aussi. Pour aller plus vite. Et on a plein d'outils qui permettent de justement faire des préemptions, d'avoir une veille, d'avoir une stratégie là-dessus. On ne l'utilise pas pour Giga Store. On aurait pu l'utiliser là, pour Giga Store, l'EPF. Pourquoi ça n'a pas été fait ? Pourquoi au cœur de l'été on a signé le permis de construire de Giga Store ? Je vous rappelle que l'EPF ce n'est pas nouveau. On a déjà des secteurs sur Melun qui sont sous convention EPF. Vous me dites si je dis des bêtises : le secteur de l'hôpital psychiatrique, le secteur de l'ancien hôpital notamment, et puis la Butte Beauregard. D'ailleurs, il est marqué dans la convention alors j'imagine que c'est marqué dans les autres conventions aussi, qu'on doit avoir un retour tous les ans de ce que nous dit l'EPF, de l'état d'avancement de l'EPF. Je n'étais pas au Conseil Municipal les autres années, mais je n'ai pas vu ce rapport annuel de l'EPFIF – il existe peut-être mais à vérifier, c'est peut-être l'occasion de nous en dire un petit peu plus là-dessus. Voilà. Le cœur de ville se paupérise, se dévitalise, et on s'occupe du périphérique, on s'occupe de faire des logements alors qu'on voit pour Woodi par exemple, l'école elle n'est toujours pas faite. On va bientôt passer en commission d'appel d'offre mais l'école, elle n'est pas faite avant 2022 et on prévoit de faire encore des nouveaux logements. Il faudrait peut-être penser aux services publics avant, ou faire de l'espace vert que de remettre que du béton. Pour moi, en conclusion, il y a une absence globale de stratégie, c'est dommage – pour nous d'ailleurs, pour tout le groupe, on a rédigé ça de façon collégiale. Il n'y a pas de stratégie, on va refaire du logement, on va refaire du béton. C'est dommage. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur Vogel : Je voudrais simplement vous faire observer, là, l'EPF ça permet de stabiliser un territoire. Vous savez ce que représentent les différents terrains qui ont été énoncés là ? Ca fait 142 hectares. Il n'y a pas beaucoup de villes en France où l'EPF, ou le correspondant, puisse intervenir sur 142 hectares. Alors, ce n'est pas pour élaborer une stratégie au moment où justement on met ces terrains en réserve. C'est pour empêcher les maux que vous décrivez – la bétonisation, etc. -- en attendant d'avoir des idées pour des exploitations. Vous savez, ce n'est pas évident. Tout à l'heure, vous avez parlé de l'URSSAF,

on pense à une utilisation économique, on va voir comment ça marche. On a une stratégie, il faut qu'on avance doucement. Et l'EPF permet justement de réfléchir à des utilisations qui aillent dans le sens de la qualité de la vie à Melun. Vous dites l'ORI. D'abord, sur ce qui est des façades qui n'avancent pas, moi je vous répondrai par écrit, on va faire le tri exact et puis on fera un point de situation. Souvent, quand ça n'avance pas, c'est le fait des propriétaires qui 'avancent pas. Donc je vous répondrai techniquement là-dessus. Je vais vérifier ça. Pour ce qui est de l'EPF en centre-ville, c'est impossible. On ne peut pas mettre le centre-ville sous cloche. Vous savez que si jamais les opérations ne se font pas – si on n'a pas de stratégie, si on n'a pas d'idée de développement – le coût c'est pour nous. Vous voyez. C'est un risque financier énorme pour la Ville. On ne peut pas faire intervenir l'EPF en centre-ville. C'est une masse d'argent que nous ne contrôlons pas. On peut faire intervenir l'EPF sur les zones telles que Guillaume les a décrites, parce que justement là, ça nous permet de voir venir, d'élaborer une stratégie et cas par cas, de régler le problème. Pour ce qui est de l'ORI, vous avez raison, il y a un retard pour le ravalement de certaines façades, c'est une chose qu'il faut qu'on examine dans le détail.

Monsieur Guion : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais l'ORI ce n'est pas que du ravalement de façades.

Monsieur Vogel : Non, non.

Monsieur Guion : Et au niveau de la stratégie, vous avez dit que vous n'avez pas de stratégie donc on met en veille...

Monsieur Vogel : Je n'ai pas dit qu'on n'avait pas de stratégie, j'ai dit qu'on allait élaborer une stratégie. Ca ne vous tombe pas du ciel.

Monsieur Guion : Bien sûr.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas nous. Vous savez, on n'est pas dans de la planification, dans un monde sous cloche.

Monsieur Guion : Justement...

Monsieur Vogel : Nous avons des idées. Nous avons des projets d'utilisation. Il faut qu'on trouve des partenaires, des financements, ça ne se fait pas comme ça. Et l'EPF nous donne les moyens, le temps justement d'élaborer pour chacun des biens, qui sont très différents les uns des autres, une stratégie particulière.

Monsieur Guion : Et justement, on en a, une stratégie ? On a un cœur de ville qui se meurt...

Monsieur Vogel : Encore une fois, le cœur de ville n'est pas concerné. Nous ne pouvons pas mettre le cœur de ville sous cloche parce que ça représente une masse d'argent beaucoup trop importante et un risque financier. Vous qui êtes tellement sensible au risque financier que court Melun.

Monsieur Guion : Mais non.

Monsieur Vogel : Non mais vous avez raison.

Monsieur Guion : C'est une question de volonté quand même le centre-ville. On ne va pas le laisser mourir comme ça. Vous avez une Action Cœur de ville.

Monsieur Vogel : On ne peut pas financièrement mettre le cœur de ville sous cloche. C'est impossible, économiquement.

Monsieur Guion : Je ne vous parle pas de le mettre sous cloche.

Monsieur Vogel : Mais l'EPF, c'est exactement ça.

Monsieur Guion : Je vous parle de le revitaliser, d'utiliser les outils qui existent et qui peuvent avoir une synergie entre eux. Je vous parle de l'EPF, vous le connaissez, vous l'utilisez, et je vous parle d'Action Cœur de Ville. Les deux, ensemble, pourraient avoir une stratégie véritablement pour notre centre-ville. Là, il se meurt. Sans volonté, on ne fait rien.

Monsieur Vogel : Non, non, non, non, non. L'Action Cœur de Ville, qui relève d'ailleurs de la compétence de Baytir, c'est une opération en soi qui n'a rien à voir avec l'EPF. On en parlera tout à l'heure d'ailleurs.

Monsieur Guion : Comment ça, ça n'a rien à voir ? Oui là, actuellement, vous n'avez pas de stratégie avec l'EPF.

Monsieur Vogel : Parce qu'il y a des crédits spécifiques Cœur de Ville. C'est ceux-là qu'il faut utiliser. On ne va pas faire intervenir l'EPF pour geler.

Monsieur Guion : Et pourquoi pas ?

Monsieur Vogel : Parce que ça ne sert à rien et qu'on ne peut pas tenir financièrement.

Monsieur Guion : Ah. Le centre-ville ne sert pas à rien, le centre-ville se meurt, c'est l'histoire de... inaudible.

Monsieur Vogel : Bon écoutez. Vous êtes de mauvaise foi, là. Je n'ai jamais dit que le centre-ville ne servait à rien. J'ai dit que l'EPF n'était pas adapté à l'opération Cœur de Ville. Contrairement à ce que vous dites depuis le début.

Monsieur Guion : Ce n'est pas vrai, c'est une question de volonté.

Monsieur Vogel : Vous dites que ce n'est pas vrai. Moi, je vous dis que vous avez tort. C'est un peu comme tout à l'heure. Vous avez tort, j'ai peut-être raison.

Monsieur Guion : Peut-être, mais moi je vous dis que vous manquez de volonté là-dessus.

Monsieur Vogel : Mais ce n'est pas parce que vous le dites quelque chose que c'est vrai.

Monsieur Guion : Mais bien sûr. Ce n'est pas parce que vous le dites non plus vos. Vous n'avez pas d'argument.

Monsieur Vogel : Je viens de vous dire que nous n'avons pas les moyens économiques. Il ne faut pas dire n'importe quoi. On n'a pas les moyens économiques d'intervenir avec l'EPF en

centre-ville, et si je vous le dis, c'est que c'est vrai.

Monsieur Guion : Ah bon ? Alors, Action Cœur de Ville qui est quand même...

Monsieur Vogel : Action Cœur de Ville n'a rien à voir avec l'EPF. Action de Cœur de Ville, nous allons le développer, nous avons même nommé un responsable pour Action Cœur de Ville.

Monsieur Guion : C'est dommage qu'on ne puisse pas faire une synergie entre les deux. Et c'est par un manque de volonté.

Monsieur Vogel : Je viens de vous dire que c'est impossible techniquement. Vous ne voulez pas le comprendre, mais c'est comme ça.

Monsieur Guion : Il faudrait le prouver avec des arguments, Monsieur le Maire, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Mais c'est un argument. Je viens de vous dire que le risque financier, il est encouru par la Ville, et que la Ville n'a pas les moyens de faire face à un tel risque financier.

Monsieur Guion : Vous savez qu'Action Cœur de Ville, c'est un mode projet ?

Monsieur Vogel : C'est comme tout à l'heure, vous parliez de la gestion active de la dette, vous savez...

Monsieur Guion : Allez, on va revenir dessus.

Monsieur Vogel : Non, on ne va pas revenir dessus.

Monsieur Guion : Vous ne voulez pas y revenir à chaque fois.

Monsieur Vogel : On ne va pas revenir dessus. Là, on est dans l'EPF et dans l'Action Cœur de Ville.

Monsieur Guion : Exactement, et moi je vous dis que, par volonté, on pourrait faire une synergie avec les deux.

Monsieur Vogel : Bon, écoutez, vous êtes têtue.

Monsieur Guion : Bien sûr, pas de souci.

Monsieur Vogel : Mais ce n'est pas parce que vous répétez sans cesse la même chose que ça va devenir vrai, ce que vous dites.

Monsieur Guion : Ca manque d'argument votre réponse, c'est tout.

Monsieur Vogel : Ah bah. Bon, allez. On ne tombera pas d'accord ce soir. On remettra ça à une prochaine séance. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. C'était laquelle, la 39 ?

Monsieur Guion : Abstention. Si vous pouviez noter.

Monsieur Vogel : Oui. Abstention. On passe à la 40. Eliana.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention tripartite d'intervention foncière, le protocole d'intervention et les annexes s'y rapportant, tels que joints à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant, avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents relatifs aux démarches administratives, et/ou actions pour l'exécution de ladite convention.

40 - ADHESION DE LA VILLE DE MELUN A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (AVPU) ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame Valente : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'adhésion de la Ville de Melun à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale. La Ville de Melun souhaite adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine afin d'améliorer et faire progresser la propreté urbaine, et valoriser ainsi les actions mises en place. La Ville pourra, grâce à la grille d'évaluation mise en place, mesurer objectivement le niveau de propreté de l'espace public. Donc, aujourd'hui, adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique de la Ville pour améliorer la propreté urbaine et obtenir une labellisation « Ville Eco-propre », labellisation qui existe depuis 2016 et qui permet d'aller jusqu'à cinq étoiles, et valorise les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure et par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public. Les frais d'adhésion s'élèvent à 900 euros par an. L'adhésion nécessite deux représentants : un élu du Conseil Municipal et un agent territorial. Il est proposé au Conseil Municipal: d'accepter l'adhésion de la Commune de Melun à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) ; d'approuver le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'AVPU, soit la somme de 900 euros ; de désigner son représentant au sein de l'assemblée générale de l'AVPU ; et d'autoriser ainsi Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération. Merci.

Monsieur Vogel : Bien. Opposition ?

Madame Asdrubal : Excusez-moi.

Monsieur Vogel : Pardon ? Oui. Monsieur Martin.

Madame Asdrubal : Non, c'est moi. C'est une voix de femme. Monsieur Martin n'a pas mué.

Monsieur Vogel : Oh pardon. Pour une fois qu'il ne prend pas la parole, je la lui donne.

Madame Asdrubal : Ce n'est pas grave.

Monsieur Vogel : Allez-y. Pardon.

Madame Asdrubal : J'ai lu avec attention le site internet de cette association – la délibération reprend d'ailleurs mot pour mot un modèle de délibération mis sur leur site. On a bien compris qu'il s'agit d'une autoévaluation de la Ville avec une méthode d'IOP, c'est-à-dire un indicateur objectif de propreté. Alors attention, on va partir dans les termes techniques de l'AVPU. Pour Melun, avec plus de 40 000 habitants, vous l'avez dit, l'adhésion est de 900 euros. J'ai pu regarder ce mode d'emploi, avec ses principes, ses enjeux, ainsi que son référentiel qui donneront son indicateur moyen de salissure (IMS). Des agents – concrètement déjà, j'aimerais savoir combien vont se charger de cette tâche ? Comment vont-ils gérer la grille ? J'ai vu qu'il y avait une grille où ils devaient comptabiliser 10 mètres sur 10 mètres, enfin sur 100 m² à peu près, le nombre de déjections canines, le nombre de plein de choses tous les mois. Donc c'est une surcharge de travail, j'imagine, pour les agents de la Ville. Et moi, ce que je voudrais, c'est voir que l'APVU c'est bien, mais la Ville pourrait s'en charger sans payer une adhésion de 900 euros, en prenant soit les acteurs de la Ville – on a quand même les commerçants qui se plaignent pas mal des salissures, qui se plaignent des déjections canines ; mais aussi les résidents. Il y a pas mal d'actions qui sont menées, parfois par les associations locales – je pense à vous, Monsieur le Maire, il y a un an, lorsque vous étiez en gilet jaune sur le bord de la Départementale pour ramasser tout ce que les gens...

Monsieur Vogel : Merci de penser à moi. Merci, merci.

Madame Asdrubal : J'y pense, j'y pense.

Monsieur Vogel : C'est bien.

Madame Asdrubal : Mais pas tous les jours. Voilà. Moi, ce que je vois, c'est que nous pensons qu'avec tous les acteurs de la Ville, nous pouvons retrouver une amélioration au niveau propreté et non pas via une association, qui est basée d'ailleurs sur Versailles, avec un label que l'on pourrait en fin de compte obtenir au bout d'un an – j'imagine qu'on va l'obtenir au bout d'un an, c'est assez évident – grâce à une autoévaluation. C'est ça qui me dérange, moi, c'est l'autoévaluation. Il n'y a pas de jury comme on peut voir dans certaines associations. Il n'y a pas de neutralité. Là, ça me paraît partial. Il y a de la partialité et du manque d'objectivité sur cette adhésion à l'AVPU. Sur ça, nous on votera contre, parce que moi j'estime que ramasser très vite pour que la Ville soit propre, c'est bien, surtout quand on appelle les agents. Mais il faut améliorer la prévention, d'une part, et surtout mettre réellement en place des sanctions, sinon vous n'empêchez pas les incivilités de perdurer, c'est aussi simple que ça. Voilà.

Madame Valente : Alors, pour répondre à votre intervention, aujourd'hui, cette adhésion permettra d'avoir un regard extérieur, parce que bon, s'autoévaluer, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, hein. C'est avec une grille qui a été mise en place par tous les adhérents – aujourd'hui, il y en a quasiment deux cents...

Madame Asdrubal : Oui, il y en a cent quarante-deux, avec la France, la Belgique, j'ai vu. Mais par contre la grille, c'est vous qui allez la faire. On est d'accord que c'est l'agent qui, sur place, va évaluer ça ?

Madame Valente : Ah non pas du tout.

Madame Asdrubal : Alors qui le fait ?

Madame Valente : Non, non. Ils vont se déplacer, et ce sera fait avec les deux représentants – ce sera moi-même et Monsieur Yves Gaunet – pour pouvoir remplir les critères de cette grille.

Madame Asdrubal : Vous allez remplir les critères de cette grille ?

Madame Valente : Bah, pour répondre... Vous avez bien vu puisque vous êtes allée lire... Voilà.

Madame Asdrubal : Tout à fait, j'ai la grille sous le nez. Je vois « remplissage par l'agent ».

Madame Valente : Vous avez, dans cette grille d'objectifs de propreté, plusieurs catégories. Et pour répondre à ces catégories, on sera évalués par rapport à notre état de salissures. Et ensuite on pourra être labellisés si on fait des... si on intervient... enfin, si on s'améliore dans notre quotidien. Aujourd'hui, les agents, ils sont plutôt très favorables à cette adhésion – parce qu'on les a bien évidemment sollicités en amont – donc c'est votre avis de dire que ça leur rajoute une charge supplémentaire puisque ce n'est pas une charge supplémentaire que d'être jugé par un service extérieur.

Madame Asdrubal : Alors je lis, excusez-moi, c'est sur leur site internet.

Madame Valente : Oui, oui.

Madame Asdrubal : « La mise en œuvre des IOP par auto-évaluation, avec une grille papier ou une tablette, sur un échantillon d'espaces publics d'une superficie comprise entre 700 et 3 000 m², des évaluations reconduites chaque mois sur les mêmes secteurs (de janvier à décembre) ». Ensuite, je vois « la définition des secteurs : le site évalué peut être constitué de plusieurs rues On évalue un site par rapport à une continuité d'usage ». Moi, ce que je vois, c'est que la grille sera à remplir par l'agent, et par les agents de propreté.

Madame Valente : En fait, c'est l'AVPU qui va élaborer cette analyse.

Madame Asdrubal : Oui, elle l'élabore. Vous faites remonter, si vous voulez, cette grille. Vous vous autoévaluez. C'est noté noir sur blanc. Auto, c'est nous, ce n'est pas l'AVPU qui va se déplacer.

Madame Valente : Si on ne fait pas remonter, il n'y a pas de labellisation de toute façon.

Madame Asdrubal : On est d'accord.

Madame Valente : Donc si on ne joue pas le jeu, il n'y a aucun intérêt. Aujourd'hui, c'est pour avoir une plus grande transparence sur notre propreté.

Madame Asdrubal : Alors, il faut jouer le jeu.

Monsieur Vogel : Laissez... On ne comprend plus rien.

Madame Asdrubal : Ah, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Vous, vous arrivez à vous entendre.

Madame Asdrubal : Allez-y; allez-y.

Monsieur Vogel : Mais vous parlez toutes les deux en même temps.

Madame Asdrubal : Pardon.

Monsieur Vogel : Donc, il faut que quand vous coupez, elle puisse parler, et quand elle coupe, vous pouvez reparler. Mais pas... Alors, on y va. Eliana, tu étais en train de dire quelque chose.

Madame Valente : Non, mais c'était juste pour dire qu'en fait, l'analyse qui va être effectuée par l'AVPU va nous permettre d'identifier nos points forts, nos points faibles, par secteur, d'améliorer certains secteurs, d'engager peut-être de nouvelles mesures dans des secteurs qui sont plus difficiles. Et voilà. Aujourd'hui, je pense que c'est bien d'avoir un regard extérieur pour évaluer notre degré de propreté dans la ville pour une plus grande transparence pour les Melunais.

Madame Asdrubal : D'accord. Moi, ce que je vois dans tous les cas, c'est écrit noir sur blanc, j'ai repris le site AVPU -- tout le monde peut le consulter -- « En s'évaluant, chaque ville peut identifier ses points forts et ses points faibles au regard des moyennes de l'AVPU. Les résultats des évaluations restent confidentiels, seule la collectivité peut décider de communiquer sur ses résultats. » Moi, ça me dérange. Et ça peut déranger les Melunais. Parce que, c'est vrai que l'autoévaluation qui peut se faire, j'imagine que, on va prendre un exemple comique : les déjections canines. Vous allez en avoir cinquante sur le mois, et puis, le mois suivant, vous pouvez en mettre trente. C'est un peu tronqué, c'est un peu biaisé comme autoévaluation. L'autoévaluation, pour moi, il y a une certaine partialité. Pour moi, c'est en vue du label. On est sûr que dans un an ou deux, on aura un joli label n° 1. Il y en a cinq, j'ai bien compris, ce sera le premier. Avec des médiations, avec beaucoup d'acteurs effectivement. J'ai vu, hein, leur site internet. On peut voir aussi en référence à la télévision des petits compromis, c'est vrai. Vous allez trouver. Je suis sûre. Avec la médiation, il peut y avoir des campagnes publicitaires : on va peut-être distribuer des petits cendriers aux gens, les sacs à caca -- excusez-moi, les sacs à caca, j'aime bien le dire en un mot ; les sacs à crottes, à déjections canines -- qui manquent depuis le deuxième tour de la campagne. Bon, bien sûr, il va falloir les fournir pour les gens. Cela dit, le problème de fond, on ne le traite pas ; c'est-à-dire que les gens, à un moment donné, il va falloir aussi les sanctionner si la médiation ne dure pas. On ne va pas distribuer des sacs à crottes, vous pouvez en trouver pas cher sur Amazon ; les cendriers, j'ai vu qu'il y avait un petit coiffeur de Melun qui avait mis à disposition des boîtes de conserve où les gens déposaient leur mégots -- c'est une idée, elle y est déjà, que je lance. C'est quand même bien. Mais par contre, moi, cette évaluation-là, il y a peut-être d'autres acteurs -- d'ailleurs, Monsieur le Maire était avec Assas Environnement -- de la Ville et de ses environs qui pourraient faire quelque chose pour notre ville.

Madame Valente : Oui, tout à fait.

Madame Asdrubal : Pas forcément l'AVPU où tout le monde adhère, tout le monde va faire son petit meeting -- j'ai vu que c'était Cannes la prochaine, c'est sympa -- mais moi, ça me dérange. Ça me dérange d'adhérer à...

Monsieur Vogel : On a compris que ça vous dérangeait.

Madame Asdrubal : Excusez-moi d'être redondante !

Monsieur Vogel : Kadir voulait dire quelque chose.

Madame Valente : Je vous rassure tout de suite, ce n'est qu'un préalable. Il n'y aura pas que l'AVPU. Il y aura bien évidemment d'autres mesures qui vont être prises, notamment en matière de verbalisation. Il va y avoir une campagne publicitaire qui va être engagée à partir du mois d'octobre avec les services. L'AVPU, ce n'est qu'une toute petite goutte.

Madame Asdrubal : A 900 euros.

Madame Valente : Après, il y a tout le reste.

Monsieur Vogel : Kadir.

Madame Valente : Juste 900 euros.

Madame Asdrubal : Avec l'argent du contribuable. 900 euros c'est quand même pas mal.

Monsieur Mebarek : N'exagérons pas, hein. On a un budget de 110 millions d'euros, on ne va pas parler d'une adhésion à 900 euros... là, on tombe dans le ridicule. Eliana l'a dit en terminant : je ne vois pas où est le problème. On est simplement en train de mettre en parallèle différents outils qui vont nous permettre de faire mieux, de progresser. Effectivement, il faut travailler avec les associations, travailler avec des partenaires divers et variés, mettre en place cet outil-là. Ça a beau être de l'autoévaluation, on ne va pas se mentir. Ça sert à quoi de se mettre en process d'autoévaluation si c'est pour – vous savez, c'est comme à l'école, quand le prof nous demande de corriger nos copies nous-mêmes en vert, et puis je me mens à moi-même, ça n'a pas de sens. Et on est quand même suffisamment adulte pour se dire on met en place un process, l'objectif c'est d'améliorer les choses. Peut-être que c'est de l'autoévaluation. Comme l'a dit Eliana, les agents sont partie prenante. Il n'y a pas plus de travail – et quand bien même il y en aurait plus, si chacun est engagé dans un processus d'amélioration des choses, c'est très bien. Franchement le débat qu'on a depuis tout à l'heure, il n'a pas vraiment de...

Madame Asdrubal : Ce n'est pas un débat. Moi, je m'interroge simplement de cette association. En fait, on va payer 900 euros pour un label. J'ai bien compris. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. Ségolène avait demandé la parole. Et puis, Monsieur Guion peut-être.

Madame Durand : Merci. En fait, l'autoévaluation, Kadir, ok. Le label, d'accord. Mais le label autoévaluation, non. C'est-à-dire que, à notre sens, le label est superfétatoire aujourd'hui parce que le problème, il n'est pas là. Eliana, tu parles de campagne de sensibilisation. Il n'y a pas très longtemps, vous avez fait une campagne de sensibilisation 68 euros les mégots au sol. Je n'ai pas vu un seul policier municipal mettre une verbalisation à 68 euros pour quelqu'un qui crachait ou qui jetait son mégot au sol. C'est bien beau de passer derrière les gens, c'est bien beau de nettoyer derrière les gens, mais ça ne réglera pas le problème. Avoir un label, c'est très bien. Super, la Ville a le label Ville Fleurie, la Ville a le label Ville Propre. Mais ce n'est pas ça le souci. Le souci, ce sont les gens, et les incivilités des gens. Alors aujourd'hui,

oui on s'interroge sur le label, parce que pour nous, ce n'est pas ça la question. Ce n'est pas le label. Le label on s'en moque aujourd'hui. Ce qu'on veut, c'est justement faire que les gens ne soient plus dans cette façon de faire. Ils savent parce que de toute façon, c'est ce qu'il se passe – les agents sont peut-être contents de ce label, mais il faut savoir aussi que les agents se plaignent parce que quand ils nettoient, cinq minutes après la Ville est déjà dégoûtante C'est ça le souci. C'est ça le vrai problème aujourd'hui.

Madame Valente : Alors, je te rassure, Ségolène, je vais entièrement dans ton sens. Le problème, c'est les incivilités. Les agents interviennent et cinq minutes après, tout est dans le même état si ce n'est pire ; il y a des dépôts sauvages quotidiens, il faut savoir qu'il y a à peu près une dizaine de matelas par jour qui sont déposés à Melun. Je ne parle que des matelas, donc oui, le problème, c'est les incivilités. On va durcir également la verbalisation. Oui ?

Madame Durand : Je te laisse continuer.

Madame Valente : D'accord. On va durcir la verbalisation. On va y aller par étape. On va essayer d'associer également les personnes avec différentes associations : par exemple, pour les déjections canines, faire des promenades canines avec les propriétaires pour qu'ils se rendent compte un peu de ce qui se passe au quotidien pour les agents parce que ce n'est pas forcément agréable de ramasser des déjections canines – quand ce n'est que des déjections canines. On a bien conscience que ce n'est pas l'AVPU qui va résoudre les choses. Nous, on veut juste avoir une certaine transparence. On s'engage à ça. Il y aura d'autres sujets qui seront abordés prochainement pour une encore plus grande transparence et on va associer les citoyens également. Et voilà. Mais, comme tu le rappelles, le problème, il est dans les incivilités et on en a bien conscience. Mais on ne peut pas tout résoudre en cinq minutes.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, vous avez demandé la parole.

Madame Durand : Juste pour finir.

Monsieur Vogel : Ah, tu veux ? Oui, Ségolène.

Madame Durand : On est d'accord, c'est super. La raison pour laquelle on votera contre, c'est parce qu'on estime qu'un label n'est pas nécessaire aujourd'hui, dans le sens que les Melunais voient de leurs propres yeux si la Ville est propre ou si la Ville est sale. Le label, en soi, vous allez mettre Label une étoile – je ne sais pas comment ce sera représenté, dans une poubelle ? Les Melunais vont le voir par eux-mêmes en disant « vous êtes gentils, c'est super, on a le premier niveau de label sauf que moi, dans ma rue, c'est toujours dégueulasse ». C'est là-dessus que, pour l'instant, on estime qu'un label n'est pas une nécessité, même si j'entends que c'est les prémices d'une action beaucoup plus forte.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Ca recoupe un petit peu, mais en étant plus précis. Moi, je n'arrive pas à comprendre entre l'autoévaluation et l'AVPU qui se déplace. Madame Valente a dit que tous les mois, l'AVPU se déplaçait avec elle et un agent, Monsieur Gaunet, pour faire l'évaluation. Donc je n'arrive pas à comprendre. Est-ce que l'AVPU se déplace ? Ou pas ? Et si elle ne se déplace pas, il y a un problème d'objectivité du label. C'est assez facile d'aller tous les mois au même endroit et de se dire « Oh la la, c'est propre, là, on va avoir la première étoile du label ! ». Je ne sais pas.

Madame Valente : Je n'ai jamais parlé d'une fois par mois. Je ne sais pas d'où tu sors ça.

Madame Asdrubal : C'est sur le site.

Madame Valente : D'accord.

Madame Asdrubal : Maîtrisez le sujet. Si c'est sur le site... on peut faire tourner aux quarante-trois, je ne sais pas.

Madame Valente : Non, mais à aucun moment je n'ai parlé d'une fois par mois.

Madame Asdrubal : Maîtrisez votre sujet.

Madame Valente : Là, si c'est polémique pour polémique, je ne vois pas trop l'intérêt. Mais je n'ai jamais dit...

Madame Asdrubal : Ah non, mais.

Madame Valente : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais parlé d'une fois par mois.

Monsieur Vogel : Ok. Bon, je trouve que c'est un peu disproportionné, hein. Vous parlez beaucoup pour un résultat...

Madame Stentelaire : On n'est pas obligé de s'écharper non plus.

Monsieur Vogel : C'est incroyable.

Madame Asdrubal : Par contre, j'ai une question, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Ah non, attendez.

Madame Asdrubal : Non, mais, vous allez juger à chaque fois qu'on demande la parole, à chaque fois qu'on veut parler ?

Monsieur Vogel : Vous parlerez après.

Madame Asdrubal : C'est aberrant.

Monsieur Vogel : Vous parlerez après. Vous pouvez éteindre votre micro pour me laisser parler.

Madame Asdrubal : Bien sur. Allez-y, finissez.

Monsieur Vogel : Vous parlez toujours quand les autres parlent, on n'entend que la moitié de ce que vous dites.

Madame Asdrubal : Attendez, moi, je n'ai pas reçu la note du 21 juillet qui me recadre, primo. Il faudrait peut-être me l'envoyer, je ne sais pas.

Monsieur Vogel : Non mais, toutes ces allusions... pourquoi vous ne parlez pas clairement et franchement ?

Madame Asdrubal : Je ne sais pas moi.

Monsieur Vogel : Pourquoi vous parlez toujours par derrière et en-dessous ?

Madame Asdrubal : Mais non, je vous le dis en face. Je suis devant, je ne comprends pas.

Monsieur Vogel : Tout à l'heure, la campagne, le Maire qui va nettoyer. Pourquoi vous ne pouvez pas dire clairement les choses ?

Madame Asdrubal : Bah, c'est dit clairement. Non, il n'y a aucun souci. Il y avait une campagne où vous étiez... elle aurait pu perdurer.

Monsieur Vogel : Les petites allusions par derrière et par en-dessous, ça suffit.

Madame Asdrubal : Non mais, je ne peux pas me justifier. Alors, si je comprends bien, vous me dites que je fais des allusions, mais si finalement je ne vous les dis pas en face, par contre, là, ce n'est pas possible.

Monsieur Vogel : Quand je suis en train de parler, vous me laissez parler. Vous devriez comprendre.

Madame Asdrubal : Et vous, vous devriez laisser répondre.

Monsieur Vogel : Mais, vous pouvez éteindre votre micro deux minutes ? Et vous taire ?

Monsieur Guion : Comme dit Monsieur Dezert, elle dialogue.

Monsieur Vogel : Voilà. Ecoutez. Moi, je trouve que c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose. Eliana, c'est une très bonne initiative. Et ce n'est pas seulement tourné pour avoir un label, c'est aussi pour créer une émulation pour le personnel. C'est pour qu'ils soient fiers de leur travail. Vous voyez vraiment tout que par le petit bout de la lorgnette. Et 900 euros, ce n'est pas du tout... c'est comme le disait l'adjoint aux finances. Franchement, on ne va pas discuter de ça pendant une éternité. SI nos personnels sont contents de travailler, s'ils pensent que, qualitativement, ils sont mieux reconnus grâce à ce label, et bien il faut le faire. Et comme le disait très justement, Ségolène Durand avec laquelle je suis tout à fait d'accord, si nous voulons lutter contre les incivilités, c'est grâce à notre personnel que nous pourrons le faire. Et ce découragement qu'ils ont quand ils viennent de passer et qu'une heure après c'est aussi sale qu'avant qu'ils soient passés, le label, il est fait pour ça aussi. Vous voyez. Alors, j'ai pu le dire, sans que vous me coupiez. Donc maintenant je propose qu'on passe au vote.

Madame Asdrubal : Donc je n'ai pas le droit à la réponse. On est d'accord.

Monsieur Vogel : Bon. Ok. D'accord. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Et on passe à la délibération 41, Baytir.

Adopté par 4 voix contre et 38 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Melun à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, et le versement de la cotisation afférente, d'un montant de 900 € dès 2020 et pour les années ultérieures.

DESIGNE Mme Eliana Valente pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

41 - OPÉRATION DE RÉNOVATION DES VITRINES COMMERCIALES

Monsieur Thiaw : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une délibération relative à l'opération de rénovation des vitrines commerciales. Dans le cadre de l'appel à projets Action Cœur de Ville lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires à la fin de l'année 2017, la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ont été retenues en 2018 afin d'envisager les modalités d'actions à mener dans l'objectif de redynamiser durablement le cœur de l'Agglomération et le centre-ville de Melun. L'objectif de cette démarche étant de satisfaire à la réhabilitation et la restructuration de l'habitat du centre-ville ; de favoriser un développement commercial équilibré; de développer une plus grande accessibilité des modes de mobilité et valoriser l'espace public et le patrimoine melunais ; de fournir un accès de qualité aux équipements et services publics. A cette fin, une convention pluriannuelle a été signée en 2018 pour 5 ans, et complétée par un avenant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), qui n'est plus en cours de signature, mais qui a été signé par l'ensemble des partenaires. C'est cet avenant-là qui nous permettra d'être véritablement fonctionnels dans la troisième phase de l'Action Cœur de Ville qui est la phase de déploiement. μTout ça pour vous dire qu'en continuité des actions déjà engagées, la Ville souhaite soutenir et redynamiser l'activité commerciale et artisanale en accompagnant les commerçants et artisans dans la rénovation de leurs devantures commerciales pour une période triennale (2020-2021-2022). Le budget prévu à cet effet est de 45 000 euros. L'objectif est de moderniser la devanture commerciale pour accroître l'attractivité du commerce, faciliter les projets d'implantation commerciale, et accompagner la mise en valeur du patrimoine architectural du centre-ville en lien avec la rénovation des façades dans le cadre du dispositif OPARU, qui peut être couplé avec le dispositif RI, on en parlait tout à l'heure. L'aide financière proposée est de 20 % de l'investissement éligible, avec un plafond à 2 500 euros. Toutefois, cette aide peut être revue à la hausse : il peut être pris en charge à hauteur de 30 %, sans pour autant dépasser un plafond de 3 000 euros. La liste des travaux subventionnables est listée dans la présente délibération. Communication sera faite à tous les commerçants et artisans, les nouveaux comme les anciens. La Ville versera la totalité de la subvention aux commerçants après la réalisation des travaux. Tout à l'heure, je vous ai dit que l'avenant ORT a été signé. Donc il vous est demandé, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, oui. Monsieur Thiaw, je croyais que c'était Madame Stentelaire qui présentait la délibération mais apparemment c'est Monsieur Thiaw.

Madame Stentelaire : C'est tout à fait normal, puisqu'évidemment il s'agit du commerce et de l'artisanat, je l'entends bien. Mais Monsieur Thiaw se charge de l'Action Cœur de Ville, et c'est une action Action Cœur de Ville justement.

Monsieur Martin : D'accord. Très bien. Merci pour la précision. Alors, Monsieur Thiaw, je me suis intéressé à votre délibération qui va dans le bon sens – je note votre volonté d'améliorer les vitrines commerciales à Melun ; c'est vrai que, parfois, ça laisse quand même un peu à désirer. Quand on compare la ville de Fontainebleau par exemple, à celle de Melun, on est frappé par un écart de qualité concernant les vitrines commerciales – souvent, ce n'est pas à l'avantage de Melun, c'est plutôt à l'avantage de Fontainebleau et c'est dommage, ça n'a pas toujours été le cas, ça mérite d'être signalé. Cependant, le dispositif que vous présentez là manque un peu d'ambition. Il y a eu des dispositifs dans le passé un peu analogues, qui étaient beaucoup plus ambitieux et qui ne sont pas très vieux, qui dataient de 2015 ou de 2016 et qui s'appuyaient sur les fonds du FISAC – vous me dites si je me trompe, hein – qui proposaient un financement jusqu'à 50 % du projet de rénovation de la vitrine du commerçant avec un plafond à 4 000 euros je crois. Aujourd'hui, vous proposez un plafond à hauteur de 2 500 euros et une aide à hauteur de 20 % du projet du commerçant. C'est plus faible que ce qui a existé dans le passé. Vous dites que vous vous appuyez sur le dispositif Action Cœur de Ville. Je suis un peu surpris, parce que, dans ce dispositif, il y a quand même des milliards qui sont mis à disposition par l'Etat. La Ville de Melun a été éligible à ce dispositif. Jusque-là, je trouve, moi, que la Ville de Melun n'a pas présenté beaucoup de projets. Ça va peut-être s'améliorer avec vous. Mais de mémoire, l'Action Cœur de Ville a financé trois projets : l'aménagement d'un parcours sportif au parc Faucigny-Lucinge – d'ailleurs, permettez-moi de vous dire qu'il n'est utilisé par personne, donc je ne suis pas sûr que ce soit une idée de génie – la bétonisation de la Place Praslin – je ne vais pas revenir dessus, ça a suffisamment été évoqué dans le passé – et puis, je crois, l'aménagement d'un plancher dans la nef du Prieuré Saint Sauveur, avec d'ailleurs la construction d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. C'est assez rare pour être signalé, ça, c'est bien. Alors, est-ce que vous pouvez solliciter un peu plus les fonds d'Action Cœur de Ville pour réaliser des belles vitrines commerciales à Melun. Par ailleurs, vous l'avez évoqué, dans les annexes on voit que ça peut monter à 3 000 euros -- un plafond de 3 000 euros et un financement de 30 % -- mais vous dites que c'est en fonction de la qualité du projet qui serait subventionné. Alors, c'est quand même un peu flou, la qualité du projet. Qui détermine ce qui est qualitatif ou pas ? Est-ce que ça veut dire qu'on va financer des projets qui ne sont pas qualitatifs ? Et pour finir, il est mentionné – je lis : « le comité d'attribution rénovation des vitrines commerciales est constitué d'agents appartenant aux services de la Ville et d'élus ». Et puis, il y aura des partenaires extérieurs, type UNICOM, qui pourront se mêler à la délibération, mais c'est la Commune qui tranchera. Je voulais juste savoir, quel élu précisément ? Est-ce que c'est vous, Monsieur Thiaw, ou Madame Stentelaire, je ne sais pas, et puis, est-ce qu'un élu d'Opposition pourrait participer à ce genre de délibération ?

Monsieur Thiaw : Alors. Vous pouvez juger que 45 000 euros, ce n'est pas assez pour aider les commerçants. Il est certain que, avant, avec le FISAC, c'était plus important. Mais 45 000 euros, c'est mieux que rien. Et pour revenir à vos critiques qui sont redondantes sur l'Action Cœur de Ville, tout à l'heure je disais que l'avenant... En fait, l'Action Cœur de Ville, c'est trois phases : une phase de conventionnement, une phase d'initialisation, et une phase de déploiement. L'avenant, qui vient d'être signé il y a deux ou trois jours, est l'outil qui va nous permettre d'être opérationnels sur cette phase de déploiement. Là, la Ville a décidé de manière volontaire d'aider ses commerçants. 2 500 euros, ça vous semble peu. Moi, j'ai actuellement des nouveaux commerçants qui s'installent, et je vous assure que, 2 500 sur un

plan de 45 000 euros quand il y a des travaux à faire, ce n'est pas négligeable. Avant c'était mieux, aujourd'hui on fait l'effort de le faire. 2 500 à 3 000 euros, ce n'est pas négligeable, c'est conséquent pour un projet. Deux moyens d'intervention : 20 % plafonnés à 2 500 et 30 % plafonnés à 3 000 euros. C'est la commission d'attribution qui décide, en fonction de l'importance des travaux, d'augmenter, de majorer ce plafond. Vous êtes impatient. Aujourd'hui, il y a un élu qui est en charge de l'Action Cœur de Ville. Il nous manquait la signature de la Préfecture pour avoir l'outil opérationnel pour pouvoir déployer les choses. Quand je vois l'avenant que j'ai en face de moi, qui commence par le bilan de la phase d'initialisation. Après, vous avez toute une stratégie qui est mise en place. Et cette stratégie-là, on va commencer à la mettre en place dès maintenant. Donc, ne soyez pas impatient. Laissez-nous le temps de faire. Nous avons la compétence de la compétence, et croyez-moi, ça ira très vite et bien.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire. Monsieur Thiaw, pourquoi est-ce que vous évoquez des critiques redondantes de ma part, de la part..., concernant l'Action Cœur de Ville ? J'ai simplement exprimé le fait que, selon, moi, ces fonds-là n'étaient pas assez sollicités à Melun, et j'avais un doute sur le fait qu'on ne monte pas assez de projets et qu'on ne profite pas de ces milliards qui sont donnés par l'Etat aux villes qui en ont besoin. Melun a été élue ville éligible pour ce dispositif. A quel moment... Pourquoi vous évoquez des critiques redondantes de ma part ? J'ai exprimé une réserve sur ce qui a été fait au parc Faucigny-Lucinge, et c'est le bon sens qui le dit – je ne sais pas si vous y allez souvent au parc Faucigny-Lucinge, si vous le fréquentez un peu, si vous y courez – mais personne n'utilise ce que vous avez aménagé en termes de parcours sportif. Je ne tombe jamais sur des gens qui utilisent ce parcours sportif. Pourquoi vous évoquez des critiques redondantes s'il vous plaît ? Ca vous vient d'où ça ?

Monsieur Thiaw : Les critiques redondantes ? On n'arrête pas de parler de l'Action Cœur de Ville, on mélange les dispositifs. Tout à l'heure, on parlait de l'ORI. Laissez-nous le temps de faire. Vous parlez de travaux qui ont déjà été réalisés, il y a des projets dans les tuyaux. Quand je dis façon redondante, vous parliez tout à l'heure de l'Action Cœur de Ville – pas vous forcément, vous et votre équipe. Vous avez parlé de l'Action Cœur de Ville, vous avez parlé de l'ORI, vous avez parlé de plein de choses. Laissez-nous le temps de faire. La convention... l'avenant a été signé récemment – il y a deux jours, ou trois jours, par la Préfecture. Il y a des actions. Il y a des choses à faire, et nous les mènerons à bout.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin, vous avez cité des exemples d'utilisation des fonds Cœur de Ville en citant des opérations qui sont des opérations – moins Praslin, parce qu'il y avait quand même du travail – mais vous avez cité le parc Faucigny-Lucinge en disant que c'était assez petit et qu'on pouvait en mériter mieux. Il y a quand même d'autres opérations. Baytir ne les a pas évoquées parce que c'est des coups partis qui relèvent du mandat d'avant. Mais, dans le Cœur de Ville, on a une action hyper emblématique et attendue depuis longtemps : c'est le cinéma à Melun. L'implantation du cinéma rue de l'Eperon est une opération qui a été fléchée Cœur de Ville. On a par ailleurs un plan de rénovation des voiries sur l'île Saint Etienne qui est fléché dispositif Cœur de Ville. Donc, peut-être que, à ce stade, vous évoquez quelques exemples qui ne sont pas... qui n'illustrent pas l'ambition de la Ville, mais on est sur des dossiers excessivement conséquents, là. La voirie, le cinéma, c'est des grosses opérations.

Monsieur Martin : On en parlera peut-être un peu plus tard du cinéma, parce qu'il y a une délibération concernant Les Variétés, enfin le festival du film social, et j'aimerais bien qu'on revienne sur le sujet du cinéma.

Monsieur Mebarek : Je veux bien qu'on en parle plus tard, mais en tout cas je vous réponds tout de suite à la question de cette délibération.

Monsieur Vogel : Quant à Faucigny-Lucinge, ce n'est que la première étape, hein. Ce n'est pas fini la mise en exploitation de Faucigny-Lucinge.

Monsieur Martin : Ca m'intéresse. S'il vous plaît. Vous dites que ce n'est qu'une première étape. Qu'est-ce qui est prévu par ailleurs au parc Faucigny-Lucinge s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Vous verrez. On a des projets au parc Faucigny-Lucinge.

Monsieur Thiaw : Et juste pour matérialiser et manifester l'ambition et le souhait que nous avons par rapport à cette action, il y a un salarié qui a été embauché, justement, qui ne va s'occuper que du Cœur de Ville. Croyez-moi encore une fois, ce n'est que le début.

Monsieur Martin : Bien. On attend de voir.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je suis heureux de savoir que c'est Monsieur Thiaw qui va s'occuper de Cœur de Ville, c'est très bien. Je voulais savoir, mais il m'a devancé du coup, comment c'était dimensionné au niveau des services par rapport à la gestion de ce projet, parce qu'il me semble que, il y a eu par le passé un chef de projet dédié à l'Action Cœur de Ville mais qui n'y est plus. Donc quelqu'un a été embauché. Quel est son CV, en quelque sorte ? Est-ce qu'il sera tout seul à gérer ceci ? Est-ce qu'on va avoir la chance d'avoir d'autres projets – je veux dire que le cinéma, que les vitrines, que l'avenant ? Est-ce que les choses sont en cours ? Parce que, Action Cœur de Ville, si je ne me trompe pas, c'est en mode projet. Donc il faut avoir des projets, il faut avoir de la volonté, même des projets ambitieux pour l'alimenter ce Action Cœur de Ville, pour vraiment en profiter. Voilà. C'était mes questions.

Monsieur Thiaw : Très bien. Nous ne sommes plus au stade de CV puisque le monsieur qui a été embauché, il est présent, là. Donc le monsieur il a déjà été embauché. C'était Monsieur Le Dévoré qui s'occupait de tout ça, il a eu beaucoup de travail, et justement il travaille sous la responsabilité de Monsieur Le Dévoré et tout est organisé pour que ce monsieur-là puisse développer des projets -- déjà travailler sur les projets qui sont prévus, parce que comme le disait Kadir, il y a bien des projets qui sont dans les tuyaux, donc développer des projets et puis ramener d'autres projets qui permettront de redynamiser et restructurer le centre-ville.

Monsieur Vogel : Ok. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je suis très content de voir qu'un nouveau point de notre programme sur le commerce a été mis en place, par vous, en ce début. Très bien.

Monsieur Vogel : Parfait. Alors, tout le monde est content. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci Baytir. On passe à Mathieu, délibérations 42 et 43.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le cahier des charges ci-annexé, règlementant l'attribution de subventions municipales dans le cadre d'opérations de rénovation de vitrines commerciales.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après la signature de l'avenant Opération de Revitalisation du Territoire ainsi que l'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux.

PRECISE que la dépense en résultant a été inscrit aux budgets 2020 et suivants de la Ville de Melun, sous réserve du vote du Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Si vous me le permettez, je voudrais dire quelques mots avant de vous présenter ces deux délibérations, parce que, pour ceux qui me connaissent, j'aime dire les choses telles que je les pense, et là, j'en ai un peu gros sur le cœur. C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à ce micro après avoir passé six ans dans les tranchées, enfin dans les travées, à écouter dans le public les débats, à écouter les logorrhées, les discours sans fin, les leçons ; à écouter, ou plutôt à essayer d'entendre le silence assourdissant des autres. Et aujourd'hui, je suis vraiment abasourdi en fait quand je vois la qualité des débats, et quand je vois non pas la virulence mais la violence en fait, non pas contre les projets mais contre les hommes. Et quand vous attaquez ad hominem, quand vous faites des sous-entendus, quand il y a du soupçon à tous les coins de phrase. Je trouve... certains ont mal à la France, ben moi, j'ai mal à mon Melun, et j'ai mal à la démocratie. Et je trouve que la relation que vous installez avec nous, là, en mettant du doute partout, en mettant de la moquerie, en mettant du cœur mais pas dans le bon sens du terme – parce que du cœur vous en avez, vous aimez cette ville aussi, tout comme nous. Je trouve qu'on prend un mauvais départ en ce début de mandat, et que ça serait bien qu'on apaise un petit peu les choses. Normalement, quand on se croise dans la rue, on se dit bonjour ; ce n'est pas le cas avec tous ici, et ce n'est pas normal. Alors que moi, je vous ai entendus, certains d'entre vous à des bars, au comptoir, me dire « ah mais tu sais, à 80 % des cas, on est d'accord ». Alors, comment c'est possible qu'il y ait autant de tension et qu'on s'entende aussi peu ?

Madame Monville : Eh, Mathieu. Mathieu.

Monsieur Duchesne : Je n'ai pas terminé.

Madame Monville : Ce n'est pas une cour de récréation ici.

Monsieur Duchesne : J'ai attendu tout le Conseil Municipal. J'ai attendu tout le Conseil Municipal pour pouvoir...

Madame Monville : Ce n'est pas une cour de récréation. On fait de la politique, d'accord ?

Monsieur Duchesne : Alors, ne faites pas la maitresse d'école avec moi.

Madame Monville : On n'est pas là pour pleurnicher dans les chaumières. On y va...

Monsieur Duchesne : J'ai attendu tout le Conseil Municipal pour pouvoir parler parce qu'il y a des règles du jeu à respecter.

Madame Monville : ... en plus, il est hyper tard.

Monsieur Duchesne : Madame Monville De Cecco, j'ai le droit à la parole, je ne vous ai pas coupé la parole depuis le début de ce Conseil Municipal.

Madame Monville : On fait de la politique, Mathieu.

Monsieur Duchesne : Je compte aller jusqu'au bout, et avant de vous présenter cette délibération. Donc j'ai mal à mon Melun, j'ai mal à la démocratie. Je pense à ceux qui nous regardent. Oui, c'était une vraie cour de récréation depuis tout à l'heure et c'est insupportable. Après, il ne faut pas s'étonner si les gens ne vont pas voter, parce que là, pour le coup, vous n'aidez pas non plus à pousser les gens à aller voter, à mettre un bulletin dans l'urne.

Monsieur Guion : C'est honteux, Mathieu. C'est honteux.

Monsieur Duchesne : Je termine. Je termine. Ce que je voulais vous dire, c'est : essayons de tirer tout ça vers le haut, et de prendre un meilleur départ ; c'est dans l'intérêt de tous. Je pense à tous mes collègues qui sont présents ici, qui sont plein d'entrain. Et d'abord je pense à Monsieur le Maire aussi qui, pendant six ans, a supporté calmement, finalement, en moyenne, toutes ces logorrhées, tous ces discours sans fin...

Madame Monville : Mais tu nous reproches à nous des trucs que tu es en train de faire. Ca suffit, Mathieu, ok ?

Monsieur Duchesne : Non, je termine. Vous n'avez pas à couper la parole, Ok ? Je n'écouterai pas ce que vous dites.

Madame Monville : Là, les logorrhées, ça suffit. D'accord.

Monsieur Duchesne : Non, je n'écouterai pas. Pendant six ans je vous ai écoutés.

Madame Monville : Mais tu n'es pas là pour ça. Maintenant, tu as quoi à présenter ? C'est quoi ta délibération, là ? De quoi tu parles ?

Monsieur Duchesne : Je vais présenter ma délib. Si on veut parler de toutes les digressions que vous avez faites pendant six ans, je pourrai y passer toute la nuit.

Madame Monville : On est là pour faire de la politique. On n'est pas des Copains du Coin. On fait de la politique.

Monsieur Duchesne : La digression.

Madame Monville : Moi, je fais de la politique ici.

Monsieur Duchesne : On va parler de politique. La politique, elle est concrète.

Madame Monville : Je ne suis pas ici pour faire copain-copain avec toi.

Monsieur Duchesne : Et ce que j'ai à vous présenter ce soir, c'est concret.

Madame Monville : Je suis ici pour voir ce que tu proposes et pour dire ce que je pense.

Monsieur Duchesne : Exactement. Mais je n'ai pas attendu d'être autour de cette table pour faire du concret, Madame Monville De Cecco.

Madame Monville : Alors mets-le sur la table ce que tu proposes.

Monsieur Duchesne : Je n'ai pas attendu d'être là pour faire du concret. Je termine. Donc je loue le calme olympien de mes collègues qui ce soir, je le sais, tout comme moi, tout comme Monsieur le Maire, tout comme les autres adjoints ici, et différents élus, sont tous très motivés et travaillent, et passent du temps. Se sentir... enfin, il y a de l'irrespect dans tout ça. Je trouve que l'on part sur de mauvaises bases et donc j'appelle à un nouveau départ. Excuse-moi. Le cinéma ? Mais vous ne croyez pas que vous en faites du cinéma depuis des années ?

Madame Durand : Excusez-moi, mais j'ai demandé la parole. Non, non, Michaël, c'est moi.

Monsieur Duchesne : Voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire. Maintenant, libre à vous de réagir si vous le vouliez, Monsieur le Maire, sinon j'enchaîne avec les délibérations.

Madame Durand : Non, non. Moi je veux répondre.

Monsieur Duchesne : La première délibération...

Madame Durand : Je demande la parole depuis tout à l'heure s'il vous plaît. Enfin, au bout d'un moment...

Monsieur Vogel : Ok. Madame Durand.

Madame Durand : ... vous pourriez respecter. Moi, je lève la main, je ne dis rien, j'attends. Donc merci de respecter les choses. Monsieur Duchesne, je vous trouve un petit peu culotté. Je ne parle pas de vous en tant que personne, je veux parler de vous dans l'équipe de la Majorité. Pourquoi ? Parce que depuis le début, on dit « on va essayer de façon constructive ». Depuis le début on vous explique – en tout cas, moi, je vous l'ai dit, que ce soit sur les indemnités que je ne perçois pas depuis le mois de mars, depuis le local qu'on vous a demandé, etc. Non, non, mais très clairement, au bout d'un moment, vous pouvez râler autant que vous voulez. Ça fait cinq heures qu'on est là. Moi la première, je suis épuisée. D'accord ? Donc maintenant, vous voulez dire « oui, il y en a marre, respectons-nous ». Mais respectez-nous aussi. Le Conseil Municipal, avant, il avait lieu tous les mois. Aujourd'hui, vous voulez en faire un tous les deux mois. Les délibérations sont nombreuses. Il faut apprendre. Parce que nous, quand on vous pose des questions « hors délai » du Conseil, vous ne répondez pas. Quand on contacte le Cabinet pour demander quelque chose, on ne nous répond. Alors, il ne faut pas nous en vouloir à nous, que quand on se retrouve autour de la

table – et je suis désolée, il y avait beaucoup de personnes qui étaient dans l’Opposition il n’y a pas très longtemps – on nous dit « ben non, vous n’avez pas le droit de parler ». En effet, je vous rejoins, Monsieur Duchesne, c’est tout à fait le jeu. C’est le jeu : il y en a un qui parle, l’autre va lui couper la parole, et vas-y, on s’énerve, etc. Je suis 100 % d’accord. Quand vous parlez des gens qui ne vous disent pas bonjour, moi aussi, je vais dans la rue, tout le monde ne me dit pas toujours bonjour. Premièrement, on ne voit pas toujours les gens. Deuxièmement, on est pressé. On peut trouver autant d’excuses qu’on veut. Maintenant, on n’est pas là pour régler ses comptes par rapport à ça. Mais ne dites pas qu’on ne se respecte pas autour de la table, parce que de l’autre côté, vous n’êtes pas blanc – et quand je dis vous, encore une fois, je ne fais pas un procès d’intention vous concernant mais je parle de l’ensemble de l’équipe. Voilà. Moi, je veux bien être gentille. A chaque délibération où j’ai pris la parole ou autre, j’ai levé la main, j’ai attendu. On est tous fatigués, je le conçois. Mais un minimum de respect, en effet, ce ne serait pas mal. Et le respect, il commence aussi par votre côté.

Monsieur Duchesne : Je me permettrais juste de répondre sur un point. On est beaucoup ici à ne pas encore avoir eu d’indemnités, donc vous n’êtes pas la seule dans ce cas-là.

Madame Durand : Mes indemnités depuis le 1er mars, par rapport à mon mandat précédent.

Monsieur Vogel : Ségolène, je vais faire vérifier ça.

Monsieur Duchesne : Alors, la délibération...

Monsieur Vogel : Parce que je ne sais pas pourquoi. Je propose qu’on n’entame pas...

Monsieur Guion : Non, excusez-moi, mais je ne peux pas laisser passer ça, c’est honteux.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Monsieur Guion : Monsieur Duchesne nous accuse d’attaquer ad hominem. Mais qu’il donne des preuves. Nous avons des arguments. On a attaqué par rapport aux délibérations.

Monsieur Vogel : Ok.

Monsieur Guion : Ad hominem, c’est vraiment n’importe quoi. Là, si vous avez un mal-être Mathieu Duchesne, allez voir quelqu’un d’autre. Ce n’est pas ici qu’il faut en parler.

Monsieur Vogel : Ok. Vous aviez demandé la parole, allez-y.

Madame Gillier : Je vous remercie de me la donner, puisque j’avais levé la main moi aussi, comme Ségolène Durand, en étant tout à fait polie.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Gillier : Je suis nouvelle élue, je suis assez surprise parce que je partage l’avis de Madame Monville, on est là pour faire de la politique. On a le droit de ne pas être d’accord. Et je trouve ça absolument peu courtois cette manière d’aller étaler... enfin je veux dire, on ne fait pas de politique, on ne se présente pas aux élections si on n’est pas en capacité aussi d’en prendre et d’en laisser. Je pense que ce n’est pas le lieu, pour moi, des états d’âme, et si c’est le cas, je me suis trompée d’endroit. Je pense qu’on n’est pas... Et s, les camarades de la

section majoritaire, ils ne parlent pas, ma foi, c'est le jeu de parler pour eux. Mais laissez-nous le droit de parole, le droit d'exprimer nos avis. Alors après, il y a des choses qui vont se former au fur et à mesure des mois, parce que, pour nombre d'entre nous, nous apprenons à faire.

Monsieur Vogel : Ok. D'accord.

Madame Tixier : Mais le droit de parole n'oblige pas non plus la violence et le fait d'être désagréable les uns envers les autres.

Monsieur Vogel : Bon.

Madame Tixier : Un tout petit peu de bienveillance serait sûrement la bienvenue.

Monsieur Vogel : Bon.

Monsieur Duchesne : Je vais enchaîner avec la première délibération que je vous présente ce soir.

Monsieur Vogel : Allez, on enchaîne.

Monsieur Duchesne : Donc, il s'agit d'une convention de partenariat entre l'association Orchestre d'Harmonie de Melun et la Ville de Melun, une association qui existe depuis bien longtemps. Cette convention de partenariat court sur deux ans. Elle est à peu près identique à toutes celles qui ont été signées ces trente dernières années. Le deal est relativement simple : une salle est mise à disposition pour stocker du matériel au sein du Conservatoire Les Deux Muses. Une autre salle, un petit plus grande, est utilisée le mercredi soir pour répéter – j'y étais encore hier donc je peux vous attester de la véracité des faits. Une quarantaine de personnes jouent des instruments, et en échange, les instruments sont mis à disposition du Conservatoire qui peut les utiliser, ainsi que les pupitres. Voilà. C'est une association bien connue ici à Melun, et voilà.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Mathieu, la suivante.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec l'Association « Orchestre d'Harmonie de Melun » annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la Convention et tous les documents y afférant.

43 - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION "25ÈME IMAGE" ET LA VILLE DE MELUN - CINÉMA LES VARIÉTÉS POUR L'ACCUEIL DU FESTIVAL DU FILM SOCIAL LES 6,7 ET 8 OCTOBRE 2020.

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE PROJECTION

Monsieur Duchesne : Alors, c'est avec plaisir que je vous soumetts cette deuxième délibération qui concerne le festival du film social qui aura lieu les 6, 7 et 8 octobre prochains.

C'est donc la deuxième édition. L'année dernière déjà, Monsieur le Maire avait été moteur en validant et en soutenant la première édition de ce festival qui est porté au niveau national à Aubervilliers, Bobigny, Cergy, Melun, Montrouge, Nice, Paris et Talence, près de Bordeaux, par une association, par un réseau d'associations spécialisées dans le travail social. Il y aura donc une salle mise à disposition gratuitement au cinéma Les Variétés pendant ces trois jours. Les habitants professionnels du tourisme, pardon professionnels du travail social, les étudiants, et les citoyens pourront venir assister, dans le respect des règles sanitaires, gratuitement à des projections – des films, des documentaires – sur la thématique du social, de l'insertion ; sur des thématiques très variées, et ceci gratuitement. J'ajoute qu'il y aura aussi, parce qu'on nous a posé la question sur internet, pour toutes les personnes qui sont en situation de handicap et vu que le cinéma actuel n'est pas encore aux normes, il y aura aussi une projection en ligne sur internet qui sera possible. Voilà. Donc, je vous demande de voter cette délibération qui devrait, je pense, satisfaire nos collègues de l'Opposition qui, tout comme nous, sont épris de justice sociale et ont envie de promouvoir toutes les bonnes pratiques à travers des œuvres, pour le coup.

Monsieur Vogel : Monsieur Devoghelaere a demandé la parole.

Monsieur Devoghelaere : Moi, c'est juste pour une petite remarque parce que nous sommes, évidemment, très contents de ce partenariat avec cette association. On a quand même juste un sentiment de socialwashing et j'espère que ces trois jours inspireront la Ville aussi pour sa politique d'accompagnement vers les personnes précaires et handicapées aussi, parce que c'est une ville assez compliquée, il me semble, pour les fauteuils roulants. Et voilà.

Monsieur Vogel : Aude.

Madame Rouffet : Il me semble que c'est un peu vite dit. Effectivement, il y a énormément de besoins sur la Ville de Melun, mais il y a aussi beaucoup de choses qui sont faites, et ce serait bien de reconnaître le travail qui est fait par plusieurs agents, qui se donnent de tout leur cœur, sans compter les associations. On ne peut pas tout gérer non plus. On est en train de mettre en place tout un tas de choses. Attendez un petit peu. Il y a plein de choses qui sont préparées, en plus de ce qui est déjà fait. Le CCAS est extrêmement à la pointe de ce que l'on peut offrir pour la Ville, les centres sociaux sont impliqués également. Il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites, Monsieur.

Monsieur Vogel : Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Oui enfin, je ne vais pas m'étaler là-dessus, parce qu'on aura l'occasion de parler, je pense, lors de prochains Conseils Municipaux de tout ça, mais la Ville est aussi un petit peu arriérée sur certaines choses comme le quotient familial... Il y a beaucoup de choses dont on pourra débattre.

Madame Cellierier : Monsieur, je pense que vous faites partie des membres du CCAS, et vous n'êtes pas venu.

Inaudible.

Madame Monville : Je voudrais quand même répondre à Madame. Les associations, la loi 1901 dit très clairement qu'elles sont indépendantes de la politique. Voilà. Donc, il y a des associations sur notre territoire. Parmi elles, il y en a qui font un travail absolument

remarquable, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il n'empêche que la Ville, du point de vue de ce qu'elle pourrait faire socialement, n'est pas à la hauteur de... même de leviers dont elle dispose -- comme le quotient familial, comme l'a rappelé Jason, et qu'on a régulièrement réclamé pendant le mandat précédent -- donc des leviers qui sont assez simples à mettre en œuvre, et assez peu onéreux pour la Ville -- puisque là, c'est à budget constant pour la Ville -- elle ne le fait pas. On n'invente pas des choses. Maintenant, vous nous dites, « attendez ». On va voir et en effet on jugera sur pièce les politiques que vous allez mener dans cette ville. Et pour rassurer Mathieu, c'est avec un grand plaisir qu'on viendra voir ces films. On est ravi qu'il y ait, dans cette ville, ce festival. C'est la deuxième année. Et voilà. Super.

Monsieur Vogel : Ok. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur Duchesne, je vais essayer de vous poser une question sans que vous soyez profondément meurtri. C'est un petit peu annexe par rapport à la délibération, mais ça a quand même à voir avec le cinéma. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, on va avoir un nouveau cinéma en centre-ville. Ça fait des années qu'on en parle, donc on voit que c'est potentiellement en train d'aboutir. Vous avez expliqué que ça faisait partie du programme Action Cœur de Ville. Le site est en cours de démolition, là, actuellement, donc on voit que ça avance a priori. Mais est-ce qu'on a une idée, est-ce qu'on a un horizon un peu plus précis pour la construction de ce cinéma ? Est-ce qu'on a une idée aussi du croquis ? Architecturalement. Il n'y a, à ma connaissance, pas de croquis qui existe qui nous permettrait d'imaginer la facture architecturale de ce nouveau cinéma. Est-ce qu'il va être ultra moderne ? Est-ce qu'il va être plutôt conforme à son environnement ? Et par ailleurs, pour finir, ce n'est pas une pique hein, mais vous aviez, dans vos promesses de campagne, l'idée de transformer le cinéma Les Variétés en nouvelle scène melunaise. Est-ce que vous maintenez cet engagement de campagne électorale ?

Monsieur Duchesne : Merci pour votre question. Je peux parler tout calmement, très calmement, il n'y a pas de souci avec ça -- ne me chantez pas une berceuse non plus. Concernant le cinéma, il ne vous a pas échappé donc qu'on est arrivé il y a deux mois, à peine. Donc, nous nous sommes interrogés ces dernières semaines sur les premières esquisses qui avaient été faites par un cabinet d'architecte. Nous accélérons, voilà. Très prochainement, si vous le souhaitez, on pourra vous envoyer une première esquisse, qui s'insérera très bien dans le milieu urbain. Et, comme vous le savez, il y aura quatre salles. Je souhaite -- Monsieur le Maire aussi -- qu'il y en ait une qui soit dédiée à tout ce qui est art et essai. On va essayer de faire quelque chose de qualitatif. Concernant Les Variétés donc, c'est pour ça surtout que je vous dis que ça ne fait que deux mois qu'on est arrivé, il y a beaucoup de dossiers qui ont été gérés dans l'urgence entre juillet et août, donc en temps voulu, on ne perd pas ça de nos idées. C'était dans le programme, on le sait bien, et vous serez là pour nous le rappeler.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Je réponds juste un petit peu. Vous dites que ça ne fait que deux mois que vous êtes arrivés, mais ce cinéma, on en parle depuis plus que deux mois. Ce n'est pas un projet qui est nouveau pour la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Kadir va en dire un mot. Il était déjà là avant que Mathieu n'arrive.

Monsieur Martin : Et puisque vous parlez de croquis architecturaux, je les veux bien, effectivement. Mais ce serait bien de les rendre publics aux Melunais parce que ça risque d'être un équipement assez majeur pour la Ville de Melun, un équipement culturel.

Monsieur Duchesne : On attend qu'il soit définitif pour communiquer dessus.

Monsieur Martin : Donc il n'est pas terminé. L'horizon pour la construction d'un cinéma... quel est l'horizon à peu près ? Une fourchette de dates. Je ne vous demande pas à quinze jours près. Mais est-ce que c'est pour la mandature actuelle ? Est-ce qu'il sera terminé avant la fin de la mandature actuelle ou pas ?

Monsieur Vogel : Bien sûr. Kadir.

Monsieur Mebarek : On n'a pas démoli pour laisser un terrain vague pendant plusieurs années. Bien entendu, c'est une priorité parmi les actions de ce tout début de mandat, de construire ce cinéma. Donc oui, le cinéma va sortir, ce n'est pas une affirmation complètement gratuite, le cinéma va sortir. Maintenant, où en sommes-nous ? Vous avez constaté la démolition du site. Nous avons lancé, l'année dernière, 2019, un concours pour sélectionner une maîtrise d'œuvre – donc une équipe d'architectes – pour nous proposer des esquisses. Ce concours a eu lieu, un architecte a été sélectionné. L'architecte en question a travaillé sur différentes propositions – ça prend un peu de temps quand même, il y a des considérations techniques parce qu'on est sur un endroit assez contraint, il y a des considérations des Bâtiments de France, donc il y a un certain nombre de sujets. On est arrivé avec ces esquisses. Confinement. Mars, confinement. L'architecte devait nous proposer une nouvelle esquisse compte-tenu des observations qui lui avaient été faites le coup d'avant. Voilà. Le confinement est passé, et on s'est vu finalement en juillet. Cet été. Il nous a proposé ses nouvelles variantes compte-tenu de ce qui lui avait été dit il y a quelques mois, avant le confinement. Cette nouvelle variante a été soumise à l'équipe d'élus et de techniciens en charge du sujet. Des idées ont été émises, y compris par les nouveaux élus de l'équipe majoritaire, qui ont suggéré d'amender quelque peu le projet. Aujourd'hui, on part dans un projet 2 bis que l'architecte est en train de travailler. Une fois que ce projet aura été validé, on lancera la procédure classique d'appel d'offres, de consultation des entreprises, de lancement des travaux. Et bien entendu, dans le cadre des commissions idoines, vous serez associés – qu'il s'agisse des commissions de la culture, des travaux ou même des finances, on aura l'occasion de reparler de ça. Mais, je vous rassure Monsieur Martin, le cinéma sortira, nous l'espérons, en tout début de mandat.

Monsieur Martin : S'il vous plaît. Merci pour vos réponses. Par contre, vous ne m'avez pas répondu sur le devenir du cinéma Les Variétés. Est-ce que vous maintenez vos promesses de campagne d'en faire une future nouvelle scène à Melun, ou est-ce que ça va subir le sort qu'est en train de subir le Giga Store, c'est-à-dire une destruction pour des logements ?

Monsieur Mebarek : Là, contrairement au site que vous évoquez, nous sommes propriétaires du site des Variétés, donc on peut en faire ce qu'on veut. On ne pouvait pas faire ce que l'on voulait d'un site qui ne nous appartient pas, donc voilà, on referme la parenthèse. Concernant Les Variétés, on l'a écrit. On l'a écrit, donc. Entre la proposition qui est faite en tant que candidats aux élections municipales et la réalisation concrète, on a un certain nombre de phases à passer – l'évaluation technique, imaginer le projet (qu'est-ce qu'on va y faire) – et puis ça s'inscrit dans une programmation budgétaire. On a un programme d'investissement. On confrontera ce projet. Ça a été écrit, ce n'est pas pour le chuintier six mois après. On va le

confronter par rapport aux considérations techniques, notamment d'accessibilité, etc., qui s'imposent à nous. On adaptera le projet en conséquence, et on l'inscrira dans une programmation financière. Alors peut-être qu'on lancera le coup en milieu du mandat, peut-être en fin de mandat ; mais en tout cas, le sujet du cinéma Les Variétés, c'est un engagement qui a été pris, et on le tiendra.

Monsieur Vogel : Ok. On passe. Ah, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voudrais rester sur le cinéma Les Variétés et revenir sur la délibération « 25ème image ». Je voudrais savoir comment ça se passe exactement. Est-ce qu'il y a un débat qui est engagé après les films avec le public ? Comment ça se passe après la diffusion des films ? Est-ce que c'est simplement la diffusion des films ?

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : C'est une excellente question.

Monsieur Guion : Merci. Comme quoi, c'est possible.

Monsieur Duchesne : Voilà, comme avec Sarkozy, tout est possible. Dans chacune des villes organisatrices, il y a une école en travail social – ici, c'est l'IRTS basée rue Eugène Gonon à côté de l'avenue Thiers – et ce sont des salariés de l'IRTS qui vont venir au cinéma animer de débats à chaque fin de film. Ce sera l'occasion, avec les participants sur la thématique en question – l'insertion, l'immigration, etc. – de débattre.

Monsieur Guion : Alors du coup, si je peux me permettre de rebondir, pour la partie de films dont les publics concernés sont les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées – qui ont des soucis moteur pour accéder au cinéma Les Variétés – j'ai bien compris que du coup vous alliez diffuser ça sur Youtube ou que sais-je, comment ça va se passer ? Est-ce que vous avez prévu d'organiser le débat avec Youtube ? Avec des commentaires sur Youtube, afin que les publics concernés, bien qu'ils n'aient pas accès au cinéma parce qu'il n'est pas accessible actuellement, puissent participer au débat ?

Monsieur Duchesne : C'est géré au niveau national, donc je me renseignerai. Moi, sur ce point-là, je n'ai pas de réponse à apporter.

Monsieur Guion : C'est quand même demain le festival, donc c'est dommage. Moi, j'avais juste une suggestion. On aurait pu, parce que je ne pense pas que l'Escale soit occupée énormément en ce moment, organiser ce festival à l'Escale. Du coup, on aurait pu avoir plus de public et avoir une salle accessible. C'est juste une suggestion. C'est peut-être un peu tard. Je ne sais pas.

Monsieur Vogel : Ok merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Et on passe aux délibérations 44 à 51, Emmanuel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association « La 25^{ème} Image » pour l'organisation du Festival du film social, ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer la Convention de partenariat et tous les documents y afférent.

44 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE ' LES BAMBINS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, les délibérations 44 à 51 ont pour objet la signature de conventions de financement pour l'année 2020 entre le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et la commune de Melun pour l'ensemble des structures petite enfance de la Ville. Pour rappel, ces structures, ce sont les crèches collectives Les Bambins, Les Bouts d'Choux, La Coccinelle, Les Dauphins, Les Pitchouns. On a aussi la crèche familiale Les Lutins, le multi accueil Les Oursons et la halte-garderie Les Poussinets / Loupiots. Je propose donc de présenter en une seule fois les éléments clés se rapportant à la convention puisqu'elle est commune à l'ensemble des structures, et je préciserai à chaque fois les montants qui vont être alloués par le Conseil Départemental à chaque structure en fonction du nombre d'heures réalisées en 2019. Dans les grandes lignes, cette convention, elle est proposée annuellement. Elle ne diffère pas de celle de l'année dernière et elle fixe les modalités du soutien financier apporté par le Conseil Départemental à la Commune de Melun. Dans les obligations, il y a des choses très classiques, notamment proposer un accueil de qualité que ce soit au niveau de la santé, du bien-être et de la sécurité des enfants qui sont confiés ; le respect de la capacité d'accueil, de l'encadrement ; des locaux adéquats ; et bien sûr, l'inclusion / intégration des enfants en situation de handicap, ou porteurs de maladie chronique. Voilà. Donc, le Conseil Départemental a fixé pour l'année 2020, un tarif de 0,35 euro par heure réalisée pour les haltes garderies et 0,54 euro par heure réalisée par les autres établissements d'accueil des jeunes enfants. Voilà. Il faut savoir qu'il y a une majoration qui est proposée si on accueille des enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique lourde. Ces montants sont identiques à l'année précédente. Je vais les détailler, dans l'ordre des délibérations, pour que l'on ait une idée de ce qui va être alloué. Donc, concernant la délibération 44, pour la crèche collective Les Bambins, c'est une grosse structure, on a 43 823.45 euros. Concernant la délibération 45, pour la crèche collective Les Bouts d'Choux, cela représente un montant de 24 243.23 euros. Pour la crèche collective La Coccinelle qui est une structure un petit peu plus petite, 14 423.71 euros. La crèche collective Les Dauphins qui est la plus grosse structure collective de la Ville, 46 500.64 euros. Les Lutins, qui là est une crèche familiale, 90 berceaux, 58 961.87 euros. Concernant Les Oursons, là, c'est un multi accueil alors le montant il est faible : 3 777.40 euros. Il est en partie dû à la fermeture de la structure parce qu'il y a eu des travaux de janvier 2019 à janvier 2020, d'où le montant alloué qui est plus faible que pour les autres structures. Concernant Les Pitchouns, qui est une crèche collective, on est à 20 962.88 euros. Et enfin, la halte-garderie Les Poussinets / Loupiots, qui là est une structure très petite et particulière puisqu'elle n'accueille que 16 berceaux le matin et 10 l'après-midi notamment pour les enfants en situation de handicap, on est à 2 564.75 euros. L'ensemble de ces montants accumulés pour l'année 2020, accordé par le Conseil départemental de Seine et Marne, s'élève à 215 257.93 euros. Ce montant, il a très peu évolué par rapport à l'année dernière, notamment parce que les heures ont été stables. Voilà. Donc, la présente convention si elle est signée, elle prendra effet à compter de la date de la signature par les deux parties et elle rendra caduque toute précédente convention. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer

cette convention et tous documents y afférant. Je propose que vous votiez chaque délibération structure par structure. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On passe au vote. Donc, délibération 44. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche collective « les Bambins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

45 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE ' LES BOUTS D'CHOUX ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 45. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche collective « les Bouts d'choux ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

46 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE ' LA COCCINELLE ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 46. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche collective « la Coccinelle ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

47 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE ' LES DAUPHINS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 47. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche collective « les Dauphins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

48 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE FAMILIALE ' LES LUTINS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 48. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche familiale « les Lutins ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

49 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - MULTI-ACCUEIL ' LES OURSONS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 49. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour le multi-accueil « les Oursons ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

50 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - CRECHE COLLECTIVE ' LES PITCHOUNS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 50. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et -Marne et la Commune et Melun pour la crèche collective « les Pitchouns ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

51 - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE MELUN - HALTE-GARDERIE ' LES POUSSINETS / LOUPIOTS ' - ANNEE 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération 51. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Emmanuel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de financement entre le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et la Commune de Melun pour la halte-garderie « les Poussinets / Loupiots ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférant.

52 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATIONS D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Donc, on a la 52. Et il y en a une qu'on a oubliée tout à l'heure, la 27, j'y reviens dans une minute. La 52, c'est les créations d'emplois au tableau des effectifs. Il s'agit, pour les besoins d'enseignement du Conservatoire de Musique et de Danse, de la création de quatre emplois d'Assistant d'enseignement artistique, dont vous avez le détail dans la délibération. Opposition ? Non pardon, allez-y.

Madame Gillier : J'ai cru comprendre que ce n'était pas dans les règles, la prochaine fois je ferai ça bien. Mais est-ce qu'on pourrait avoir le tableau des effectifs de la Ville en général, et ceux du Conservatoire ? Ce qui nous permettrait d'avoir une meilleure vision du tableau des effectifs quand on rajoute du monde. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Alors, on n'a pas voté sur la 27. C'est sur les indemnités ; c'est-à-dire, dans les indemnités, il y avait une délibération 27 qui prévoit la majoration de 33 % pour les adjoints. C'est la loi qui prévoit ça. Donc, on vote sur la 27 – on a déjà voté sur la 26, l'enveloppe globale. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci beaucoup.

Monsieur Martin : S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Est-ce que du coup on doit revoter sur mes vœux ? Non, c'était pour détendre.

Monsieur Vogel : Ok. Ca arrive un peu tard. Merci. Bonsoir.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE pour pourvoir aux besoins du conservatoire de musique et de danse, de créer au tableau des effectifs :

- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour une quotité de travail de 5h15 hebdomadaires
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour une quotité de travail de 12h30 hebdomadaires
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 12 heures hebdomadaires
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 11h45 hebdomadaires

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2020, chapitre 012.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h45.